Juin 1896 N° 30 3e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

La Mort de Gambetta

On sait quelle récente polémique réveillée par une page des *Mémoires* de Rochefort s'est engagée dans la presse sur cette mort encore enveloppée de mystère, bien que les plus intéressés à l'honneur immaculé du grand *leader* opportuniste aient essayé, aussitôt après l'événement, de la présenter, au nom de la science médicale, comme le fait le plus vulgaire et le plus naturel des accidents. Il fallait, à tout prix, à cette époque, où le demi-dieu mourait comme un simple mortel d'un coup de pistolet, couper court aux bruits fâcheux qui se répandirent aussitôt dans le public, que ce coup de pistolet venait de la main d'une femme, d'une maîtresse, que le grand tribun mourait victime d'une vengeance féminine.

On fit mentir l'agence Havas avec impudence :

« M. Gambetta, disait la note officielle le 28 novembre 1882, en maniant ce matin un revolver, s'est légèrement blessé à la main. La balle n'a fait que traverser les chairs et la blessure ne présente aucune gravité. »

Le récit de l'accident fait par Gambetta lui-même à ses intimes et publié le 2 décembre dans la *République Française* vint confirmer le mensonge de l'agence Havas :

« M. Gambetta, disait celle-ci, s'est blessé lui-même; il tenait dans sa main gauche un revolver dans lequel était restée une cartouche ; il en avait fait basculer le canon et pour le remettre en place il appuyait la paume de la main droite sur l'extrémité de l'arme. A ce moment, la cartouche n'étant qu'en partie engagée dans le cylindre, s'opposait au redressement du canon. Aussitôt que la pression fut assez forte, la capsule de fulminate partit, et M. Gambetta reçut le projectile dans la paume de la main droite. Le trajet de la balle a suivi le sens de l'avant-bras et le projectile est ressorti. »

Telle est la fable qu'adoptèrent sans broncher, pour la galerie, les intimes de Gambetta, et que s'appliqua à confirmer la relation de l'autopsie de l'illustre cadavre, rédigée avec tous les enjolivements du grimoire technique par les docteurs Lannelongue et Cornil, et approuvée de confiance par les docteurs Charcot, Verneuil, Trélat, Brouardel et Siredey : la péricolite suppurée, dont mourut Gambetta, n'a pas eu pour cause une balle dans l'abdomen ; c'était une simple affection chronique, arrivée à sa suprême crise.

Or, il fut démontré, par la critique que firent de ce rapport les médecins les plus compétents, que, malgré toute sa bonne volonté, il ne rendait aucunement compte de l'accident tel qu'on prétendait qu'il était arrivé, et qu'il était fait uniquement pour les besoins de la cause. Cependant, l'autopsie ne put s'empêcher de constater dans le cæcum deux perforations bien singulières, puisqu'on prétendait qu'il n'y avait sur la surface extérieure du corps ni trou ni trace de violence. Il fallut démontrer, toujours pour les besoins de la cause (p. 38 du Rapport), que c'était là aussi le résultat d'une simple affection chronique remontant à l'âge de 11 ans — à peu près l'histoire du fragment de sabre resté dans la blessure de cet officier de cavalerie, à qui le major demande si ce sabre n'est pas héréditaire et si son père n'avait pas reçu lui aussi un sabre dans le ventre.

Et c'est uniquement sur l'autorité de ce rapport et des noms dont il est signé que s'appuient aujourd'hui les fidèles de Gambetta pour taxer de fable et de mensonge la version de l'assassinat du tribun, qui eut cours au lendemain du décès et que Rochefort vient de remettre sur le tapis avec un renfort de preuves qui ne laissent aucun doute sur sa vérité.

La *Libre Parole*, par la plume de M. A. de Boisandré, a parfaitement résumé les nouveaux débats soutenus à ce sujet :

« Eh quoi, s'écrient triomphalement MM. Ranc

Reinach et consorts, lorsque de tels hommes, savants illustres pour la plupart, affirment que Gambetta est mort de mort naturelle, comment ose-t-on revenir à l'absurde légende du coup de revolver?

« Pas si absurde que cela, la légende! Et tout d'abord, il ne faut pas crier si haut que le procès-verbal des médecins est un document définitif, contre lequel l'Histoire elle-même n'a pas le droit de s'inscrire en faux. Les médecins sont des hommes et comme hommes sujets à des erreurs ou à des... complaisances.

« Il n'y a pas si longtemps que deux Princes de la science traversèrent la Manche, chargés par le gouvernement d'examiner l'état de santé d'un diabétique illustre, grand-officier de la Légion d'honneur. Les deux Princes de la science revinrent en disant : « Ce malheureux est perdu, il n'en a plus « que pour quelques jours, peut-être quelques heures « à vivre. » Et ils signèrent un rapport en ce sens. Or, le diabétique illustre vit toujours!

« Comment s'appelaient les deux Princes de la science?

« Ils s'appelaient Brouardel et Charcot, et vous voudrez bien remarquer que leurs deux noms figurent côte à côte au bas du procès-verbal d'autopsie de Gambetta.

« Moralité :

« Tout ce que déclarent les médecins n'est pas article de foi...

« Si unanimes qu'ils soient, d'ailleurs, à répéter encore aujourd'hui que Gambetta est mort d'une pérityphlite, les médecins survivants ne peuvent nier qu'il y ait eu également blessure d'arme à feu. Ils avouent la balle de revolver, mais une seule balle et non deux; mais une balle dans la paume de la main droite, et non une balle à l'abdomen; mais une balle reçue par accident, en maniant un revolver, non une balle tirée par une femme jalouse et avide de vengeance, — comme le veut la version rappelée par Rochefort en ses Mémoires. Cette blessure, ajoutent-ils, était d'ailleurs insignifiante; elle était même complètement cicatrisée, lorsque se déclarèrent les premières atteintes de la maladie qui devait emporter le tribun.

« Le cocher Louis Roblin, qui fut au service de Gambetta depuis 1874, affirme également qu'il n'y eut qu'une blessure à la main purement accidentelle.

« Rochefort n'en maintient pas moins ses dires, et il les appuie de nouveaux témoignages, notamment de la lettre suivante :

Le soir même du jour où Gambetta fut blessé, M. Joseph Reinach, qui était alors secrétaire de la rédaction d'une revue imprimée chez Quantin (7, rue Saint-Benoit), se rendit à l'imprimerie.

La nouvelle était connue et l'on en causait dans les ateliers. M. P..., metteur en pages de ladite revue, apercevant M. Reinach, lui dit :

« — Est-il vrai qu'on ait voulu assassiner Gambetta? Nous « ne croyons pas un mot de l'accident. »

A ce moment, l'entourage de Gambetta ne devait pas être très fixé sur la conduite à tenir. Il devait croire tout au moins que le secret ne tarderait pas à transpirer, car M. Reinach répondit simplement à M. P... :

« — Oui, c'est une femme qui lui a tiré dessus. Du reste, « cela devait arriver. Heureusement, la blessure n'est pas « grave. ».

Ce propos a été entendu par plusieurs typographes, et je le tiens de la bouche même de M. P..., le metteur en pages, qui était alors et qui est encore un de mes bons amis, et qui ne me démentira certainement pas.

Desormes.

Un soir, d'après une autre version, il eut, dans son cabinet, une discussion des plus vives avec Mme X... ; celle-ci, arrivée au paroxysme de la fureur, s'empara de l'arme et la dirigea vers sa poitrine avec l'intention évidente de se suicider.

Gambetta, affolé, se leva et saisit le revolver de la main gauche ; il y eut une courte lutte et, soudain, une détonation retentit ; on accourut et l'on constata que Gambetta était blessé à la main droite.

« Ce récit ne contient pas toute la vérité, ajoute l'*Intransigeant* ; mais il s'en approche singulièrement. »

« Toute la vérité » serait donc que le père de l'opportunisme fut bel et bien tué d'une balle de revolver tirée par une femme jalouse et peu disposée à se laisser sacrifier.

« Cette version est celle qui nous paraît à nous-même la plus plausible, pour plusieurs bonnes raisons et pour celle-ci notamment, conclut M. de Boisandré.

« Au lendemain même de la mort de Gambetta et avant la publication du fameux procès-verbal d'autopsie que les opportunistes finiront par rendre obligatoire et sacré comme un article de la Constitution, le commissaire spécial de la gare Saint-Lazare procéda par ordre à une enquête minutieuse, à Ville-d'Avray, sur les circonstances qui avaient occasionné la mort de l'ancien président du conseil. Le mot *assassinat* était déjà couramment prononcé, quand l'enquêteur se mit en campagne. Les résultats des recherches furent communiqués à la direction de la Sûreté générale dans un mémoire daté du 4 janvier 1883, déposé aux archives du ministère de l'Intérieur.

« Il était écrit dans ce rapport, émanant *d'un officier de police judiciaire*, ayant par conséquent tous les sacrements légaux de l'authenticité :

1° *Que Gambetta avait reçu un coup de revolver;*

2° *Que le projectile l'avait blessé à la main et au ventre;*

3° Enfin, que l'auteur de la blessure était une femme de qui Gambetta avait un enfant (1).

« Plusieurs personnages politiques de l'époque eurent connaissance de ce document.

« Les intimes n'ignorèrent point non plus les détails du drame; mais, sur les instances de Gambetta, rien ne fut ébruité. »

D'après le récit de Rochefort, qui affirme le tenir « d'une personne fort au courant du mystère de la vie de Gambetta », le tribun, dans ses ennuis d'argent, se serait amouraché d'une jeune veuve, fille d'un journaliste, anoblie et enrichie par un mariage à millions (2), et avait entretenu avec elle un flirtage qu'il es-

(1) C'est, du moins, ce que l'on disait alors à Ville-d'Avray ; mais la femme, dont Gambetta eut un enfant (aujourd'hui décédé, à Montreuil-sur-Mer) est la personne dévouée qui soigna le tribun pendant sa maladie, et non la dame au revolver.

(2) La marquise Arconati-Visconti, fille du sénateur républicain Peyrat, ami de Gambetta.

pérait voir aboutir à une de ces unions américaines où le mari apporte le nom et la femme la fortune. La veuve se prêta d'abord à ce manège ; mais bientôt, ne pouvant surmonter la répugnance que lui inspirait le manque total d'éducation du prétendant, elle sembla abandonner tout projet de mariage et partit tout à coup pour de lointaines propriétés.

Or, parmi ses autres attaches, Gambetta en avait une qui remontait à sa jeunesse. La femme qui en était l'objet, quoique partie de très bas, était une espèce de virago ambitieuse, qui « avait réussi à devenir le pivot des intrigues et des manœuvres de l'entourage de Gambetta.

« ... On m'assure, ajoute Rochefort, qu'une sorte de contrat avait été passé entre elle et ses courtisans. — « Vous pousserez de toutes vos forces Gambetta à m'épouser, et je m'engage, lorsqu'il sera président de la République ou président du Conseil, à faire attribuer les ministères à ceux d'entre vous qui m'auront utilement servie. » Cette femme, on le conçoit, épiait jalousement toutes les relations de Gambetta qui pouvaient aboutir à compromettre d'aussi belles espérances.

Cependant, pour se consoler des dédains de la noble veuve, qui l'avait éconduit, Gambetta s'était attiré les bonnes grâces d'une jolie comtesse, avec laquelle il se rencontrait régulièrement dans sa petite maison des Jardies.

L'amoureuse en question, trompée sur l'identité de la personne, s'imagina que les relations avaient été renouées, en vue d'un mariage prochain, avec la marquise aux millions, et résolut de ne pas se laisser souffler le grand homme sur l'avenir duquel elle échafaudait un si brillant avenir.

« L'Ariane, dit Rochefort, qui consentait à être trompée, non à être à jamais abandonnée pour une autre, partit pour les Jardies où elle arriva pour le moment psychologique, visa de son revolver la femme, non Gambetta, qui, très généreusement, se jeta entre ses deux maîtresses et reçut deux balles, l'une qui lui déchira les muscles du bras, l'autre qui lui perfora le sternum. »

On le voit, la nouvelle version de Rochefort n'est au fond que l'ancienne, réchauffée et agrémentée de circonstances romanesques : une histoire de femme, un drame de jalousie. Ce fut bien cela en apparence, même pour la victime. Mais il y a dans la relation de Rochefort un point important, et qui met sur la voie de la vraie solution : *c'est le contrat passé entre cette femme et ceux que Rochefort appelle les courtisans de Gambetta*. Ces courtisans étaient pour la plupart des francs-maçons de la plus belle eau ; et en somme l'explication du drame donnée par Rochefort ne fait que confirmer celle que nous en avons donnée nous-même, en rendant la Maçonnerie responsable au premier chef de l'assassinat des Jardies.

La conduite des conjurés, une fois l'attentat accompli, ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Qu'on se reporte à ce que nous en avons dit à la page 254 des *Assassinats maçonniques*, et l'on verra que nos conclusions concordent parfaitement avec celles que Rochefort insinue dans les lignes suivantes ; il suffira de mettre à la place des « chefs de l'opportunisme, des politiciens et financiers de la meute » les Francs-Maçons, — et l'on aura toute la vérité.

« Il eût été impossible d'arrêter l'assassin sans compromettre tout le monde, y compris l'assassiné et presque tous les chefs de l'opportunisme dont les sales manœuvres et les dénonciations avaient eu pour dénouement la mort de leur général. Et comme, sous la troisième République, l'égalité devant la loi est exactement aussi respectée que sous Louis XV, les gambettistes, en invoquant la raison d'Etat, n'eurent aucune peine à arrêter toute instruction judiciaire et toute poursuite.

« Les politiciens et financiers de la meute allèrent plus loin encore dans la voie du cynisme et de l'ingratitude. Loin de chercher à venger la mémoire de leur grand homme, ils n'eurent d'autre préoccupation que celle de soustraire à la justice la mégère que leur prétendu dévouement à sa victime les obligeait à poursuivre jusqu'au fond des enfers. Ils se réunirent au contraire pour collaborer ensemble à une fable destinée à innocenter la coupable, dont ils paraissaient par-dessus tout redouter les révélations.

« Ils firent plus : comme elle restait sans ressources et avec son revolver pour tout capital, ils se cotisèrent pour lui assurer une petite rente qui lui permît d'aller au loin cuver son crime et que, m'assure-t-on, ils lui servent encore.

« Et, après avoir dissimulé l'attentat, ils s'empressèrent de nier la gravité des blessures, comme si leurs mensonges en eussent dû amener la guérison. A tous nos renseignements, ils opposaient des dénégations qui ne contribuèrent pas peu à aggraver le mal.

« En effet, dans la férocité de leur égoïsme, ils obligèrent presque les médecins à arrêter avant l'heure la suppuration des plaies, afin d'être en mesure d'affirmer que Gambetta était rétabli, et cette cicatrisation prématurée amena un épanchement interne dont les ravages ne s'arrêtèrent plus.

« Ils forcèrent le malade à prendre une nourriture excessive et dont il n'avait aucune envie. Son sang depuis longtemps vicié ne le prédisposait que trop à une inflammation purulente qui se déclara et finit par l'envahir tout entier.

« Et les conjurés n'hésitaient pas, pour ce qu'ils croyaient être la satisfaction de leurs honteux intérêts, à torturer ce moribond qu'ils voulaient contraindre à mourir debout, alors qu'il ne demandait qu'à rester couché.

« Les douleurs d'entrailles, que les aigrefins *du parti — le plus hideux qui eût jamais déshonoré une nation* — attribuaient à une immobilité prolongée,

avaient pour cause unique la perforation du sternum, produite par la seconde balle dont il avait été convenu qu'on ne parlerait pas.

« Et quand il leur fut impossible de nier la rechute, ils imaginèrent le retour d'une prétendue fièvre intermittente dont il aurait été atteint autrefois. Ces bourdes étaient d'autant plus niaises et inadmissibles que, si la santé du blessé eût été à ce point satisfaisante, les docteurs qui le soignaient l'eussent fait transporter à Paris au lieu de le laisser en plein hiver dans une maison glaciale, située au milieu des bois, loin de tout secours.

« Jusqu'au dernier jour, presque jusqu'à la dernière minute, ils se jouèrent ainsi de la crédulité publique au point que pour retarder, fut-ce de quelques heures, *le démembrement de l'empire opportuniste dont Gambetta était l'Alexandre,* ils n'eurent pas honte d'empaqueter l'agonisant et, malgré l'intensité du froid, de le promener en voiture dans les rues de Ville-d'Avray, afin de pouvoir raconter le lendemain qu'il avait opéré sa première sortie.

« Ce fut aussi la dernière avant celle d'où on ne revient pas. Il expira dans la nuit du 31 décembre 1882, c'est-à-dire, en réalité, à l'instant même où naissait l'année 1883. *Le parti frelaté auquel il avait donné son nom l'avait exploité sans vergogne* jusqu'à la porte même du tombeau. Et de tous les intimes qui, réunis dans la chambre mortuaire, recueillirent son dernier soupir, *on n'en trouverait pas dix qui n'aient été, à peu d'années de là, mêlés à des concussions ou à des tripotages* sur lesquels les juges d'instruction ont eu à se prononcer. »

Il faut ajouter à cela l'exagération des regrets, les hyperboles de l'apothéose dont Gambetta mort fut l'objet de la part de ceux qui avaient armé le bras de celle qui l'a frappé.

La victime immolée, les assassins l'ont couverte de fleurs.

Le monument de la place du Carrousel et les témoignages de regrets et de larmes qui ne cessent de s'y étaler encore aujourd'hui, ne sont que d'hypocrites démonstrations qui n'ont d'autre but que de faire oublier le crime du 27 novembre 1882.

Léo Taxil.

Avis important

En réponse aux nombreuses demandes de renseignements qui nous sont adressées touchant les titres ou la situation maçonnique de telle ou telle personne soupçonnée d'appartenir à la Maçonnerie, ou touchant l'état actuel de la secte, dans telle ou telle localité, nous prévenons nos lecteurs que tous ces renseignements se centralisent au siège de l'Union antimaçonnique de France, et que par conséquent on n'a, pour les obtenir, qu'à s'adresser à :

M. GABRIEL SOULACROIX,

Rédacteur de la FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE, organe de ce comité, 8, rue François 1er, à Paris.

ACADÉMIE SAINT-JEAN

STATUTS GÉNÉRAUX

Article premier. — Il est fondé à Paris, sous le titre de : **Académie Saint-Jean,** une Société d'Etudes et de Propagande, ayant pour but de combattre, particulièrement en France, la secte maçonnique et de venir en aide à toutes Sociétés Catholiques militantes qui tendent au même résultat.

Art. 2. — L'Académie Saint-Jean n'admet dans son sein que des catholiques éprouvés, ayant une connaissance suffisante de la question maçonnique. Le questionnaire d'examen se compose des quatre questions ci-après, auxquelles les candidats doivent répondre sommairement, en même temps qu'ils fournissent leurs références. Le bureau de l'Académie, après vérification des références et selon la valeur des réponses au questionnaire d'examen, prononce l'admission définitive.

Questionnaire d'examen. — I. Montrer comment la Franc-Maçonnerie est l'erreur propre des temps présents, et en quoi elle se distingue des autres erreurs des trois derniers siècles. — II. Quel est son but véritable? quels sont les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre? — III. Quelle est la vraie raison de l'influence qu'elle exerce sur la vie religieuse, politique et sociale des nations contemporaines et, en particulier, de la France? — IV. Quels sont, à votre avis, les moyens les plus efficaces pour la combattre et paralyser son action? (L'ensemble des réponses ne doit pas dépasser la valeur de 10 pages d'un volume in-octavo.)

Art. 3. — Tout catholique français peut être reçu membre de l'Académie à l'un des deux titres suivants : *Membre Résident,* s'il habite Paris ou les environs ; *Membre Correspondant,* s'il habite la province, les colonies ou l'étranger.

Art. 4. — Les Membres Résidents forment le groupe unique et permanent, dans lequel est élu le Bureau de l'Académie.

Art. 5. — Les élections ont lieu tous les trois ans. Les membres du Bureau sont rééligibles.

Art. 6. — Les Membres Correspondants, qui seraient présents à Paris, au moment du renouvellement du Bureau, peuvent prendre part à la discussion des candidatures et aux scrutins, au même titre que les Membres Résidents.

Art. 7. — La Permanence de l'Académie se divise en quatre Sections, selon les aptitudes spéciales ou le libre choix des Membres Résidents, auxiliaires du Bureau. Ces quatre Sections correspondent aux points principaux du programme d'études et d'action de l'Académie.

1re Section : Conférences. — L'Académie Saint-Jean se propose de grouper un noyau de conférenciers, pris indistinctement dans les diverses Sociétés Catholiques militantes ou même n'appar-

tenant à aucune, et capables de faire partout la lumière sur les doctrines et les manœuvres de la secte maçonnique.

2e Section : Œuvre des Bibliothèques. — L'Académie Saint-Jean signalera au public catholique tous les ouvrages de combat contre la secte. En outre, elle emploiera ses efforts à faire admettre dans les Bibliothèques Paroissiales ceux de ces ouvrages anti-maçonniques que la Section aura jugé de nature à pouvoir être mis entre toutes les mains; et enfin elle provoquera, parmi les comités et groupes catholiques militants, la création de bibliothèques circulantes affectées spécialement à faire connaître aux classes laborieuses les manœuvres de toute espèce dont elles sont victimes de la part de la secte des francs-maçons.

3e Section : Concours Annuel. — L'Académie Saint-Jean organisera, chaque année, un concours avec distribution de prix le 27 décembre. Un sujet, choisi par le Bureau, sera mis au concours, pour être traité d'une manière profitable à la propagande anti-maçonnique; une limite pour le nombre de pages sera fixée. Les conditions particulières du concours seront indiquées chaque fois par la voie de la presse catholique. Un prix unique (médaille d'or de grand module) sera décerné au meilleur traité; l'auteur couronné abandonnera son œuvre à l'Académie, qui la mettra en brochure populaire et la vendra au prix de revient; cette brochure pourra même être distribuée gratuitement, si les dons faits à l'Académie dans le courant de l'année le permettent. Les concurrents qui auront obtenu une mention honorable pourront éditer leur œuvre, à leur bénéfice (s'ils le désirent), mais à leurs frais, sous le patronage de l'Académie Saint-Jean. Le jury se compose des membres du Bureau de l'Académie, lesquels ne pourront pas prendre part au concours.

4e Section : Statistique. — L'Académie Saint-Jean se propose de suivre de près le mouvement des Loges maçonniques, en lui opposant celui des œuvres catholiques de combat contre la secte. Un rapport public de cette 4e Section sera lu, chaque année, à l'assemblée patronale du 27 décembre, avant le rapport sur le concours; le dit rapport de la Section de la Statistique contiendra, d'une façon sommaire, les résultats obtenus dans l'année par les 1re et 2e Sections.

Art. 8. — Le Bureau de l'Académie se compose de quatorze membres, remplissant les fonctions suivantes :

Le Président de l'Académie Saint-Jean;

Un Vice-Président, rapporteur général de la section des Conférences; — un Vice-Président, rapporteur général de la section de l'Œuvre des Bibliothèques; — un Vice-Président, rapporteur général de la section du Concours Annuel; — un Vice-Président, rapporteur général de la section de la Statistique;

Un Secrétaire de la Correspondance générale; — un Secrétaire-Adjoint;

Un Secrétaire de la Publicité; — un Secrétaire-Adjoint;

Un Secrétaire-Archiviste de la section des Conférences; — un Secrétaire-Archiviste de la section de l'Œuvre des Bibliothèques; — un Secrétaire-Archiviste de la section du Concours Annuel; — un Secrétaire-Archiviste de la section de la Statistique;

Un Trésorier Général.

Art. 9. — L'Académie se réunit une fois par mois, le deuxième mercredi, à cinq heures du soir. Les travaux se préparent dans les Sections, chacune d'elles fixant à son gré les jours de ses réunions particulières.

Art. 10. — Le Bureau peut décerner le titre de Membre d'Honneur à ceux des Membres Correspondants que leur haute compétence a mis hors de pair; ce titre donne droit d'entrée à toutes séances, avec voix délibérative.

Art. 11. — Afin d'assurer le fonctionnement de l'Académie Saint-Jean, il est établi, pour tous les membres indistinctement, un droit d'entrée, fixé à dix francs, et une cotisation annuelle, de deux francs.

Art. 12. — Reçoivent le titre de Bienfaiteur ou Bienfaitrice toutes personnes qui, sans être membres de l'Académie, lui font un don de cent francs et au-dessus; et le titre de Fondateur ou Fondatrice, toutes personnes qui lui font un don de mille francs et au-dessus.

Par suite d'un accord entre les directeurs et rédacteurs en chef des quatre publications parisiennes qui ont pour programme spécial la lutte contre la secte maçonnique, les communications officielles, d'un ordre général, seront publiées régulièrement dans lesdites publications.

Ces quatre publications sont, par ordre d'ancienneté : 1° *La Franc-Maçonnerie Démasquée*, 8, rue François Ier; 2° *la France Chrétienne*, 33, rue du Cherche-Midi; 3° *la Revue Mensuelle*, 83, rue de Rennes; 4° *l'Anti-Maçon*, 37, rue Etienne Marcel.

—o—

PREMIER CONCOURS ANNUEL

Le premier sujet mis au concours par l'Académie Saint-Jean, pour la distribution de prix du 27 décembre 1896, est celui-ci :

La Franc-Maçonnerie ennemie de l'Ouvrier

Dans notre prochain numéro, nous ferons connaître les conditions particulières pour concourir,

ainsi que le délai qui sera fixé pour l'envoi des manuscrits.

Les personnes qui sont dans l'intention de postuler pour être reçues membres de l'Académie Saint-Jean peuvent, dès à présent, envoyer leurs réponses au questionnaire d'examen, accompagnées de leurs références catholiques.

Ecrire à cette adresse : M. Albert Goustard, 33, rue du Cherche-Midi, à Paris (*sans autre indication*).

Le premier échec de Lemmi

Dans son numéro paru le mardi 2 juin, la *Lanterne* publiait, à la fin de son « Bulletin maçonnique », la dépêche que voici :

Rome, 1er juin. — Les représentants des Loges maçonniques ont procédé cette après-midi à l'élection du grand-maître de la Maçonnerie.

M. Nathan, républicain, conseiller communal, a été élu par 70 voix contre M. Adrien Lemmi, crispinien militant, qui n'a recueilli que quelques suffrages.

Il ne faut pas être bien malin pour comprendre la comédie qui s'est jouée. Miss Diana Vaughan l'explique dans le 10e fascicule de ses *Mémoires*, qui vient de paraître avec un grand retard; et l'ex-grande-maîtresse a eu mille fois raison de mettre les choses au point, puisque tant de personnes sont encore ignorantes des roueries de la secte. On a voulu, en effet, donner le change au public.

L'article de Miss Vaughan mérite d'être reproduit en entier. Le voici :

Les journaux viennent d'enregistrer la nouvelle de la non-réélection de Lemmi comme grand-maître du grand Orient d'Italie.

La vigoureuse campagne que j'avais conduite contre l'enjuivé Adriano-Simon dès le lendemain du Convent Souverain du 20 septembre 1893, a porté ses fruits. On ne me contestera pas, je présume, l'honneur d'avoir, la première dans la Maçonnerie, levé l'étendard de la révolte et déchiré, même devant le public, et par la production des documents authentiques, les voiles qui recouvraient la honte du grand-maître escroc.

Lorsque j'entrepris cette campagne, Lemmi était tout-puissant. Pour lui faire échec, il ne fallait pas songer à s'adresser néanmoins aux Loges italiennes; leurs chefs étaient alors dans la main de l'enjuivé de Stamboul et n'auraient pas laissé passer une « planche » s'adressant aux FF.·. de l'imparfaite initiation. Il était nécessaire de faire ce que je fis : saisir l'opinion publique, faire apparaître devant le monde entier l'ignominie de l'homme que les scrutins frauduleux du Convent secret venaient de placer à la direction suprême de la Maçonnerie universelle. Alors, les imparfaits initiés apprendraient, en même temps que les profanes, la condamnation infâmante d'Adriano Lemmi. Tel fut mon plan.

On sait comment je le réalisai. D'Oxford-street, à Londres, partit le cri de guerre. Et je me multipliai, montrant à qui voulut le voir le dossier authentique, officiel, du passé judiciaire de Lemmi, en laissant prendre des copies; et je reçus même des profanes, à Genève, à l'hôtel de la Balance, et à Paris, à l'hôtel Mirabeau. Tout par la publicité! voilà quel fut mon programme; la lumière ne saurait être trop éclatante, quand on veut vaincre les complots des ténèbres.

Dans le camp catholique, mes meilleurs auxiliaires furent : M. le chanoine Mustel, M. Léo Taxil, M. le docteur Bataille, M. de la Rive, M. le commandeur Lautier. Ils ont le droit de se féliciter avec moi d'avoir amené le premier résultat d'aujourd'hui; car, sans la publicité à outrance qui a été notre œuvre commune, jamais les membres des simples Loges n'auraient su quel triste sire est Lemmi.

Cependant il ne faut pas exagérer la gravité de l'échec du 2 juin 1896. Il convient de ne pas perdre de vue que c'est un simple convent de Loges italiennes qui vient de voter. Si je suis heureuse de ma conversion, c'est une joie qui m'est personnelle; je souhaite aussi qu'elle serve à la sainte cause de l'Eglise de Jésus-Christ. Mais il est bon de comprendre que, de son côté, Lemmi en a tiré parti pour amener à composition la Fédération des Triangles indépendants, en m'accusant de trahison, et ma condamnation à mort a été votée même par plusieurs de mes anciens Frères du Palladium Régénéré et Libre : bien rares sont les irréductibles qui, sans se convertir encore, ont démissionné et se sont voués à l'isolement.

Donc : le mouvement que j'ai créé contre Lemmi a eu son résultat auprès des FF.·. imparfaits initiés, et encore Lemmi, obligé de subir la honte d'un échec par les Loges, a réussi néanmoins à leur glisser un de ses compères. Dans mon volume *le 33e.·. Crispi*, je publie la composition du Conseil de l'Ordre au Grand Orient d'Italie, qui a été formé par l'influence de Lemmi; on verra que le F.·. Ernesto Nathan, qui vient d'être élu grand-maître italien, est une de ses créatures.

Les journaux donnent ainsi le scrutin : Ernesto Nathan, 79 voix; Bovio, 33 voix; Achille Ballori, 29 voix; quelques bulletins perdus sur le nom d'Adriano Lemmi, qui n'était pas candidat.

Quel qu'eût été le vainqueur de ce scrutin, c'était un palladiste. Lemmi est humilié, mais non à bas. Pour le déposer du siège suprême, il faut un Convent Souverain des Triangles; ne l'oublions pas. Lemmi est obligé de rester tout à fait dans la coulisse, voilà la vérité.

N'importe, un premier bon résultat est acquis, et tous ceux qui ont été mes collaborateurs secrets en 1893-1894, — je les autorise maintenant à le dire, — sont des vrais ouvriers de bien, puisque, grâce à eux, la discorde est dans les Loges italiennes; les imparfaits initiés n'ont plus voulu le joug de Lemmi, ils démoliront Nathan plus tard. En somme, le Palladisme n'est pas mort; mais il est blessé.

D. V.

Nous sommes heureux que Miss Diana Vaughan rende hommage au zèle que ses amis catholiques

ont mis à la seconder dans sa lutte contre Lemmi, même au temps où elle était encore dans l'erreur. Nous nous sommes, en effet, employés de toutes nos forces à faire connaître *urbi et orbi* le casier judiciaire du chevalier de Marseille ; mais nous n'aurions pas pu faire grand chose, si notre alliée ne nous avait pas donné des armes formidables.

Nous devons dire aussi que, grâce à notre ami De la Rive, nous sommes en état de confirmer par la reproduction d'un document, ce que Miss Vaughan vient de dire au sujet du F.·. Ernesto Nathan.

Voici les noms qui sont donnés, dans le *Cosmopolitan Masonic Calendar* de 1895, page 122.

Grand Orient d'Italie

Grand-maître : Adriano Lemmi.
Grand-maître adjoint : *Achille Ballori*.
Grand secrétaire : Ettore Ferrari.
Membres du Conseil du grand-maître :
Barzilaï, Salvatore. — Bergolli, Niccolo. — Boscogrande, G.-B. — *Bovio, Giovanni*. — Camera, Giovanni. — Contreras, Teodoro. — Crispi, Francesco. — Dalmedico, Umberto. — De Cristoforis, Malachia. — Fortis, Alessandro. — Gianmarioli, Felice. — Gattorno, Federico. — Lemmi, Silvano. — Luzzatto, Riccardo. — Massano, Felice. — Morpurgo, Luciano. — Muller, Francesco. — *Nathan, Ernesto*. — Panizza, Mario. — Panunzi, Cosma. — Papale, Ferdinando. — Prada, Demetrio. — Ricciardi, Leonardo. — Roseo, Rinaldo, — Robesso, Federico. — Engel, Adolfo. — Cassuto, Dario. — Dini, Luigi. — Elia, Augusto. — Fabbri, Federico. — Ferrari, Luigi. — Gemmellaro, Giorgi-Gaëtano. — Finiocchiaro-Aprile, Camillo. — Lacava, Pietro. — Pagliani, Luigi. — Pandoli, Beniamino. — Paterno di Sessa, Emanuele. — Pastore, Cesare. — Sani, Giacomo.

Il n'y a donc aucune erreur : trois des candidats sur trois, c'est-à-dire les F.·. Achille Ballori, Bovio et Ernesto Nathan, faisaient partie en 1895 de l'entourage immédiat de Lemmi pour le gouvernement des Loges Symboliques.

La politique crispinienne étant en baisse, le F.·. Ernesto Nathan a mis un faux nez d'adversaire de cette politique, et les imparfaits initiés, en vrais gogos qu'ils sont dans tous les pays, ont voté avec enthousiasme pour Nathan, bon juif, sans se douter qu'il est comme les autres un pantin dont Adriano tient les ficelles.

Mais ce n'est pas tout ; il y a mieux encore ! Nous venons de dire la situation que le F.·. Ernesto Nathan occupait, dans la Maçonnerie officielle. Voyons un peu quel est son poste dans la Haute-Maçonnerie occulte.

Dans la *Revue Catholique de Coutances* (nº du 5 juin), notre vénérable ami M. le chanoine Mustel rappelle que, dès le 17 janvier dernier, se fondant sur des renseignements que lui avait fournis miss Diana Vaughan (voir la même *Revue Catholique*, page 132 des *Deux Cités*), il avait indiqué le F.·. Ernesto Nathan comme ayant le plus de chances d'être choisi pour principal acteur apparent, dans la comédie qui se préparait.

Voici ce qu'écrivait M. le chanoine Mustel, il y a cinq mois :

« A la suite de la conversion de Miss Diana Vaughan, les Palladistes insurgés contre Lemmi ont fait leur soumission ; il n'y a plus d'indépendants. Le Convent qui devait se tenir à Alexandrie par les membres du *Palladisme régénéré et libre*, au mois de janvier, n'aura pas lieu, n'a plus de raison d'être. Les francs-maçons italiens dissidents ne sont plus qu'une poignée, et Lemmi commande à peu près sans conteste à la Maçonnerie universelle, dont il va rester le *Souverain Pontife*.

« Mais le *Grand Orient de France*, qui lui obéit docilement et servilement, a cependant demandé et obtenu une apparente satisfastion. Lemmi dont on connaît la haine violente contre la France, renonce à la Grande-Maîtrise italienne; il ne régnera plus et ne comptera plus qu'aux yeux des *Parfaits initiés*, inconnus au vulgaire. Il aura, non pour le remplacer, mais pour masquer son action au Grand-Orient d'Italie, l'une de ses créatures : Ernesto Nathan, membre du Conseil du Grand-Orient de Rome, Très-Illustre-Grand-Hazid et Ministre Patriarcal des Loges juives de la province triangulaire 56 (Piémont, Lombardie, Ligurie, Vénétie, Parme, Modène, Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes et Corse), ou bien encore le colonel Cecconi, *ou Ballori*, ou Ettore Ferrari, ou enfin *Bovio*, actuellement président du Directoire central de Naples, dont la juridiction palladique, s'étend à toute l'Europe. Que ce soit l'un ou l'autre de ces cinq noms sur lequel se portent les sufrages, Lemmi restera derrière le rideau et tiendra les ficelles.

« Tout ceci est *pure comédie* pour berner les profanes et les imparfaits initiés, les maçons gobemouches. »

Aujourd'hui, M. le chanoine Mustel, qui peut avec raison se féliciter d'avoir été bon prophète, publie ces excellentes conclusions :

« Les choses se sont passées exactement suivant ce programme. Quelques voix seulement d'*imparfaits initiés* se sont portées sur Lemmi. Toutes les autres, obéissant au mot-d'ordre que Lemmi leur avait donné, ont voté pour son candidat, le juif Ernesto Nathan, aussi gallophobe que lui et spécialement chargé de préparer le retour à l'Italie des provinces qui, d'après l'*irrédentisme*, sont injustement détenues par la France.

« Rappelons que c'est le F.·. Amiable, le *vizir* du Grand-Orient de France, selon l'expression du F.·. Hubert, qui a traité cette affaire avec Lemmi.

« Il est fâcheux que des journaux catholiques, comme l'*Univers* (jeudi 4 juin) ou antimaçonniques, comme la *Libre Parole*, se soient laissé prendre à cette *comédie*.

« Ni Lemmi ni Crispi ne sont atteints par la récente élection. Tout s'est fait comme ils l'avaient réglé.

« On dit que Nathan est républicain, tandis que Lemmi est crispinien et par conséquent monarchiste. Mais cette appréciation est fondée sur une grosse erreur.

« La Franc-Maçonnerie universelle, dont Crispi est le valet servile, poursuit comme but politique la *République Universelle*. Mazzini a cependant consenti à tolérer en Italie *pendant quelque temps* la monarchie de Savoie; mais le rôle parfaitement défini et très bien rempli par Crispi est de préparer la chute de cette royauté. Il doit en être le *fossoyeur*.

« Le F.·. Humbert, 33e et Mage Elu (suprême degré du Palladisme), mourra sur le trône. Il n'est pas sûr que son fils l'y remplace. L'élection de Nathan est peut-être un pas en avant dans une marche dont les étapes sont réglées, une évolution prévue dans l'attitude de la Maçonnerie ; elle n'est pas du tout une révolution. »

Enfin, nous sommes priés de poser une question, dont nos amis de Rome feront sans doute bien de se préoccuper et dont nous insérerions volontiers la réponse :

Le F.·. Ernesto Nathan ne serait il pas, par hasard, le fils naturel de Mazzini?

On nous fait savoir, en effet, que Mazzini avait pour concubine une juive nommée Sarah Nathan, prêtresse du Satanisme, morte à Rome, il y a quelques années, et à qui Lemmi fit faire des funérailles maçonniques, dont on parla quelque peu à l'époque. On l'enterra au cimetière de Saint-Laurent-hors-les-murs, cimetière qui a dû être « déconsacré », à cause des scandales incessants des sectaires ; ceux-ci l'avaient choisi pour le lieu préféré de leurs profanations.

Si Ernesto Nathan est fils de la palladiste Sarah Nathan, il est sans aucun doute ce fils naturel de Mazzini dont il est question.

L'enquête mérite d'être faite.

Juvénal Moquiram.

La Lutte contre la Secte

Il est hors de toute contestation que les catholiques commencent enfin à comprendre la réalité de la situation. On s'inquiète, à présent, des menées ténébreuses de la secte maçonnique, tandis qu'on souriait, il y a quelques années à peine, lorsqu'un prêtre clairvoyant donnait à entendre que c'est dans les Loges que se trament tous les complots contre l'Eglise de Jésus-Christ.

Le mouvement s'est produit ; nous sommes en marche ; les sociétés de résistance à la Franc-Maçonnerie s'organisent tous les jours. Cela est du plus heureux augure, et, pour notre part, nous nous en réjouissons, nous en éprouvons une légitime fierté ; car, malgré tout ce qui a été fait pour paralyser notre œuvre, nous avons sonné sans trêve le clairon du réveil. Rien ne nous a découragé ; le breuvage des amertumes nous a même fortifié. C'est pourquoi, nous qui avions à réparer, plus que tout autre, nous sommes heureux de constater que nos peines n'ont pas été inutiles.

Ceux qui n'ont jamais failli à leur foi ne se rendent pas bien compte des douloureuses épreuves d'un converti. Combien de fois avons-nous dévoré, sans protester, les affronts les plus sanglants qu'un homme puisse recevoir ! Un de ceux auxquels nous étions particulièrement sensible est celui qui résulte de cette accusation inepte : « Il écrit contre la secte des francs-maçons ? soit, mais c'est une affaire de commerce, c'est pour gagner de l'argent ! » Pour dire cela, il faut ignorer que l'écrivain qui est purement et simplement un mercenaire, qui n'a aucune conviction, a mille fois plus à gagner, dans ce siècle d'impiété et de naturalisme, à écrire des romans selon le goût dépravé de la multitude, qu'à publier des livres de combat contre les maîtres du jour. Or donc, si, étant écrivain par profession, on travaille contre son intérêt pécuniaire, c'est que l'on a quelque peu souci de son âme, c'est que l'on songe aux comptes que l'on aura à rendre à Dieu à l'heure du terrible jugement.

Comment fermer la bouche à ceux qui accusent ainsi sans réflexion ?... On se demande cela, le cœur gros ; un jour, enfin, l'on se dit : « Eh bien, tandis que je continuerai à demander à ma plume le pain quotidien sans la vendre au plus fort enchérisseur, sans la livrer aux entrepreneurs de blasphèmes et de grivoiseries à la mode, je créerai une œuvre, une de ces œuvres d'action où les hommes qui s'y dévouent ont à sacrifier à la fois temps, argent et peine ; et si cette œuvre se fonde solidement, si elle me survit en rendant quelque service à la cause de la religion, on sera bien obligé de dire sur ma tombe : « Oui, c'était un converti sincère ; il s'était vraiment dévoué à l'Eglise ; son œuvre est là pour le rachat de son détestable passé, pour l'expiation de ses hontes de jeune homme dévoyé. »

Il fallait donc une œuvre militante, une œuvre durable, une œuvre d'avenir.

Nos lecteurs se rappellent cette Ligue du Labarum Anti-Maçonnique, dont nous leur avons exposé le programme il y a six mois, au moment de sa fondation. Depuis lors, nous ne leur en avons guère plus parlé. La raison de notre silence était la part principale que nous avions prise à cette création ; nous ne voulions pas les obséder de nos articles sur ce sujet trop particulier. Nous nous bornâmes à faire connaître la naissance de la Ligue, et nous attendîmes patiemment l'instant favorable pour pouvoir dire à nos fidèles abonnés : « Voici où nous en sommes. »

Nous allons donc jeter un coup d'œil en arrière et dire ce que nous avons fait, avec le concours de quelques vaillants catholiques, qui ont bien voulu être en ceci nos auxiliaires dévoués.

Une grande joie que nous a donnée la Providence a été celle de la rencontre d'un autre converti, dont la situation particulière nous oblige à taire le nom, un homme plein de cœur et d'un

talent hors ligne, qui revenait, lui aussi, de bien loin.

Six chrétiens d'un zèle ardent, parmi lesquels deux ecclésiastiques, se sont consacrés avec nous, à Montmartre, le 19 novembre 1895, au Sacré-Cœur de Jésus, pour combattre l'infernale secte maçonnique, en organisant en France, sous les auspices de saint Michel et de Jeanne d'Arc, une véritable Contre-Maçonnerie.

Dire que nous avons été compris tout de suite serait plus que téméraire. Nous avons eu, au contraire, à subir les lazzis de nos meilleurs amis. En écrivant ces lignes, nous songeons, entr'autres, à notre éditeur lui-même, qui, loin de nous encourager, nous prédisait un fiasco complet, avec un rire général de la galerie.

On a ri, en effet, à nos débuts. J'en sais même qui haussaient les épaules et nous trouvaient tout simplement grotesques. Cela avait-il le sens commun, je vous le demande, de vouloir créer des Compagnies du Labarum, de faire des initiations anti-maçonniques en trois degrés, de donner des grand'gardes en plein Paris ? On nous a répété le propos d'un catholique qui demeura longtemps sans croire à la sincérité de notre conversion : « J'avoue, dit-il, que j'avais pris jusqu'à présent Taxil pour un fumiste *(sic)*; je l'ai vu, à une grand-garde du Labarum. Eh bien, maintenant, je suis convaincu qu'il est sincère ; *mais il est à enfermer à Charenton !* » Lorsque nous eûmes connaissance de cette nouvelle appréciation, nous en éprouvâmes une grande joie ; passer pour fou est doux au cœur, quand on a la folie de la Croix.

« Laissons dire et laissons rire », telle fut notre devise. « Voulez-vous servir le Christ en affrontant non seulement les insultes, mais encore les sarcasmes ? » avions-nous dit à nos collègues de la fondation, aux six qui nous accompagnèrent à Montmartre. Ils avaient répondu : « Oui ! » Ils avaient compris l'œuvre nouvelle.

Dans le monde ecclésiastique, on se tint d'abord sur une grande réserve, à notre égard. Qu'allait-il sortir de cette Ligue, qui paraissait si étrange ? Plusieurs disaient : « On viendra voir une fois par curiosité ces écervelés du Labarum ; après quoi, la Ligue disparaîtra dans l'indifférence générale ; elle n'en a pas pour deux mois à vivre. »

Ah ! mes amis de Montmartre, combien nous devons remercier aujourd'hui le bon Dieu qui a si bien calmé les rires et fait mentir les prophéties des railleurs !

Les grands'gardes du Labarum ont eu un succès dépassant toute espérance. Dès la seconde de ces réunions de propagande, la vaste salle de la Société de Géographie ne pouvait plus suffire à contenir la foule de catholiques recueillis qui venaient prier avec nous et entendre nos conférenciers anti-maçons ; on a dû plusieurs fois, faute de place, refuser l'entrée à sept cents, huit cents, mille personnes ; car nous ne pouvions pas émigrer dans une autre salle, ayant loué celle-là pour un an.

Et non seulement tout le Paris catholique venait s'unir à la lutte des Frères et des Sœurs du Labarum ; mais on venait de villes très éloignées ; nous avons eu souvent, à la sortie, l'agréable surprise d'entendre des visiteurs nous dire, en nous serrant les mains et en nous félicitant : « J'ai fait deux cents, trois cents, quatre cents kilomètres pour venir me rendre compte de votre œuvre. »

Maintenant, voici la saison des vacances ; les grand'gardes du Labarum vont être interrompues jusqu'en septembre, à Paris, la capitale étant désertée par le plus grand nombre ; mais les grand'-gardes commencent en province.

Allons, les fondateurs de la Ligue sont, d'ores et déjà, récompensés bien au-delà de leurs mérites.

A cette heure, neuf Compagnies du Labarum sont constituées en France, et plus de vingt sont en voie de formation.

A cette heure, la secte s'émeut de cette prise d'armes, de cette levée de boucliers.

La fameuse Loge *la Clémente Amitié*, qui est toujours à l'avant-garde pour combattre l'Eglise, a consacré une de ses séances tout entière, le 18 mars, à déverser la bile de ses orateurs sur notre cher Labarum. Ils sont inquiets ; ils voient derrière nous les jésuites (vieux cliché) ; ils ont le toupet de crier « à la société secrète », contre nous qui publions nos statuts, nos règlements, nos rituels, contre nous qui admettons à nos grand'gardes, et par centaines, les catholiques étrangers à la Ligue.

Et le Vénérable de la *Clémente Amitié*, le F∴ Edgar Monteil, le patriarche maçon émérite nommé par Lemmi pour son premier représentant en France, — le F∴ Edgar Monteil, qui s'y connaît, s'est écrié : « *La Ligue du Labarum est la plus formidable machine de guerre imaginée contre la Franc-Maçonnerie !* »

Puisse-t-il avoir raison, ce prince de la Synagogue de Satan !

La *Lanterne*, dans son numéro du jeudi 18 juin (daté du lendemain) insérait ces lignes sous la rubrique *Bulletin Maçonnique*,

L∴ *Union des peuples*, n° 144, O∴ de Paris, rue Rochechouart, 44. — Ce soir, à 8 heures et demie, ten∴ solennelle. — Travaux divers. — Une affiliation et une initiation. Conférence : *Une manœuvre cléricale : Le Labarum.*

D'autre part, la confiance vient, chez les catholiques ; on ne rit plus de nous ; on comprend que l'œuvre se fortifie chaque jour ; les portes s'ouvrent, là où l'on nous boudait.

Par la voix de l'Eminentissime Cardinal Parocchi, Rome a dit qu'il fallait encourager toutes les œuvres d'action contre la secte, dès l'instant qu'elles sont basées sur la foi.

L'avenir s'ouvre donc, tout rempli d'espérances.

Au jour de la Pentecôte, à notre grand'garde parisienne, la salle acclamait avec enthousiasme

notre éloquent conférencier Kostka de Borgia, traitant la question : *les Francs-Maçons et la Liberté*. Elle croulait sous les bravos, quand nous lûmes, en notre qualité de secrétaire général, l'ordre du jour de la séance ;

« L'assemblée de Catholiques militants, au nombre de sept cents personnes, réunies aujourd'hui dimanche 24 mai dans la grande salle de la Société de Géographie, à Paris, sur la convocation de la Ligue du Labarum, conformément au désir exprimé par la Commission Centrale romaine organisatrice du Congrès Anti-Maçonnique International :

« Acclame le Saint-Père Léon XIII, l'immortel auteur de l'Encyclique *Humanum Genus*, dénonçant au monde les graves périls dans lesquels se trouve la société par l'effet de la conspiration permanente de la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise ;

« Forme des vœux pour la grande réussite du 1er. Congrès Anti-Maçonnique International, qui doit se tenir cette année, du 29 septembre au 4 octobre ;

« Et adresse, tout particulièrement, l'hommage de sa respectueuse admiration à l'Eminentissime Cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté, en le remerciant d'avoir de nouveau donné l'élan aux Catholiques contre la secte et de s'être fait l'ardent champion de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc, pour laquelle battent à l'unisson les cœurs de tous les vrais Français. »

Notre Labarum est à la fois chrétien et patriotique ; voilà le secret de son succès, aujourd'hui indiscutable. Il exalte l'âme catholique ; il parle au cœur du Français, qui ne veut pas voir plus longtemps son pays sous le joug d'une secte infâme !

C'est dans ce sentiment que nos Compagnies se forment ; c'est ainsi que l'on peut voir, comme exemple à citer, notre *Compagnie Saint-Georges du Labarum* qui a déjà près de deux cents membres actifs, habitant Paris, rallier encore les adhésions d'environ cent membres correspondants en province. L'admirable présidente de la garde d'élite de cette Compagnie a fondé, aux Batignolles, un dispensaire où se dévouent avec elle, pour soigner les pauvres, trente Sœurs de Jeanne d'Arc, affiliées au Labarum ; c'est là l'œuvre de bienfaisance, particulière à la *Compagnie Saint-Georges*.

En effet, nous voulons qu'il y ait une émulation pour le bien, entre toutes nos Compagnies ; il faut que de chaque Compagnie naisse une œuvre, à la plus grande gloire de Dieu.

La *Compagnie Saint-Jean du Labarum*, celle dont nous sommes actuellement le promoteur, a conçu le projet et donné l'essor à l'Académie Saint-Jean ; nous en avons publié plus haut les Statuts Généraux. Ici, la Compagnie crée, et ensuite s'efface.

On aura remarqué que le nom du *Labarum* n'est pas prononcé, quand il s'agit de l'Académie. Ce n'est pas que nous rougissions de notre drapeau ; on se tromperait grandement, si l'on supposait cela. Mais l'Académie ne doit pas se confondre avec la Compagnie.

A la *Compagnie Saint-Jean du Labarum*, nous appelons tous les catholiques de bonne volonté, sans leur demander autre chose que ce bon vouloir et quelque attestation constatant qu'ils sont catholiques pratiquants ; nous les enrôlons comme membres actifs, s'ils habitent Paris ou les environs, ou comme membres correspondants, s'ils habitent la province, les colonies ou l'étranger. Nous comptons sur le nombre ; car nous voulons faire masse contre la secte. C'est pour cela que la cotisation demandée aux membres correspondants est si modique, malgré tous les frais qui incombent à notre œuvre : *un franc par an !* On ne nous accusera pas d'exploitation, n'est-ce pas ?... Et la Compagnie devient ainsi l'auxiliaire de l'Académie, pour les menus travaux matériels. L'adhérent à la Compagnie devient ligueur du Labarum.

A l'Académie, d'autre part, appel est fait aux catholiques éprouvés, ayant une connaissance suffisante de la question maçonnique, sans qu'il leur soit demandé aucunement d'adhérer à la Ligue du Labarum. Le seul lien entre la Compagnie et l'Académie n'est pas matériel ; c'est celui du Patron qui a été choisi pour veiller, du haut du ciel, sur les deux œuvres. L'Académie Saint-Jean est ainsi un terrain de rencontre où tous les principaux membres des divers comités et groupes catholiques militants, et avec eux les anti-maçons érudits, isolés, peuvent s'unir, *dans une union intellectuelle*, pour l'intérêt général de la cause et au profit de chaque comité ou groupe en particulier. De cette façon, l'Académie Saint-Jean est appelée à faire disparaître toutes les rivalités, et cela, nous l'espérons, dans un avenir prochain ; en même temps, elle sera l'arsenal où chacun pourra venir chercher des armes contre l'ennemi.

Notre œuvre est la multiplication des œuvres anti-maçonniques, bien distinctes les unes des autres, chacune opérant dans sa sphère d'action, mais toutes se prêtant un mutuel appui. Il faut que nous décuplions, que nous centuplions nos forces, et que nous fassions cette multiplication des œuvres *dans une union parfaite*.

La Compagnie doit engendrer d'autres Compagnies, jusqu'à ce que nous ayons une Compagnie du Labarum en face de chaque Loge maçonnique.

Comment arriverons-nous à ce résultat ? Rien n'est plus simple.

Prenons, par exemple, la *Compagnie Saint-Jean*. Elle est née de la *Compagnie Saint-Georges*. Sa naissance est du 6 mai 1896. Déjà elle a réuni une trentaine de ligueurs parisiens. En outre, elle fait appel aux catholiques de province qui veulent être ses membres correspondants ; elle les pousse, aussitôt inscrits, à grouper d'autres amis ; elle leur donne toutes les instructions nécessaires ; elle leur apprend le fonctionnement ; puis, dès que quelques

uns d'une même ville sont en nombre et bien instruits, elle les détache, et voilà une nouvelle Compagnie créée. C'est ainsi qu'avant la fin de ce mois sera constituée à Elbeuf la *Compagnie Saint-Etienne du Labarum*, sortie des flancs de la *Compagnie Saint-Jean;* puis, seront constituées, peu longtemps après, deux autres Compagnies dans les environs de Paris; car nous avons aussi parmi nous des éléments pour recruter et instruire aux environs de la capitale. Et ainsi de suite: après ces trois premières que nous allons fonder incessament, nous en fonderons d'autres. Avec la grâce de Dieu, nous ferons boule de neige.

Quant à l'Académie Saint-Jean, elle ne crée pas des académies; sont but est de créer des œuvres spéciales. On a lu son programme: groupement de conférenciers; œuvre des bibliothèques anti-maçonniques; concours annuel; comité de statistique. Dès à présent, nous créons une première bibliothèque anti-maçonnique; elle sera ouverte sous peu: un éminent ecclésiastique a fait don à l'Académie d'une superbe collection d'ouvrages authentiques de la secte; nous invitons tous nos amis à envoyer les ouvrages maçonniques ou anti-maçonniques qui leur sont inutiles ou qu'ils ont en double exemplaire. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de cette fondation.

Bénissons Dieu, dirons-nous encore, qui nous a inspiré le plan de cette organisation si profitable à la sainte cause de son Eglise.

Venez à nous, dirons-nous à tous nos amis, à ceux qui nous suivent depuis onze années dans la la lutte, dans notre œuvre de réparation par le dévouement et l'énergie à défendre la religion de notre enfance. Oui, venez à nous; l'heure est bonne; Jeanne d'Arc a poussé le cri de ralliement. Que les francs-maçons se convertissent! et, s'ils s'obstinent à repousser la lumière, boutons-les dehors!

Unissez vos efforts aux nôtres pour affranchir la Patrie, pour la délivrer des sectaires.

Vous le voyez, nous ne nous bornons pas à écrire des livres, des articles; nous avons créé une œuvre. Cette œuvre a déjà pour elle six mois d'une existence bien remplie; elle a déjà fait du bien, beaucoup de bien; elle en fera davantage encore, si vous nous apportez votre concours et vos prières.

Faites comme nous: ne vous bornez pas à lire nos articles; mais associez-vous à notre *Compagnie Saint-Jean du Labarum*. Vous deviendrez, à votre tour, les fondateurs d'autres Compagnies de la vaillante Ligue Anti-Maçonnique.

Nous étions sept à Montmartre; nous sommes mille aujourd'hui; nous serons cent mille dans un an, si vous le voulez!

Léo Taxil

Pour envoyer les adhésions à la *Compagnie Saint-Jean du Labarum*, écrire au domicile du promoteur, c'est-à-dire à cette adresse: *M. Léo Taxil, 137, rue d'Alésia, à Paris.*

Pour les renseignements verbaux, M. Léo Taxil reçoit tous les lundis, de 4 heures à 6 heures.

Nota. — Les feuilles d'adhésion, donnant les premiers renseignements, sont envoyées gratuitement et sous enveloppe fermée; joindre à la demande un timbre-poste de *quinze centimes* pour l'affranchissement de l'envoi.

La *Compagnie Saint-Jean du Labarum* délivre franco, sous enveloppe fermée, au prix de vingt-cinq centimes (prix de revient, affranchissement compris), à ses Membres Actifs et à ses Membres Correspondants, des cartes d'identité qui leur servent de lettre de présentation auprès des présidents de Compagnies du Labarum, dans toutes les villes de France où il en existe déjà et où il en sera établi par la suite.

La Revue Mensuelle tiendra ses lecteurs au courant des œuvres de l'*Académie Saint-Jean* et des actes de propagande entrepris par la *Compagnie Saint-Jean du Labarum.*

Mlle COUÉDON

DEVANT

La Société des sciences psychiques

On connaît déjà par les journaux les résultats des enquêtes faites par la Société des sciences psychiques sur le cas de Mlle Couédon. Nous n'avons qu'à les enregistrer ici, pour que le lecteur ait sous les yeux tous les éléments du débat.

Après le rapport du docteur Hacks que nous avons donné *in extenso* dans notre précédent numéro, est venu celui du Dr Le Menant des Chesnais, présenté à la Société au nom de la Commission psychique, dans la séance du 6 mai, présidée par M. le chanoine Brettes, assisté du R. P. Bulliot et du Dr Tison. Nous regrettons de ne pouvoir publier le texte entier de ce rapport, les statuts de la Société s'y opposant; force nous est de nous contenter de l'excellente analyse qu'en a faite M. Gaston Méry:

La question posée à la deuxième Commission était celle-ci: Y a-t-il dans le cas de Mlle Couédon des faits qui sont inexplicables pour la science actuelle?

Le premier soin de la Commission devait donc être de réunir sur la clairvoyance attribuée à Mlle Couédon le plus possible de témoignages sérieux.

Et, de fait, elle en a recueilli un très grand nombre, qu'elle a scrupuleusement contrôlés.

Ces témoignages peuvent être répartis en trois catégories:

1° Les témoignages indifférents à la question de l'inspiration.

2° Les témoignages défavorables.

3° Les témoignages favorables.

Les témoignages « indifférents » sont ceux qui se réfèrent à l'état psychique de Mlle Couédon, aux origines de cet état, à l'influence du milieu, au langage rythmé.

Pour le rapporteur, il n'est pas douteux que l'influence de Mme Orsat n'a pas été étrangère à la mentalité actuelle de la Voyante.

C'est chez Mme Orsat que Mlle Couédon a eu sa première extase.

Mlle Couédon assistait fréquemment aux séances de Mme Orsat. Elle s'y intéressait d'autant plus que, parmi les prédictions de Mme Orsat, beaucoup la concernaient.

Rendez-vous compte, dit le D^r Le Menant des Chesnais, du trouble qu'une pareille fréquentation devait apporter dans le fonctionnement cérébral d'une jeune fille, impressionnable à l'excès.

Ajoutez à cela l'influence de l'entourage et de l'éducation. Mme Couédon, paraît-il, répétait souvent jadis à ses amis : « Priez bien pour que ma fille devienne un jour comme Mme Orsat ! »

Mais, en dehors de ces influences extérieures, le caractère propre du sujet en faisait, à lui seul, un terrain suffisamment préparé à la contagion

Un grand nombre de témoins ont confirmé le grand rôle que le *moi* semble jouer dans la vie psychique de Mlle Couédon.

Il ne faudrait cependant pas croire que les phénomènes qui ont si vivement surexcité la curiosité publique proviennent de simples accidents nerveux. L'état mental particulier où se trouvait Mlle Couédon explique peut-être que ces phénomènes se soient produits chez elle plutôt que chez une autre. Il a pu être l'*occasion* de ces phénomènes. Il n'en a sûrement pas été la *cause*.

Quant au langage rythmé de « l'Ange » pendant les vaticinations, langage dont il se sert sans désemparer pendant des heures entières, et qui est si rapide qu'aucun sténographe n'est parvenu à l'enregistrer intégralement, le rapporteur estime, avec la Commission, qu'il constitue un phénomène presque impossible à reproduire, même avec un long entraînement.

Toutefois, il n'en fait pas un argument positif et il propose de l'écarter de la discussion, ainsi que les faits précédement exposés, comme ne pouvant apporter aucun élément de preuve pour ou contre l'hypothèse de l'inspiration.

Les témoignages défavorables ne manquent pas. Il est, tout d'abord, démontré qu'à maintes reprises Mlle Couédon a été impuissante à répondre exactement aux questions qu'on lui posait.

Mais il faut distinguer.

Elle se trompe toujours quand on cherche à l'égarer. Des personnes l'ont interrogée sur leurs enfants. Elle leur a répondu sans hésitation. Or, ces enfants n'existaient pas.

Elle se trompe souvent quand on lui pose des questions sincères. Nombre de personnes en ont témoigné.

Enfin, quelquefois elle se contredit.

— Que dois-je penser d'une personne que je vois en ce moment?

— Elle n'a pas la vérité.

— Et de cette autre?

— Elle a la vérité.

— Et de cette troisième?

— Elle est mal entourée, il faut t'en défier.

— Et de cette quatrième?

— Tu peux la fréquenter. Elle te porte de l'amitié.

Or, en posant ces quatre questions, c'était à la même personne que le témoin pensait.

Mais on aurait tort de prendre texte de ces erreurs fréquentes et de ces contradictions pour porter un jugement prématuré.

Car voici un tout autre ordre de faits.

Le D^r Le Menant les subdivise ainsi :

a) Lecture de pensée.
b) Vue du passé.
c) Connaissance du présent même à distance.
d) Révélation simultanée et, pour le même cas, du présent, du passé et de l'avenir.
e) Prédictions réalisées.
f) Maladies dévoilées.
g) Guérison obtenue.

Les témoignages réunis sur ces différents points par la Commission sont innombrables. Les témoins ont déposé par écrit ou sont venus eux-mêmes renseigner la Commission. Pourtant, la Commission a fait un tri. Elle n'a voulu retenir que les faits absolument prouvés, indéniables.

Ces faits, le D^r Le Menant des Chesnais les énumère.

Lecture de pensée. Les faits de lecture de pensée sont les plus communs. Ils ont été étudiés spécialement par le Dr Dariex dans le dernier numéro des *Annales des sciences psychiques*. Je vous y renvoie.

Vue du passé. Les exemples en sont très fréquents également. A M. le chanoine Brettes, Mlle Couédon a raconté plusieurs événements intimes connus de lui seul. A M. Frichet, rédacteur à la *Revue Mame*, elle a révélé sur des personnes mortes, une foule de particularités exactes. A M. Moutran, elle a tracé le portrait de son frère décédé. A M. l'abbé X..., elle a fait le récit de toutes les épreuves que sa famille avait endurées. A un rédacteur du *Temps*, elle a dévoilé une foule d'incidents de sa vie privée, etc., etc.

Connaissance du présent même à distance.

M. l'abbé Sabatier demande à la Voyante :

— Ma mère est-elle vivante ?

— Elle était très malade depuis deux années, mais elle va mieux depuis telle date.

C'était exact.

A M. Moutran, sans même avoir été interrogé, « l'Ange » parle d'une personne, dont il fait un portrait très précis, puis de sa mère qui habite la Syrie.

Un autre témoin a déclaré :

« Tu as un deuil dans ta famille, m'a dit Mlle Couédon. — Non. — Tu as un deuil dans ta famille, me répète-t-elle. — Non. — Je t'affirme que tu as un deuil dans ta famille..... — Rentré chez moi, je trouvai, en effet, un télégramme m'informant de la mort d'un proche parent. »

A citer aussi, dans cet ordre de faits, la curieuse lettre du Dr de Châteaubourg, que j'ai reproduite dans le premier fascicule.

Mais le témoignage le plus déconcertant est celui de M. le comte de Poulpiquet.

Le voici dans sa teneur exacte :

UN FAIT CURIEUX A RELATER CONCERNANT LA VOYANTE DE LA RUE DE PARADIS

Il y a environ trois ans, mourait à Paris un homme auquel on connaissait une fortune d'environ 60.000 livres de rentes qu'il avait réalisée complètement en titres et valeurs en portefeuille.

Après sa mort, on ne trouva dans son appartement qu'une somme de 2.000 francs, mais nulle trace des valeurs en papier. Craignant que ces valeurs ne fussent déposées chez des banquiers ou des agents de change, on s'adressa à eux mais absolument sans résultat.

La veuve de M. X..., qui avait une santé assez chancelante ne s'inquiéta pas davantage de la recherche de cette fortune de son mari, et se retira dans les environs de Paris pour y vivre à l'abri des tracas et des bruits de la ville.

M. X... avait trois neveux, que cette perte de la fortune de leur oncle avait naturellement désolés.

Dernièrement un d'entre eux, officier en garnison dans la ville de X. lisant dans les journaux les bruits qui se faisaient autour de la Voyante de la rue de Paradis, eut l'idée d'aller l'interroger.

Et voici ce que Mlle Couédon lui dit en substance :

« M. X..., dans les dernières années de sa vie, était devenu original et un peu détraqué et il fit un jour séparer dans le mur de sa chambre un placard en deux parties par une cloison de briques, il y déposa tous ses papiers et ses valeurs, puis colla du papier sur cette armoire murée pour en masquer l'emplacement.

« Je vois avec les papiers une pièce d'or. »

Cette dernière indication éveilla l'attention du jeune officier, qui se rappela que M. X... possédait une pièce de cent francs qu'il tenait souvent à la main quand il causait et qu'il gardait sur lui en guise d'amulette.

Cette coïncidence l'amena à supposer que le dire de la Voyante pouvait avoir un semblant de vérité et il fut trouver Mme X... pour lui raconter le résultat de son entrevue avec la Voyante.

Mme X... désirant ne pas être à nouveau troublée par une perquisition chez elle, refusa de consentir aux recherches que lui demandait son neveu qui, peu de jours après, sans en instruire Mme X..., vint, accompagné d'un architecte, faire lui-même des recherches.

Les murs furent sondés et on ne tarda pas à découvrir la cachette révélée.

Tous les papiers furent retrouvés en totalité, et sur le tout la fameuse pièce d'or en question.

Révélation simultanée et pour le même cas du passé, du présent et de l'avenir.

Les exemples n'en ont pas été rares. Le plus remarquable est celui qui se rapporte à la famille X..., depuis trente ans. Il y a eu dans cette famille toutes sortes d'événements compliqués, mariages, divorces, remariages, enfants du premier lit, du second, parents disparus et retrouvés, successions embrouillées, procès. Les intéressés eux-mêmes finissent parfois par ne plus s'y reconnaître. Or, « l'Ange » a fait, avec une précision parfaite, minutieuse, le récit des moindres incidents de l'histoire de cette famille, dans leur ordre chronologique, sans une erreur. Il a aussi prédit son avenir. Et c'est la seule chose qui reste à contrôler.

Maladies dévoilées.

A Mme de H..., Mlle Couédon a parlé de sa santé, des différentes maladies qu'elle a eues, sans en oublier une, et de celle dont elle souffre encore. A Mme de M..., habitant Autun, elle a fait des révélations analogues, les accompagnant de conseils, tout à fait conformes aux ordonnances des médecins.

Les témoignages sur ce genre de révélations sont arrivés en foule à la Commission. J'en ai cités déjà pour ma part un certain nombre. Le lecteur peut s'y reporter.

Prédictions réalisées.

Il y a celles qui concernent les particuliers, et celles qui concernent les événements publics. Le rapport de M. Le Menant des Chesnais est très documenté sur les premières.

Parmi les secondes, il ne cite que la prédiction de la chute du ministère Bourgeois pour le 21 avril, enregistrée par Chincholle dans le *Figaro* du 14 avril, et survenue effectivement à la date indiquée.

Il y en a plusieurs autres, celles qui se rapportent, par exemple, à tous les incidents auxquels a donné lieu, depuis le 14 mars dernier, le bruit fait autour de Mlle Couédon. Celles, également, qui se rapportent aux massacres d'Arménie, à la guerre d'Abyssinie, à la catastrophe de Lille. D'autres encore.

Guérisons obtenues.

Il y a eu un certain nombre de cas. Le rapporteur cite notamment celui de la guérison de l'enfant de M. Ryder, certifié par le père et par le médecin de la famille. Je n'insiste pas. J'ai déjà longuement parlé de cette guérison miraculeuse.

Après avoir énuméré tous ces faits, et beaucoup d'autres authentifiés par les témoignages retenus par la Commission, le rapporteur conclut :

« Ce n'est pas la première fois que des gens « reçoivent de somnambules des réponses qui les « frappent d'étonnement par leur précision.

« Mais ces femmes d'ordinaire vous font de « nombreuses questions, auxquelles il faut ré« pondre. Certaines sont de véritables artistes par « l'adresse avec laquelle elles obtiennent de vous« même sans que vous vous en aperceviez les « premiers renseignements nécessaires pour le « petit boniment qu'elles vont vous raconter.

« Chez Mlle Couédon, les choses ne se passent « pas ainsi. Il semble au contraire, d'après le récit « des témoins, que, plus vous restez calme et si« lencieux, la laissant parler à sa guise, plus elle « précise les faits qui vous concernent.

» Il semble également que cette clairvoyance se « manifeste plus ou moins facilement suivant les « individus auxquels elle s'adresse.

« Tels sont les faits, et les opinions des témoins « qu'il nous a paru utile de vous rapporter.

« Doit-on, faute de pouvoir expliquer ces faits, « ne voir en eux qu'une supercherie de la part de « cette nerveuse?

« Doit-on regarder ces faits comme de simples « coïncidences?

« Il ne serait pas étonnant en effet que, dans le « jet continu des paroles qui s'échappent de ses « lèvres et au milieu des erreurs dont les témoi« gnages abondent, il se trouvât des coïncidences « donnant à certaines de ses phrases les appa« rences d'une révélation. C'est ce que nous pen« sions trouver dans tous les faits, mais comment « soutenir une pareille thèse devant ceux que « nous venons de vous rapporter?

« Etant donnée l'honorabilité des témoins qui « ont paru devant votre Commission, et dont plu-

« sieurs même en étaient membres, étant donnée « la précision de quelques-uns de ces faits en par- « ticulier, peut-on nier, au nom de la science, « l'existence d'une certaine clairvoyance qui se « montre par instant chez M[lle] Couédon, au milieu « d'erreurs et de divagations?

« Et cette constatation devons-nous craindre de « la faire? Messieurs, si nous agissions ainsi, nous « ne serions pas des hommes de science,

« Souvenons-nous de ce qui se passa à l'Aca- « démie de médecine en 1825 à la suite du rapport « du D[r] Husson, sur le magnétisme animal, rapport « si consciencieux et si digne d'attention. On lui « en refusa même l'impression dans la crainte que « *la divulgation de tels faits ne portât le trouble dans* « *les connaissances physiologiques de l'époque.*

« Et l'article du D[r] Dechambre, qui cependant était « un grand esprit et un érudit, article sur le *Mesmé-* « *risme* publié en 1874, ne prouve-t-il pas où en « était encore l'Académie de médecine sur cette « question, grâce à son parti pris, alors que de- « puis dix ans déjà, avaient paru des travaux d'une « valeur aujourd'hui incontestée?

« C'est en effet en 1866 que le D[r] Liébaut de « Nancy, ce praticien aussi modeste que grand « observateur, publia son livre sur le sommeil « provoqué et l'action du moral sur le physique.

« Mais l'attitude de l'Académie avait tellement « influencé les esprits que le D[r] Liébaut fut con- « sidéré par ses confrères comme un rêveur ou un « charlatan.

« Il a fallu la conviction profonde de M. Charles « Richet, l'autorité de M. Charcot, l'indépendance « de MM. les professeurs Bernheim à Nancy et « Dumontpallier à Paris pour que les études du « magnétisme fussent enfin reprises sérieusement.

« C'est à ce moment seulement, c'est-à-dire il y « une quinzaine d'années à peine, que l'on a rendu « hommage à toute la vérité contenue dans les « conclusions du D[r] Husson. Je ne parlerai pas « ici des luttes de M. Pasteur contre la génération « spontanée à laquelle croit encore M. Berthelot, « mais l'exemple de ces pionniers de la science, « bravant les préventions académiques, doit nous « encourager, Messieurs, à rechercher partout la « vérité, même dans un milieu comme celui de « M[lle] Couédon, où elle peut être enveloppée de « mille supercheries, et nous croyons ne pas dé- « passer les limites de la prudence scientifique en « vous proposant la conclusion suivante au sujet « de la clairvoyance de cette jeune fille.

« *Malgré tous les motifs de défiance que nous ins-* « *pire le cas de M[lle] Couédon, nous reconnaissons* « *qu'en plusieurs circonstances, elle a fait preuve* « *d'une clairvoyance qui, en dehors d'une super-* « *cherie dont le mécanisme nous échappe complè-* « *tement, ne peut être, avec les données actuelles de* « *la science, expliquée par aucun moyen naturel.* »

La conclusion du D[r] Le Menant des Chesnais a été approuvée à l'unanimité.

Parmi les nombreuses contradictions qui se sont produites au cours des révélations de M[lle] Couédon, il faut relever celles-ci qui ne sont pas des moins curieuses et des moins défavorables à la lucidité de la Voyante :

Un visiteur l'interroge sur le futur roi de France.

— Comment doit-il s'appeler?

— Henri.

— L'ange vous a dit son nom?

— Pas positivement. Il m'a dit qu'il s'appelait comme moi. Or, je m'appelle Henriette.

— Vous avez tracé le portrait de ce roi. Est-ce l'ange qui vous l'a révélé?

— L'ange m'a dit seulement qu'il me ressemblait...

Plus tard, M[lle] Couédon, qui est plutôt brune, dira que le futur roi est admirablement fait de sa personne et blond...

En conséquence de ces merveilleuses prédictions, les prétendants n'ont pas manqué d'assiéger le trépied de la sybille de la rue de Paradis. Tout ce qu'on sait de l'entrevue qu'[illegible]t avec elle le prince Henri d'Orléans, c'est, au dire du *Gaulois*, que le prince est sorti de chez la Voyante tellement impressionné qu'il s'est refusé à rien répéter de ce qu'elle lui avait révélé.

« Un autre prétendant, dit M. G. Méry, n'a pas craint d'affronter seul la prophétesse. C'est un Naundorff, celui que l'on connait sous le nom de Louis de Bourbon. M[lle] Couédon lui a affirmé qu'il ne régnerait pas. Elle lui a affirmé également que le prince Henri de Bourbon, son frère, ne régnerait pas davantage. Cela a mis en émoi M. de Bourbonne, un des plus enragés Naundorffistes de la terre.

— Pourquoi, me disait-il, le prince Henri de Bourbon, ne serait-il pas le roi Henri dont M[lle] Couédon annonce l'avènement? Il est à l'étranger, lieutenant d'infanterie au servive de la Hollande. Il répond en tous points au portrait qu'a laissé entrevoir « l'archange Gabriel.

Et, pour prouver son hypothèse, M. de Bourbonne ajoutait :

— Ce n'est pas pour la première fois qu'un messager de Dieu est intervenu dans cette grave question de Louis XVII. Déjà, en avril 1816, l'archange Raphaël avait parlé fortement à Louis XVIII et même avait fait pâlir et pleurer le monarque, auquel il s'adressait par la bouche d'un simple paysan, Martin, du village de Gallardon. Et Dieu sait, ou savait, si Louis XVIII était sceptique et voltairien!...

« Après cette entrevue terrifiante, Louis XVIII décommanda son sacre, ainsi que Martin le lui avait ordonné, et il lui resta la seule consolation d'être un jour enterré à Saint-Denis, comme Martin le lui avait promis.

« Je pourrais citer encore les autres voyantes actuelles de Lyon, de la Nièvre et même de Loigny, qui, depuis des années, ne cessent de faire retentir des noms de Louis XVII et de ses descendants les échos de leur monastère.

« Vous voyez donc bien... »

En rapprochant M[lle] Couédon des Visionnaires de Loigny, M. de Bourbonne rend un mauvais service à l'inspirée de l'archange Ga-

briel. Comme on le verra plus loin, les Sybilles de Loigny râlent sous les anathèmes du Saint-Siège.

Après l'adoption du rapport du Dr Le Menant des Chesnais, la Société des Sciences psychiques a nommé une troisième Commission, ayant pour but de déterminer la nature de l'influence extra-naturelle à laquelle obéit Mlle Couédon. Six ecclésiastiques faisaient partie de cette Commission : le Père Bulliot, le Père Tournebise, le Père Rouvre, le Père Tével, l'abbé Lecerteux et l'abbé Gayraud. Ce dernier est l'auteur d'une très savante étude sur la *Suggestion mentale* et la *télépathie*, où il démontre, d'après saint Thomas d'Aquin et saint Grégoire, qu'il est parfaitement possible de prévoir l'avenir, en vertu d'une clairvoyance purement naturelle.

Le rapport de cette Commission a été rédigé par l'éminent président de la Société, M. le chanoine Brettes.

M. Gaston Méry analyse ainsi ce remarquable rapport dans la *Libre Parole* :

La question posée était quadruple :

La clairvoyance de Mlle Couédon provient-elle d'une hyperexcitation naturelle d'une faculté encore inconnue à la science ? D'une inspiration divine ? D'une inspiration diabolique ? Et enfin, Mlle Couédon a-t-elle, oui ou non, une mission ?

C'est M. le chanoine Brettes, président de la Société, qui s'était chargé de rédiger le rapport de la commission chargée de répondre à ce questionnaire.

La lecture de ce rapport, très ingénieux, très spirituel, très élevé aussi, a tenu l'assistance sous le charme. En voici la substance.

Sur la première question, la commission ne doute pas que la science n'arrive à expliquer, d'une façon toute naturelle, un grand nombre des exemples de clairvoyance de Mlle Couédon, mais elle croit, par contre que la science ne les expliquera pas tous. M. le chanoine Brettes cite quelques-uns de ces exemples : ce sont des faits en contradiction avec des lois physiques dès maintenant connues.

Sur la seconde question, la commission est tout à fait affirmative. « Non, dit-elle, l'esprit qui anime Mlle Couédon n'est pas un esprit céleste. Ce n'est pas l'archange Gabriel. »

Très longuement, M. le chanoine Brettes déduit les arguments qui l'ont amené à cette conclusion. Est-il vraisemblable que l'ange Gabriel, qui n'est apparu qu'une seule fois à la vierge Marie, soit, jour et nuit, depuis des mois, à la disposition de Mlle Couédon ? Qu'il se laisse *rouler* par le premier venu, lui posant une question insidieuse ? Qu'il parle avec une désinvolture, qui frise l'irrespect, de Mgr Richard, du Pape, même ? Etc., etc.

Et le rapporteur arrive à la troisième question : Y a-t-il inspiration diabolique ? La commission n'ose dire carrément : oui. Elle prend un détour. Elle dit : « Si l'hypothèse de l'inspiration diabolique était admise, elle s'accorderait avec les vraisemblances, et elle expliquerait tous les phénomènes produits. »

Diabolique, en effet, ce transfert du don de Mme Orsat à Mlle Couédon : diabolique, cette exigence du *cousoiement*, imposée aux auditeurs que « l'Ange », lui, tutoie : diaboliques les réponses de ce goût :

— Que pensez-vous du *Labarum ?*

— C'est une œuvre qui n'a pas de durée... Il ne faut pas s'en occuper.

Diabolique encore, le fait de ne pas formellement désapprouver le duel.

Diabolique enfin, le fait de recommander les sacrements, sans jamais parler de la contrition.

Et si vous admettez, continue le rapporteur, que Mlle Couédon est inspirée par l'esprit des ténèbres, quoi de plus facile à expliquer que ses prophéties, tantôt justes, tantôt fausses, que ses lectures de pensées, que sa divination du présent ou du passé. Le démon, en effet, connaît les lois de l'univers que nous ne connaissons pas encore. Etant données telles causes, il peut presque à coup sûr, en déduire les effets — sauf, cependant lorsqu'ils dépendent, dans une certaine mesure, du libre arbitre humain. Et encore, dans ce cas-là, tant d'hommes obéissent à leurs passions, que le démon peut souvent prévoir nombre de leurs actes...

Mlle Couédon a-t-elle une mission ?

Avant de répondre à cette question, M. le chanoine Brettes prend des précautions oratoires. Il distingue dans Mlle Couédon, la jeune fille et la Voyante. Il n'a que des éloges pour la jeune fille. Quant à la Voyante, il dit :

« Rappelez-vous ce passage du *Dies iræ : ... Teste David cum sybilla.*

C'est l'Eglise qui chante cela ! C'est l'Eglise qui prend ainsi à témoin la sybille, la prophétesse païenne !... Dieu, en effet, a voulu dans sa miséricorde, que ceux qui le nient, fussent prévenus parfois des événements futurs, pour qu'ils pussent user, en connaissance de cause, de leur liberté. Mais les païens ne peuvent être prévenus par les prophètes de Dieu, puisqu'ils ne s'adressent pas à eux. Et Dieu a permis qu'ils le fussent par leurs oracles. C'est ainsi que la venue du Christ a été annoncée à tous les peuples. Mlle Couédon joue dans le monde païen d'aujourd'hui le rôle des sybilles dans le monde païen d'autrefois... C'est Lucifer qui parle par sa bouche, mais c'est Dieu qui l'a voulu ainsi, parce que Lucifer pouvait seul être entendu de ceux qui ne reconnaissent pas la loi du Christ... »

Toutefois, M. le chanoine Brettes ne veut pas conclure trop formellement, et propose à la Société cette formule :

« S'il y a, en Mlle Couédon, intervention d'un esprit étranger, il n'est pas divin.

Cette conclusion a été adoptée par l'assemblée. Tous ceux qui ont entendu le rapport de M. le chanoine Brettes sont unanimes à y reconnaître une science étendue, beaucoup de précision, de logique et d'esprit, ainsi qu'une remarquable impartialité.

Il est vrai qu'une telle conclusion, si prudemment et si mûrement formulée, contrarie

nombre d'esprits, qui de peur d'être obligés de voir le diable partout, ne veulent le voir nulle part. A ceux-là M. Eugène Tavernier répond parfaitement dans l'*Univers :*

Mlle Couédon peut se croire sincèrement inspirée, mais son inspiration est suspecte.

Au sein de la société des sciences psychiques et dans la presse, diverses personnes se sont étonnées que M. le chanoine Brettes ait envisagé en détail l'hypothèse de l'inspiration diabolique. Elles n'admettent pas que l'on recoure à ce moyen.

Sont-elles donc convaincues que Mlle Couédon est en communication avec un ange, non pas une force plus ou moins naturelle, mais un ange pour de bon? Croient-elles positivement à l'existence et à l'influenc de ces êtres? Elles ne veulent pas du diable, mais veulent-elles vraiment des esprits tels que Mlle Couédon les dépeint?

Cette considération essentielle est souvent négligée. S'il y a des anges autour de nous, il peut y en avoir de mauvais; et alors M. le chanoine Brettes a bien raison d'étudier le rôle qu'ils remplissent.

Si l'on n'admet pas les anges d'aucune sorte, le cas de la voyante se complique de charlatanisme. Car enfin, elle s'identifie presque continuellement avec son ange Gabriel. Et si elle se trompe à ce point sur elle-même, tout son rôle mérite la suspicion.

Le diable, le diable... Hé, M. Clémenceau, qui n'est ni un timide, ni un songeur, en est bien arrivé à admettre qu'au-delà de l'humanité règnent des esprits supérieurs, qu'il appelle *des dieux*. Il ne les aime pas; il les accuse même d'être malfaisants... Si un homme aussi peu porté à la magie que ce libre-penseur résolu, se trouve forcé d'accepter de pareilles conclusions, c'est qu'il n'y a guère d'échappatoire. Certainement, on a abusé du diable, mais un autre excès consiste à le nier. La chose n'est pas du tout si simple qu'on se l'imagine d'abord; et l'exemple de M. Clémenceau a sans doute une valeur, au moins significative.

Si nous interrogeons sur ce point le maître écrivain qui a fait une étude si approfondie de la Magie et du Satanisme, M. J. K. Huysmans, il nous répondra comme M. le chanoine Brettes :

La voyante de la rue Paradis ne nous apprend donc rien de neuf; ce qu'elle révèle traîne depuis trente ans dans les livres; son originalité consiste à harnacher ces lieux-communs d'assonances et de bouts rimés; et cela seul suffit pour permettre d'établir que l'inspiration divine n'a rien à voir dans son affaire. Le Gabriel, auquel sa voix sert de truchement, ne paraît remplir aucune des qualités que l'on serait peut-être en droit d'exiger d'un ange.

Restent donc deux hypothèses — car j'écarte celle d'une supercherie facile, puisque les journaux sont d'accord pour représenter Mlle Couédon comme une personne désintéressée, de bonne foi, et appartenant à une famille très honnête — ou cette demoiselle est une victime de l'auto-suggestion, ou elle est une démoniaque.

La première hypothèse est soutenable. Cependant, si les détails donnés sont véridiques, son cas semble relever surtout du spiritisme. Elle présente, en somme, une singulière analogie avec les médiums qui, mis en transe, se dédoublent et deviennent de vrais réceptacles, de vrais foyers de larves. Il paraît y avoir, en effet, chez elle, substitution provisoire de personne et possession; auquel cas, nous entrons dans le domaine des illusions et des prestiges diaboliques. La bêtise même de ce merveilleux est une marque à peu près sûre du satanisme.

Aussi, n'éprouverai-je aucune surprise si l'Eglise, venant à s'occuper de cette affaire, concluait dans ce sens.

Tout n'est pas rose dans le métier de voyante diabolique.

L'*Intransigeant* racontait dernièrement qu'un israélite, musicien dans un grand théâtre parisien, s'étant converti, le prêtre qui devait le baptiser s'y était refusé au dernier moment, quand il avait appris que la marraine était Mlle Couédon. On a fait maintes gorges chaudes dans la presse sur le mariage prétendu de la voyante ; et sur le procès intenté par elle devant la neuvième chambre à un journal qui avait osé la tourner en ridicule.

Du reste, Mlle Couédon s'expose de gaîté de cœur à ces tribulations et à ces déboires; elle ne se contente pas de prophétiser en chambre, au gré du premier venu qui l'interroge; mais elle porte en ville ses inspirations; elle donne des auditions de l'archange Gabriel dans les salons du faubourg Saint-Germain. Il ne lui manque plus que de porter sur la scène la grande attraction d'une séance surnaturelle.

On voit d'ici le succès qu'auraient devant les habitués des spectacles du boulevard des révélations comme celle-ci sur l'Eglise :

« L'Eglise s'est trompée.
Je vois la religion réformée.
Un sauveur est annoncé. »

Ou cette autre sur le Pape :

« Celui qui, dans l'Eglise, est le plus haut placé
Ne fait que radoter.
Celui qui doit lui succéder
Marchera nu-pieds. »

En face de ces idiots blasphèmes, on ne peut que répéter avec le chanoine Brettes : « Si le diable parlait, tiendrait-il un autre langage? »

LE LECTEUR.

LA DÉMONOLOGIE DES PÈRES DE L'ÉGLISE

Indiquer d'une façon précise, par de nombreuses citations empruntées aux Pères de l'Eglise, quelle a été la tradition constante de l'Eglise catholique sur les mauvais Esprits, et leur influence sur les hommes et les choses de ce monde, tel est le principal objet de ces

études. Nous nous appliquerons particulièrement à distinguer, dans cet enseignement traditionnel, les opinions et vues personnelles, de ce qui est strictement de foi et fait partie de l'enseignement dogmatique de la théologie.

Il ne peut être indifférent à l'étude de l'esprit humain de savoir ce qu'ont pensé sur ce mystérieux sujet des intelligences telles que celle d'un Origène ou d'un saint Augustin. Aujourd'hui surtout, où la passion du merveilleux préoccupe souverainement les esprits, et peut dévoyer une foule d'intelligences mal équilibrées, il nous semble d'une importance majeure de leur offrir dans cette recherche des choses du monde surnaturel des guides autorisés et sûrs, qui leur indiquent nettement les limites que la curiosité humaine ne saurait franchir sans s'exposer à tomber dans les pièges de l'ennemi et à favoriser la réalisation de ses desseins.

Bien que l'Eglise ne se soit point dogmatiquement prononcée sur beaucoup de questions de détail attenant à la démonologie, et par conséquent laisse sur ces questions le champ libre aux discussions philosophiques, il y a assez de points clairement définis par la foi, pour que, les yeux fixés sur ces points, comme sur les rayons d'un phare lumineux, nous puissions nous aventurer, sans crainte de nous égarer et de nous perdre, au milieu des opinions des grands esprits qui vont passer successivement sous nos yeux, depuis les disciples immédiats des apôtres, jusqu'aux apologistes modernes du christianisme. Dans cette longue suite de témoins de la foi catholique, il n'y a pas, sur les questions fondamentales, un seul dissentiment, et le langage de Bossuet n'est pas autre que celui de saint Justin ou de saint Augustin. Les opinions personnelles des Pères sur tel ou tel point particulier laissé dans l'ombre par l'enseignement de la foi, forment comme les variations de ce thème unique qu'elles rappellent constamment à notre attention, et qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit, quand on entre dans le champ des mystères du monde surnaturel.

***

LE PASTEUR D'HERMAS

1er siècle de l'Ere chrétienne

Parmi les premiers livres chrétiens, écrits pour être populaires, et qui firent autorité dans l'Eglise presque à l'égal des écrits des Apôtres, il faut mettre au premier rang le *Pasteur d'Hermas*.

Le savant auteur de l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, que nous citerons souvent au cours de ces études, le Bénédictin Dom Ceillier, établit sur des témoignages irrécusables l'autorité de ce livre dans les premiers temps du Christianisme, surtout dans l'Eglise grecque, où on le lisait publiquement dans les églises et où il était dans toutes les mains. Saint Athanase, qui le cite souvent, tout en l'excluant du canon des Ecritures, admet qu'il est de ceux qui doivent être lus aux néophytes qui entrent dans le christianisme et veulent être instruits des maximes de la piété. Si le pape Gélase l'a rangé au nombre des livres apocryphes, ce jugement ne va qu'à conclure qu'il ne doit pas faire partie du canon des Ecritures inspirées, ni par conséquent invoqué comme une règle infaillible dans les jugements doctrinaux portés par l'Eglise.

La plupart des critiques (Origène, Eusèbe et saint Jérôme sont de ce nombre) s'accordent à reconnaître dans l'auteur de ce livre l'Hermas, disciple de saint Paul, que celui-ci (*Rom.*, XVI, 14) prie les Romains de saluer de sa part. Grec d'origine, il faisait son séjour ordinaire en Italie et à Rome. On ne connait guère les détails de sa vie que par les allusions (si tant est qu'elles soient historiques) qu'il y fait dans plusieurs endroits de son livre ; c'est ainsi que nous savons qu'il était marié, père de famille, et que sa faiblesse à réprimer la langue de sa femme et les désordres de ses enfants avait attiré sur lui le châtiment du Très-Haut; mais que, dans sa miséricorde, Dieu l'avait remis entre les mains de l'Ange de la Pénitence pour tout le reste de sa vie, afin d'être présenté par lui à Jésus-Christ, lorsque le temps en serait venu. Cet ange lui était apparu sous un costume de pasteur, vêtu d'un manteau blanc, portant une pannetière sur ses épaules et un bâton dans sa main. C'est cet ange qui lui communiqua les instructions renfermées dans son livre, qui prit de là le nom de *Livre du Pasteur*.

Ecrit sous forme de *Visions*, de *Préceptes* et de *Similitudes*, le *Pasteur d'Hermas* est pénétré d'un bout à l'autre de la foi la plus profonde en cette vérité fondamentale au point de vue de la morale et de la mystique chrétiennes : que l'homme ici-bas se trouve placé entre deux influences surnaturelles, à l'une ou à l'autre desquelles il peut librement céder pour son salut ou sa damnation éternelle : celle de l'Esprit ou Ange de vérité et de bien, le bon Ange, et celle de l'Esprit de mensonge et de mal, le mauvais Ange, le démon. Les caractères de ces deux Esprits et la nature de leurs influences contraires y sont dépeints en traits saillants, qui seront fidèlement reproduits par la tradition, et cités avec complaisance par un grand nombre de Pères.

En maint endroit de son livre Hermas revient sur cette doctrine qui formait une des bases de l'enseignement moral apostolique ; mais il la développe plus spécialement dans les passages suivants du second livre (Préceptes VI-XII) :

« Ecoute ce que je vais te dire d'abord touchant la foi. Il y a dans l'homme deux Esprits (*Anges,* dans le fragment cité par Antiochus, *Genii,* dans la version latine) (1) : un Esprit d'équité, et un d'iniquité — Et je lui dis : Seigneur, comment pourrai-je distinguer dans l'homme ces deux Esprits ? — Ecoute, dit-il, et comprends. L'Esprit d'équité est bienfaisant, doux, modeste, pacifique et tranquille. Quand il a pris possession de ton cœur, aussitôt il te parle de justice, de pudeur, de chasteté, de bonté, de clémence, de charité et de piété. Lorsque tu sentiras l'impression de toutes ces choses en toi, sache que l'Esprit d'équité est avec toi ; attache-toi à lui et à ses œuvres.

Voici maintenant les œuvres de l'Esprit d'iniquité : il est amer, colère et insensé ; ses œuvres sont pernicieuses et conduisent les serviteurs de Dieu à leur perte. — Et comment, Seigneur, reconnaîtrai-je que c'est l'Esprit d'iniquité ? — Ecoute et comprends : quand tu te sentiras animé de colère ou d'aigreur, sois sûr que cet Esprit est en toi : bientôt tu verras naître dans ton cœur le désir des richesses, l'amour de la bonne chère et du vin ; puis l'envie de dépouiller les autres, l'orgueil, l'excès dans les paroles, l'ambition, et mille autres passions semblables... Quand tout cela montera dans ton cœur, comprends que l'Esprit d'iniquité est avec toi...

« Puis l'ange me fit voir des hommes assis sur des bancs, et un autre assis dans une chaire. Puis il me dit : Tu vois ces hommes assis sur des bancs ? — Oui, Seigneur, lui répondis-je. — Ce sont des fidèles, ajouta-t-il. Quant à celui qui est assis dans la chaire, c'est un Esprit de la terre. Car il ne vient point dans l'assemblée des Saints, mais il la fuit ; il s'attache à ceux dont la foi est stérile et chancelante ; *il leur rend ses oracles dans des coins et dans des lieux écartés, et les charme, en ne leur parlant que selon les désirs de leur cœur.* Car ce qu'on met dans des vases vides s'y conserve sans se répandre. Mais lorsqu'il vient dans l'assemblée des hommes justes qui sont pleins de l'Esprit de Dieu, et répandent leurs prières devant le Seigneur, ce faux prophète est anéanti ; parce que cet Esprit terrestre s'est retiré de lui, et il est réduit au silence. Voilà le caractère de ces deux genres de prophètes ; juge par la vie et par les œuvres tout homme qui se dit animé de l'Esprit saint. N'ajoute foi qu'à celui qui vient de Dieu, et qui a en lui une vertu divine ; quant à l'Esprit terrestre et vide, qui vient du Diable, en qui la foi n'habite pas ni la vertu, n'y crois pas. Ecoute une similitude dont je vais me servir : Prends une pierre et jette-la en l'air, ou bien un siphon plein d'eau, et le lançant contre le ciel, vois si tu pourrais y atteindre. — Seigneur, dis-je, comment cela pourrait-il se faire ? ces deux choses sont également impossibles. — Eh bien, il en est de même de cet Esprit terrestre qui est sans force et sans effet. Ecoute cette autre similitude touchant la vertu qui vient d'en haut : La grêle n'est qu'un petit grain, et si elle vient à tomber sur la tête d'un homme, quelle douleur ne lui cause-t-elle point ? Considère encore une goutte d'eau qui tombe du haut d'un toit et vient à bout de creuser la pierre. C'est ainsi que les plus petites choses qui tombent d'en haut sur la terre produisent de grands effets. Attache-toi donc à cet Esprit dont la vertu est si grande, et éloigne-toi de cet autre qui est entièrement vide.

« Voici les caractères de cet esprit terrestre, vide et insensé. Il cherche à s'élever et à avoir les premières places ; il est sans probité et fécond en paroles, vivant dans les délices et dans toutes sortes de voluptés, et faisant trafic de sa divination. Sans salaire, point d'oracle. Est-ce donc en vue d'un salaire que l'Esprit de Dieu prophétise ? Un prophète de Dieu est bien éloigné d'une telle conduite... Toutes ces cupidités viennent du Diable ; et quiconque s'y assujettira, n'en doit attendre qu'une mort éternelle. Revêts-toi donc du désir de la justice ; et, armé de la crainte de Dieu, résiste à la cupidité mauvaise.

« Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, renoncez au Diable et à ses plaisirs ; car ils sont mauvais, amers et immondes ; ne craignez point le Diable, parce qu'il n'a pas de pouvoir sur vous. Car je suis avec vous, l'Ange de la Pénitence, et le tiens sous ma domination. Le Diable peut bien répandre la terreur, mais cette terreur est vaine. Ne le craignez pas, et il s'éloignera de vous. »

Et comme Hermas insiste sur ce point de la puissance du démon et de sa rage contre les serviteurs de Dieu : « *Il ne peut,* continue l'Ange, *régner sur les serviteurs de Dieu, qui croient au Seigneur de tout leur cœur. Il peut bien leur livrer des assauts ; mais il ne peut les vaincre,* et si vous avez le courage de lui résister, il se retirera plein de confusion. Ceux que la foi ne remplit pas craignent le Diable, comme capable de leur nuire. Le Diable, en effet, attaque de ses tentations les serviteurs de Dieu, et s'il les trouve vides il les extermine. De même qu'un homme, après avoir rempli des amphores de bon vin, parmi lesquelles il en a laissé quelques-unes à moitié pleines ; lorsqu'il vient les visiter et les goûter, il ne touche pas à celles qui sont pleines, parce qu'il sait qu'elles

(1) On sait que le livre du *Pasteur* a été primitivement écrit en grec ; cette version primitive a disparu ; il n'en reste que quelques fragments cités par les Pères grecs.

sont bonnes; mais il goûte les amphores à moitié pleines, pour voir si elles ne sont point aigres; car dans les vaisseaux à demi pleins le vin s'aigrit et perd de sa saveur. C'est ainsi que le Diable se conduit à l'égard des serviteurs de Dieu, pour les tenter. Ceux qui sont pleins de foi lui résistent courageusement, et il se retire de ceux en qui il ne peut entrer. Alors il va trouver ceux qui ne sont pas remplis de foi, et comme il y trouve de la place, il y entre; il fait d'eux tout ce qu'il veut, et ils deviennent ses serviteurs.

« Je vous le dis, moi, l'Ange de la Pénitence, ne craignez pas le Diable; ne redoutez en aucune façon ses menaces; car elles sont sans vertu, comme les nerfs d'un homme mort. Craignez le Dieu tout puissant, qui peut vous perdre ou vous sauver; et gardez ses commandements, afin de vivre en lui. »

Cette doctrine du dualisme angélique dont chaque homme serait le théâtre, a été une de celles qui ont fait accuser par plusieurs critiques modernes *le Pasteur* d'hérésie; c'est de ce livre, dit Bellarmin, qu'Origène et Cassien ont tiré cette erreur de deux anges, l'un bon, l'autre mauvais, attachés par Dieu à chaque homme.

« C'est à tort, répond à cette objection Dom Ceillier, qu'on accuse Hermas d'avoir introduit une erreur dangereuse, en donnant à chaque homme un bon et un mauvais ange; ce sentiment ne lui est point particulier, puisque plusieurs Pères l'ont embrassé après lui. C'est, entre autres, celui d'Origène, *hom.* 23 sur Josué et *hom.* 1 sur Ezéchiel; de saint Bazile sur le chapitre III d'Isaïe; de saint Grégoire de Nysse, dans son livre de la *Vie de Moïse,* t. 1, p. 194; de saint Maxime, *centurie* 3, de la Charité, ch. 91; de saint Chrysostôme, *hom.* 3, sur l'Epitre aux Colossiens; du Maître des Sentences, liv. II, dist. 11, n. 1; de sorte qu'on peut au moins le regarder comme probable, comme dit Estius, en expliquant cet endroit du Maître des Sentences. »

Cassien, il est vrai, invoque en faveur de cette opinion (*Collatio* VIII, cap. 17) l'autorité d'Hermas; mais, comme tous les Pères que nous venons de citer, il l'appuie avant tout, sur l'autorité même des Ecritures. Nous pouvons ajouter à cette liste le nom de saint Jérome qui dit en propres termes : « *Magna dignitas animarum est, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum.* » Le Maître des Sentences, qui professe la même doctrine que le *Pasteur,* se livre à ce sujet à un calcul, dont on peut lui laisser toute la responsabilité :

« On demande ordinairement, dit-il, si un ange en particulier est député pour chaque homme, ou si un seul ange est préposé à la garde ou à l'exercice de plusieurs hommes? Mais *comme il y a autant d'élus que de bons anges,* il est évident que la somme des hommes bons et méchants l'emporte en nombre sur celle des bons anges. Comme il y a autant d'élus que de bons anges, et que les bons anges sont plus nombreux que les mauvais, comme d'ailleurs les hommes mauvais sont plus nombreux que les bons, on ne saurait douter que les hommes bons sont plus nombreux que les mauvais anges, et que les hommes mauvais sont plus nombreux que les mauvais anges ou les bons anges. D'où il faut conclure qu'un seul et même ange, bon ou mauvais, est député auprès de plusieurs hommes, soit dans le même temps, soit dans des temps différents. » (1).

De tout temps, le diable s'est incarné spécialement dans certains hommes affectant des airs d'oracle et se donnant pour prophètes. Ces faux prophètes pullulaient aux premiers temps du christianisme; et c'est une des plus vives sollicitudes des Apôtres et de leurs successeurs de mettre en garde les fidèles contre ce charlatanisme infernal. Nous avons déjà entendu plus haut Hermas dénoncer énergiquement à son disciple ces organes de l'esprit de mensonge : il y revient avec complaisance à plusieurs reprises, en particulier dans le *Précepte* X :

« Il y a des prophètes de mensonge qui pervertissent les serviteurs de Dieu, s'ils ne sont assez fermes dans la foi. Ces chrétiens chancelants vont à eux, comme à un Esprit divin, et l'interrogent sur ce qui doit leur arriver. Et le prophète menteur, qui n'a pas en lui la vertu de l'Esprit divin, leur répond dans le même esprit qu'ils l'interrogent, et remplit leurs âmes de promesses, selon qu'ils le désirent. Mais ce prophète est vain, et ne donne à ces hommes vains que des réponses vaines. Il lui échappe cependant quelques vérités « *Quædam autem verba vera loquitur* ».

« Car le diable le remplit de son esprit, afin d'abattre quelques-uns des justes. Ceux qui sont fermes dans la foi et fortement attachés à la vérité, ne se joignent pas à de tels esprits, mais s'en éloignent; il n'y a que ceux dont la foi est incertaine qui les consultent à l'imitation des Payens, se rendant ainsi coupables d'un crime énorme, en tombant dans l'idolâtrie. *Tout Esprit qui vient de Dieu n'attend point qu'on l'interroge;* mais, comme il a un principe divin qui vient d'en haut, il dit tout de lui-même; au lieu que celui qui attend pour parler qu'on l'interroge, parle selon les désirs de ceux qui le consultent et ne rend ses oracles que sur les affaires du siècle présent. »

(1) On peut voir à ce sujet la *Mystique divine* de l'abbé J. Ribet, tome III, p. 204, où l'auteur traite cette question : Un même démon peut posséder plusieurs sujets successivement, et peut-être simultanément.

Voilà donc nettement définis les caractères principaux qui distinguent les inspirations mensongères des prophètes de Satan de celles qui viennent de l'Esprit divin de vérité; et si les préceptes du *Pasteur d'Hermas* avaient encore cours dans le monde, nous ne verrions pas une foule de curieux, des chrétiens même, incertains et chancelants dans leur foi, assiéger le trépied d'une Couédon. A ceux qui ont encore le scrupule d'interroger l'Eglise sur la portée religieuse et morale de semblables consultations, l'Eglise répond avec le *Pasteur d'Hermas* : « Tout esprit qui vient de Dieu n'attend point qu'on l'interroge... Celui qui, pour parler, attend qu'on l'interroge, parle selon les désirs de ceux qui le consultent et ne rend ses oracles que sur les affaires du siècle présent. Le diable le remplit de son esprit, et parle par sa bouche, afin de triompher de quelques-uns des justes. »

Une considération nous frappe en terminant ce court exposé des doctrines démonologiques du *Pasteur d'Hermas;* nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'en ce temps où de prétendus voyants et de prétendues visions surgissent de toutes parts, où toutes les fantasmagories diaboliques se donnent librement carrière dans la presse, le livre d'Hermas, publié et popularisé dans le monde chrétien, serait un excellent antidote à opposer à cette infernale contagion; les saintes visions, les pieuses allégories du *Pasteur,* si goûtées des premiers chrétiens, pourraient encore aujourd'hui confirmer plus d'un croyant dans la foi et leur inspirer une religieuse horreur de ces faux prophètes, de ce merveilleux apocryphe et menteur, sorti de l'enfer, si bien décrits par le disciple de saint Paul.

Deux observations de détail qui compléteront cette analyse. Dans sa 8me *Similitude*, le Pasteur rappelle que saint Michel a sur le peuple chrétien un privilège de pouvoir et de gouvernement : « *Nuntius autem ille Michael est, qui populi hujus habet potestatem et gubernat.* » On le voit, la dévotion particulière de l'Eglise pour saint Michel, comme l'adversaire par excellence de Satan, remonte à la plus haute origine.

Dans un autre endroit du livre I, *vision* IV, Hermas parle d'un autre ange qui a spécialement l'empire sur les bêtes de la terre. Il s'agit d'une vision, interprétée par les Pères de l'Eglise, et en particulier par saint clément d'Alexandrie, comme la vue anticipée des persécutions qui arrivèrent bientôt après, sous Domitien, en l'an de J.-C. 93. Hermas vit une bête énorme de cent pieds de longueur, de la grosseur d'une baleine, dont la gueule gigantesque vomissait des sauterelles de feu. A l'approche d'Hermas, cette bête s'étendit par terre et resta immobile, en se contentant de tirer la langue. A quelque distance de là, il rencontra l'Eglise, sous la figure d'une jeune fille, toute vêtue de blanc, portant sur la tête une mître d'où s'échappaient de longs cheveux éblouissants qui lui servaient de vêtement : « Tu as bien fait de mettre en Dieu toute ta confiance, lui dit-elle; c'est pour cela que le Seigneur a envoyé celui de ses anges qui a l'empire sur les bêtes de la terre et qui a nom *Hégrin* (du grec *agrion*, sauvage); et il a fermé la gueule de ce monstre, de peur qu'il ne te dévorât : va donc, dis aux élus de Dieu que cette bête est la figure des tribulations qui leur doivent arriver... »

D'après une version donnée par un manuscrit de la bibliothèque de Colbert, le nom d'*Agrion* traduit par *Hégrin* serait le nom de la bête (sauvage) et non celui de l'ange. Cette interprétation nous semble la plus acceptable. Mais le point important qu'il faut signaler dans ce passage, c'est celui de l'ange préposé aux bêtes de la terre. Cette opinion a passé dans la théologie de saint Thomas qui dit en propres termes : « *Unaquæque res visibilis in hoc mundo habet potestatem angelicam sibi præpositam.* » Chacune des choses visibles en ce monde a une puissance angélique qui lui est préposée.

***

LES CLÉMENTINES

(2e siècle après Jésus-Christ, vers l'an 160)

Bien que nous devions exclure de cette revue toutes les sources ou réputées comme certainement apocryphes, ou dont l'authenticité est incertaine, nous ne pouvons passer sous silence un document généralement reconnu comme tel et de plus entaché d'un grand nombre d'erreurs et se rattachant à une des premières branches de la grande hérésie gnostique, celle des Ebionites. Je veux parler des *Clémentines*, ou Homélies faussement attribuées au pape Clément, troisième successeur de saint Pierre sur le siège de Rome (92-100)

On sait qu'une des principales roueries des hérétiques, à l'origine même du Christianisme, consistait à inventer de prétendus livres qu'ils attribuaient aux apôtres mêmes ou à leurs disciples les plus immédiats, pour autoriser de ces noms respectés leurs propres erreurs. Dans les *Clémentines,* le nom du pape Clément et celui de l'apôtre Pierre sont exploités à la fois. Dans cet outrage attribué à saint Clément, Pierre expose ses prétendues doctrines et les défend contre les philosophes païens ou contre les docteurs hérétiques, en particulier contre Simon le Magicien, qui y est représenté comme le père et la source de toutes les hérésies. On voit de suite, par l'exposé de ce plan, ce qui,

dans un tel ouvrage, peut se trouver de vérité constamment mêlé à l'erreur, et de quelle utilité il peut être comme témoin des erreurs du temps, et des tendances hérétiques qui commençaient à se manifester au sein même de la communauté chrétienne. L'enseignement de l'apôtre Pierre, interprété par Clément n'est autre chose que l'enseignement judéo-chrétien ou ébionite, mis en opposition avec le prétendu système de Paul, représenté par Simon le Magicien, qui se fait tour à tour l'organe des doctrines de Basilidès ou de Marcion. Ce judéo-christianisme est lui même saturé d'éléments gnostiques, un mélange incohérent de panthéisme et de dualisme. De Dieu émane le mal comme le bien ; il a créé la vérité dans Adam, l'erreur et le péché dans Eve. L'homme réunit en son être les principes contraires du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, primitivement séparés dans Adam et Eve. La morale du système est la morale de l'ascétisme et de l'abstinence Essénienne.

La démonologie tient dans ces Homélies une assez grande place, et la singularité des opinions qui y sont exposées sur ce sujet nous explique comment l'attention des Pères de l'Église fut de très bonne heure attirée de ce côté, en vue de prévenir les fidèles contre les erreurs funestes dont la démonologie pouvait être la source. La doctrine du prétendu saint Pierre est sur ce point, comme sur tous les autres, un mélange de vérités et d'erreurs, de doctrine orthodoxe et d'imaginations fausses et bizarres qui sautent du premier coup aux yeux de quiconque est tant soit peu versé en ces matières.

Pour n'en donner qu'un exemple, on sait que c'est une opinion reçue dans l'Eglise et accréditée de tout temps par la pratique des âmes saintes, que l'abstinence met en fuite le démon ou tout au moins garantit sûrement l'âme de ses tentations et de ses attaques. Or voici ce que, sous l'influence de la morale gnostique dont nous avons parlé plus haut, devient cette maxime véritablement apostolique.

Partant de cette idée parfaitement orthodoxe, que le culte idolâtrique n'est que le culte du démon sous diverses formes et que la religion du Christ est venue donner à l'homme le moyen de se soustraire à l'empire du diable, et de le mettre en fuite, l'auteur des *Homélies Clémentines* (Homélie IX, 9 et suiv.) insiste sur la puissance accordée au démon sur le corps humain, qu'il peut accabler des plus atroces maladies. Au moyen du corps, il peut s'emparer de l'âme même. Et voici comment : psychologie et physiologie mêlées.

« Les démons, par le pouvoir qu'ils reçoivent au moyen de la nourriture qui leur est livrée, sont introduits par vos propres mains dans vos corps. Quand ils y ont séjourné quelque temps, ils se mêlent aussi avec l'âme (1). Et grâce à la négligence de ceux qui ne songent pas à se garder eux-mêmes, ou ne le veulent pas, leur âme, unie au démon, lorsqu'elle est séparée du corps, est nécessairement transportée par lui là où il veut. Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que, lorsqu'à la consommation de toutes choses le démon aura été livré tout d'abord au feu de l'expiation, il est nécessaire que l'âme qui lui est unie soit tourmentée d'une épouvantable façon à la grande joie du diable. L'âme, qui vient de la lumière, ne pouvant supporter le contact du feu extérieur, subit tous les tourments ; pendant que le démon, qui est dans son propre élément, en ressent une grande joie, le lien qui retient attachée à lui l'âme qu'il a dévorée ne pouvant se rompre.

« Or voici, la cause pour laquelle les démons aspirent à entrer dans les corps des hommes. Comme ils sont esprits, et néanmoins désirent manger, boire et goûter la volupté, comme d'autre part ils ne peuvent se procurer d'eux-mêmes ces plaisirs, puisqu'ils manquent des organes nécessaires à leur usage, ils entrent dans le corps des hommes, où ils trouvent des membres dont ils se servent, comme d'instruments pour se procurer ce qu'ils désirent ; des mets, au moyen des dents de l'homme ; la volupté de la luxure, au moyen de ses organes génitaux. Il suit delà que pour mettre en fuite les démons, l'abstinence, le jeune et la mortification sont les secours les plus efficaces. En effet, s'ils entrent dans le corps humain pour éprouver des jouissances, il est évident que la mortification les mettra en fuite. Cependant, comme il y en a qui, plus importuns, persistent à rester dans un corps mortifié, voilà pourquoi il faut recourir à Dieu par la prière et l'oraison, en s'abstenant de toute occasion impure, afin que la main de Dieu puisse s'appliquer à sa guérison, l'âme étant restée pure et fidèle. »

On comprend combien cette hypothèse favorisait les tandences d'ascétisme exagéré qui caractérise à leur naissance la plupart des sectes gnostiques, en poussant le chrétien à ne voir dans les actions les plus naturelles et les plus nécessaires à la vie qu'un moyen d'introduire en soi le démon et de lui livrer son âme.

L'auteur des pseudo-Clémentines signale

(1) L'auteur appelle cette possession, une *possession à l'état latent* (« *latentes in eorum animabus dæmones.* ») Ceux qui sont ainsi possédés s'imaginent qu'ils ne sont pas tourmentés par le démon, mais par des maladies venant du corps, de la bile, de la pituite, de l'excès de sang, de l'inflammation du cerveau, etc... « Ailleurs, il semble confondre les démons avec « l'âme universelle et terrestre, qui, dit-il, pénètre avec la nourriture, s'unit à l'âme ; tandis que ce qu'il y a d'épais dans la nourriture, s'unissant au corps, y laisse un funeste poison. » — Il est généralement reconnu que la présence du démon est circonscrite dans le corps du possédé, et que s'il fatigue l'âme, c'est par l'obsession. (Ribet. l. l. t. III, p. 206.)

encore d'autres moyens dont se sert le démon pour prendre possession des âmes et détourner les fidèles des voies de Dieu, et il entre à ce sujet dans des considérations assez curieuses sur le rôle du diable dans les oracles du paganisme.

« Mais voici d'autres embuches des démons. Souvent ils ne se manifestent en aucune façon, de peur d'attirer l'attention; mais, profitant des occasions que leur fournissent la colère, l'amour ou les autres passions de l'homme, ils pénètrent dans le corps soit par l'épée, le lacet, le précipice (le suicide), et entraînent l'âme dans le feu expiatoire. D'autres fois, ils effraient l'homme, en lui apparaissant sous la forme qu'il leur plaît de prendre; l'homme alors, croyant pouvoir apaiser le démon par des sacrifices, s'éloigne de l'Eglise et la poursuit de sa haine. Quelquefois ils prescrivent des remèdes aux malades et se font ainsi passer pour Dieu.... Nous connaissons tous leurs mystères; nous savons pourquoi ils effraient en songe ceux qu'ils tiennent en leur pouvoir, leur dictant des oracles et leur demandant des sacrifices, leur ordonnant de se nourrir avec eux, afin de pouvoir dévorer leurs âmes....

« De même que les serpents attirent les passereaux par leur haleine, de même les démons entraînent à leur volonté ceux qui ont participé à leur table (aux sacrifices offerts aux idoles), en se transformant en simulacres et en idoles, pour augmenter leur terreur. Ils peuvent apparaître en songe ou pendant la veille sous la figure humaine; mais ces apparitions ne sont que des fantômes diaboliques ou de vaines ombres enfantées par la passion ou la crainte. Quand même ces simulacres auraient des apparences de vie, ils ne sont que l'œuvre prestigieuse du démon : « *Dæmonis digito id effici potest.* »....

« Mais alors, dira-t-on, comment rendent-ils des oracles? annoncent-ils l'avenir? Cela est faux, et quand même ce serait vrai, il ne s'en suivrait pas que c'est Dieu qui parle; toute prédiction n'annonce pas l'action de Dieu. Il est certain que les Pythons prophétisent; mais ce ne sont que des démons que nous déracinons et mettons en fuite. — « Ils donnent des remèdes », dira-t-on encore. C'est faux, et quand cela serait vrai, il ne s'en suit pas qu'ils soient Dieu. Les médecins guérissent aussi et ne sont pas des dieux. Mais poursuit-on, les médecins ne guérissent pas tous leurs malades; tandis que les oracles les guérissent tous. Mais les démons savent quels sont les remèdes aptes à guérir chaque maladie; d'autre part étant devins, et sachant à quel moment chaque maladie se guérira d'elle-même, ils donnent des remèdes en conséquence, de manière à se faire attribuer la guérison. Autrement, pourquoi promettraient-ils la guérison pour une époque reculée? Pourquoi ne rendent-ils pas tout de suite la santé? Pourquoi commandent-ils à quelques-uns des remèdes, et à d'autres souvent leurs plus familiers, ne donnent-ils aucune réponse? Quand la santé doit se rétablir d'elle-même, ils promettent pour s'en faire attribuer la guérison. Les uns guéris par hasard après les prières qu'ils leur ont adressées les invoquent et leur offrent des ex-voto. Mais ceux qui sont morts après le vœu, ne reviennent pas leur dédier leur infortune. »

Nous retrouvons dans plusieurs Pères de l'Eglise des échos de cette argumentation contre les oracles ou les démons guérisseurs du paganisme. En somme, si l'on fait soigneusement la part de l'erreur ébionite ou gnostique dans ces curieuses Homélies, on y retrouve en substance la doctrine démonologique des premiers temps du christianisme, telle qu'elle le maintiendra dans l'enseignement de la théologie mystique. Si l'auteur est surtout préoccupé de l'action démoniaque qui, selon lui, atteint essentiellement l'âme même, de manière à l'identifier à Satan, il n'en reconnaît pas moins avec le *Pasteur d'Hermas*, que le démon n'a aucun pouvoir sur nous, à moins que nous ne nous livrions spontanément à lui comme ses esclaves; et qu'il ne lui est pas donné de séjourner dans ceux qui vivent dans la perfection de la foi et de la sainteté : « L'âme, dit-il énergiquement à ce sujet, contractant dans la foi en Dieu comme la nature de l'eau, éteint le diable, comme une simple étincelle de feu. »

Enfin il reconnaît que le pouvoir exercé par Jésus-Christ de chasser les démons du corps des possédés, s'est transmis à ses disciples et à son Eglise : « *A nobis dæmones torquentur, quandoquidem in aliquem ingressi, ut tardius egrediantur rogant nos.* » Nous retrouverons dans les Pères de l'Eglise qui vont suivre la même affirmation formelle du fait de la possession diabolique et en même temps celui du pouvoir donné à l'Eglise d'en délivrer les malheureuses victimes. Saint Cyprien, au siècle suivant, invoquera aussi en faveur de l'Evangile les aveux mêmes du démon, et développera ainsi les paroles que nous venons de citer :

« Que ne venez-vous, dit il au proconsul Démétrien, les voir et les entendre, lorsque nous les adjurons et tourmentons par nos fouets spirituels, que sous l'aiguillon des paroles sacrées ils sortent des corps qu'ils obsèdent, et que gémissant, pleurant de rage, mais ne pouvant tenir sous les coups et la flagellation invisible que la puissance divine leur inflige, ils sont contraints de confesser le jugement à venir. Vous les verriez, ceux que vous priez, nous prier nous-mêmes; ceux que vous adorez en tremblant, trembler devant nous; vous les verriez enchaînés et frémissants de crainte à

nos pieds, ces esclaves que vous regardez et vénérez comme vos maîtres. »

(*A suivre.*) **L'Abbé C. T. F.**

TRIBUNE DES ABONNÉS

Le Miracle de la Salette

(*Suite*)

CHAPITRE II

HISTOIRE VRAIE DE LA SALETTE, DE MAI 1853 A 1870

I. — Lorsque Dieu, qui est seul créateur, qui donne des enfants aux uns et en refuse à d'autres, qui fait naître ici des garçons, là des filles, sans que les pères et les mères y puissent rien changer, fait naître un prince en l'Etat d'une constitution humaine qui l'appelle au trône, il lui confère par là le droit de régner sur un peuple déterminé, en sorte que le pouvoir qu'il exerce, à son tour, naît de la volonté divine en même temps que de la constitution humaine, ce qui revient à ces paroles de la théologie catholique : « *Voluntas Dei mediante homine* » ; et par là le droit de ce prince est un droit divin, que les hommes, ses sujets, doivent respecter.

Ce droit divin n'est pas un article de foi, comme l'est le droit direct de Dieu. Mais son respect est un précepte de morale religieuse, auquel les sujets doivent se conformer sous peine de péché, bien que celui qui le viole ne devienne pas, par là même, un hérétique. Lorsqu'on vole une somme ou un objet à quelqu'un, on ne vole pas à Dieu lui-même ; on ne nie pas son droit, on n'est pas dans l'hérésie, mais néanmoins on pèche grièvement contre Dieu, qui défend et punit la violation de la propriété d'autrui comme un crime contre lui-même. Celui donc qui renverse un souverain légitime pour se mettre à sa place, ou qui détruit une république légitime, comme celle des Etats-Unis par exemple, pour devenir maître unique et absolu, commet un crime contre Dieu. La langue et la conscience humaines flétrissent également ceux qui feraient ces choses ; elles les appellent usurpateurs sous une monarchie, tyrans sous une république. La famille Royale Française, étant toujours la même depuis bientôt quinze siècles, et ne se distinguant que par ses branches successives, on peut dire que Louis-Philippe a été un usurpateur, et que Napoléon a été, à la fois, tyran et usurpateur ; tyran, parce qu'il a profité du pouvoir restreint qui lui avait été confié pour se rendre dictateur, maître absolu ; et usurpateur, parce qu'il savait quel était celui qui avait, seul, le droit de régner en France ; qu'il devait lui rendre le trône, et qu'il péchait en ne le lui rendant pas, d'après ce commandement de Dieu qui porte : « Le bien d'autrui tu ne prendras, *ni retiendras en le sachant* ».

La violation ou la méconnaissance des droits du pouvoir légitime étant un crime contre Dieu, les pouvoirs de fait que nous avons le malheur de subir depuis cinquante ans, n'ont pas de droit, surtout de droit divin, car ils ne sauraient avoir le droit de Dieu contre le droit de Dieu ; et leur existence seule a, pour les peuples, les plus pernicieuses conséquences.

Ces pouvoirs illégitimes sont de vrais criminels ; ils le savent très bien. Nés du crime et voulant se maintenir, ils sont, forcément, par les exigences de leur situation, les fléaux, les corrupteurs des nations, les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ, qui consacre tous les droits, et qui, au nom de Dieu, le Roi des Rois, impose des devoirs. La religion est pour eux une ennemie, parce qu'elle est un perpétuel reproche. Pour ce motif il veulent la détruire ou la perdre dans l'esprit des peuples. Dans ce but, ils s'entourent de gens criminels comme eux, ils font enseigner aux sujets l'erreur et le mensonge ; ils les corrompent par tous les moyens que Satan leur suggère ; ils imposent silence à la vérité et au bien, et ils sont amenés à ruiner, chasser et supprimer l'Eglise Romaine, source et centre de la vérité.

II. — En cet état on peut être certain que toutes les fois que le Ciel fera une manifestation à la terre pour l'amener à la conversion, ces pouvoirs ennemis lui seront nécessairement contraires, et s'efforceront d'étouffer la voix de Dieu, car, si les peuples venaient un jour à écouter cette voix, ils chasseraient ces intrus avec mépris et indignation.

Ces principes étant posés, en conformité de la théologie catholique et de toutes les Encycliques des Souverains-Pontifes édictées depuis cinquante ans, voyons quelle a été la conduite des divers gouvernements qu'a subis la France depuis un demi-siècle.

Dès que le roi des barricades connut le miracle de la Salette, il craignit pour son trône usurpé ; il voulut le réduire à une pure supercherie humaine (ou diabolique). Dans ce but, il provoqua des poursuites, dont le premier acte fut l'interrogatoire des enfants, ordonné par M. Laborie, procureur général près la Cour d'appel de Grenoble. Cet interrogatoire fut fait par M. le juge de paix de Corps, délégué à cet effet, le 22 mars 1847. Mais avant qu'on eût construit un système d'accusation un peu sortable, l'usurpateur fut chassé de son trône, M. le procureur général perdit sa place, le tout par ce qu'on appelle la révolution du mépris, celle du 24 février 1848. Ce premier ennemi disparut donc, mais il en survint quelque temps après un autre bien plus dangereux que le premier.

III. — Louis-Napoléon, devenu président le 10 décembre 1848, avait juré fidélité à la cons-

titution républicaine du 10 novembre. C'était là une hypocrisie nouvelle jointe à toutes celles dont il s'était déjà rendu coupable, car il tendait uniquement à tordre le cou à cette pauvre république, à devenir souverain, comme celui dont il ne portait que le nom, et dès les mois de juillet et août 1850, lui, simple pékin, comme on dit vulgairement, passait à cheval des revues de troupes, s'affublait du costume de général et se faisait acclamer par l'armée au cri de Vive l'Empereur !

Napoléon, tout comme Louis-Philippe, voyait avec une vive peine le miracle de la Salette. Il redoutait beaucoup ce *bloc enfariné,* comme dit le bon Lafontaine ; il résolut donc de le réduire à néant, et de saisir toutes les occasions pour arriver à ce résultat.

Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, qui avait proclamé le miracle un peu avant que Louis-Bonaparte se fût rendu maître absolu par le coup d'Etat du 2 décembre, demanda à Napoléon, en novembre 1852, de lui donner un coadjuteur, non pas à cause de son grand âge (87 ans) car il vécut encore plus de huit ans, mais et surtout à cause d'une névralgie faciale qui suspendait de temps en temps son travail. Mais M. le président décennal, dictateur, refusa le coadjuteur, et exigea la démission pure et simple, afin de pouvoir placer sur le siège de Grenoble un prélat qui ne crût pas à la Salette, et d'enterrer le miracle par son moyen.

IV. — Ce successeur choisi fut M. l'abbé Ginoulhiac, de Montpellier, ancien professeur de théologie, auteur de l'*Histoire du dogme catholique*, attaché, en ce moment, comme vicaire général, à l'archevêché d'Aix, qui ne s'était jamais enquis ou occupé de la Salette. En décembre 1852, on apprit avec surprise, dans le diocèse, que Mgr de Bruillard s'était démis, que Mgr Ginoulhiac était désigné pour le remplacer. M. Déléon, dans *la Salette devant le Pape* (ch. XVI, p. 277), prouve ce que nous venons d'énoncer, lorsqu'il dit : « La « démission inattendue de Mgr. de Bruillard « paraît au *Moniteur* avec la désignation de « son successeur. »

V. — Bien des croyants s'alarmèrent en apprenant quel était le nouvel évêque. Mais la Sainte Vierge avait choisi un prélat qui, doué de beaucoup d'adresse, de perspicacité et de prudence, connaissant le discours public, ignorant les secrets, qui étaient la terreur de Napoléon, pouvait le mieux conserver la dévotion et le sanctuaire, en rassurant le chef de l'Etat, en lui affirmant, autant qu'il le pouvait, et en toute bonne foi, qu'il ne s'agissait, dans les parties cachées, ni de lui ni de son trône. La Providence ne prodigue pas les miracles. Le plus souvent elle se sert, pour arriver à ses fins, des hommes, de leur caractère, de leur manière d'être, de leurs qualités, même de leurs défauts. Nous croyons, nous, que sans l'élévation sur le siège de Grenoble de Mgr Ginoulhiac, qui était d'autre part gallican, et plaisait aussi à l'empire par ce côté, et sans une intervention divine, la Salette aurait été persécutée et pourchassée par l'Empereur. Ce choix a bien eu des inconvénients ; il en est résulté, pour les deux témoins, beaucoup de peines et de souffrances imméritées, cela est vrai ; mais il a sauvé le principal, c'est-à-dire la dévotion, le pèlerinage, le sanctuaire et la montagne.

VI. — Le nouvel évêque fit son entrée dans le diocèse en mai 1835, après la publication, par Donnadieu, de la seconde partie de la *Salette-Fallavaux ou la vallée du mensonge*. Il se posa d'abord comme pacificateur. D'un côté il maintenait la dévotion et le sanctuaire, et continuait les constructions commencées par Mgr de Bruillard ; de l'autre, il faisait l'accueil le plus bienveillant aux prêtres opposants du diocèse ; il levait l'interdit prononcé, le 30 janvier 1852, contre l'ex-curé de Villeurbanne, sous diverses conditions, notamment le retrait et la remise à l'évêché des deux parties de la *Salette-Fallavaux* et la cessation d'une certaine cohabitation.

VII. — L'opposition pensa qu'en présence de ces dispositions conciliatrices, qui lui paraissaient faire bon marché du miracle, pourvu que le sanctuaire fût conservé, c'est-à-dire, en ne tenant pas compte de l'arbre et en ne s'intéressant qu'à son fruit, elle aurait bientôt raison et de l'arbre lui-même et de son fruit. Elle se prépara donc à une attaque générale et d'autant plus forte, qu'elle pensait devoir la rendre victorieuse ; et elle la réalisa, l'année suivante, par la *Salette devant le Pape*, de M. Déléon, l'ex-curé de Villeurbanne, interdit le 30 janvier 1852, sur la dénonciation du cardinal de Bonald, auteur des deux parties de la *Salette-Fallavaux*, ainsi que par le *Mémoire au Pape* de M. Cartellier, curé de Saint-Joseph, à Grenoble, qui était réellement le général en chef de l'opposition, et pour lequel Mgr de Bonald n'était qu'un appui et un moyen.

VIII. — Ces deux ouvrages furent publiés, en 1854, dans un même volume, sous une seule pagination. Celui de M. l'abbé Déléon fut condamné par Mgr Ginoulhiac dans le mandement du 30 septembre 1854. L'auteur fut interdit une deuxième fois à cette date. Le *Mémoire au Pape* de M. Cartellier fut frappé par l'instruction pastorale du 4 novembre 1854 ; mais celui qui l'avait composé ne fut atteint d'aucune peine, parce qu'il sacrifia M. Déléon qui n'était que son second, se posa comme ayant été trompé par lui, et le poursuivit même devant les tribunaux pour avoir abusé de sa

confiance. C'est par ce moyen étrange et manquant de vérité qu'il put conserver sa position et échapper à une interdiction.

IX. — A l'égard du gouvernement de fait que nous avions le malheur de posséder depuis le coup d'Etat du 2 décembre, Mgr Ginoulhiac était dans la position la plus délicate et la plus difficile. Reconnaissant tout naturellement envers l'empereur, qui l'avait élevé à l'Episcopat, il désirait certainement que les secrets ne continssent rien contre lui; mais, ne connaissant pas leur contenu, il craignait beaucoup qu'il n'en fût autrement. Pour sortir de ce doute, de cette crainte, il voulut connaître ces secrets, afin de régler sa conduite d'après ce qu'ils contiendraient. Il s'adressa donc à Maximin en juillet 1853, lui demanda son secret, disant qu'en qualité d'évêque de Grenoble, il avait le droit de l'exiger. Le jeune homme répondit qu'il avait remis son secret au pape en 1851, que ce secret appartenait depuis lors au Saint-Père, et que c'était à Sa Sainteté qu'il devait s'adresser pour le connaître. Sur ce refus, l'évêque fit la même demande à Mélanie, qui était novice à Corenc, dans la maison des Dames de la Providence. Il donna à la bergère les mêmes motifs qu'à Maximin, savoir son droit d'Evêque. Pour la décider plus facilement, il employa même la flatterie, disant qu'elle était beaucoup plus raisonnable que Maximin, mais il ne réussit pas davantage; il reçut la même réponse et le même renvoi au Saint-Siège.

Ce double refus indisposa beaucoup Mgr Ginoulhiac, car il ne savait quel parti prendre, et comment agir envers le gouvernement. Son embarras et ses appréhensions étaient même augmentés par la double démarche inutile qu'il avait faite. Il ne réfléchit pas que les secrets constituant, comme nous l'avons dit, des révélations, étaient de la seule compétence du Saint-Père, que personne n'avait le droit de les transmettre à un autre, avant que le pape les eût jugés. Il n'avait certainement pas l'intention de méconnaître et de violer les règles de l'Eglise, mais il craignait d'autre part que Napoléon ne remplaçât les missionnaires par les gendarmes sur la montagne. Il n'osait pas s'adresser au Pape en lui faisant connaître les motifs secrets de sa demande; il ne voulait pas s'exposer à un troisième refus, venant du vicaire de Jésus-Christ; en cet état, il n'avait aucun moyen de rassurer Napoléon, d'empêcher la réalisation des craintes qu'il avait de son côté. Il savait, d'autre part, que les deux bergers n'aimaient guère l'empereur, et en parlaient d'une manière désavantageuse; puis il pouvait penser, comme faisait quelquefois Mgr de Bruillard lui-même, en voyant le nouveau souverain se montrer au début, favorable à la religion, que le Napoléon nommé dans les secrets était, non le Napoléon actuel, mais le Napoléon à venir, le prince Jérôme, qui succèderait à son cousin, bien connu par son impiété; et il tenta de sortir de cette terrible impasse.

1° En rassurant l'empereur, tout comme s'il savait, de source certaine, que les secrets ne contenaient rien sur son compte;

2° En disant publiquement que la mission des enfants était finie depuis qu'ils avaient remis leurs secrets au Pape; qu'ils pouvaient aller où ils voudraient, parler à leur fantaisie; que rien de ce qu'ils feraient et diraient ne pourrait se relier au miracle lui-même, et être pris en considération;

3° En se débarrassant des deux enfants eux-mêmes.

X. — Il commença donc par rassurer l'empereur, et il le prouve lui-même dans son instruction pastorale du 4 novembre 1854, lorsqu'il y écrit: « C'est une autre insinuation plus « périlleuse sans doute pour l'existence de la « dévotion à Notre-Dame de la Salette que « celle où, sous prétexte de s'indigner contre « la conduite de l'un des enfants (Maximin), « on répète en détail des prétendues prophéties « qui seraient relatives à la personne du chef « de l'Etat, et aux destinées de la France et de « l'Eglise, quoiqu'on ne puisse ignorer, comme « nous l'avons dit assez haut, après nous en « être assuré, que ces prédictions ne se liaient « nullement au fait de la Salette, qu'elles « n'avaient été mises dans l'esprit du jeune « berger et n'avaient passé dans ses discours « que plusieurs années après le 19 septembre « 1846; mais heureusement nous vivons sous « un gouvernement qui est assez sûr de lui-« même pour ne pas trembler devant de pré-« tendues confidences prophétiques faites à un « enfant, assez éclairé pour apercevoir l'inanité « de ces prédictions dans le ridicule qui les « accompagne; les avis qu'on semble lui donner « à ce sujet arrivent un peu tard. Nous n'avons « pas attendu que l'évènement montrât la « fausseté de ces oracles pour l'en informer; « et il sait bien que, si l'autorité diocésaine « veille d'un côté pour ne laisser introduire « aucune superstition dans une dévotion res-« pectable, elle veille aussi de l'autre, pour ne « pas permettre qu'à l'ombre de cette dévotion, « se forme ou s'abrite aucune intrigue de « parti ».

Ces paroles, du 4 novembre 1854, témoignent des craintes et de l'extrême embarras de Mgr Ginoulhiac; c'est pourquoi il qualifiait l'insinuation contenue dans le mémoire au Pape, de M. Cartellier, comme la plus périlleuse pour l'existence de la dévotion de Notre-Dame de la Salette. Mais d'un côté, il ne rassura pas complétement le tyran-usurpateur, comme

on le verra tantôt; et de l'autre, en lisant, vers 1861, les *Secrets des Bergers*, déposés dans un pli cacheté et placés derrière une glace qu'il faisait déposer, il se convainquit que l'empereur et l'empire étaient réellement condamnés par les secrets; il comprit qu'il avait, en toute bonne foi, sans croire mentir, trompé Napoléon, et il s'estima heureux de ne pas avoir eu plus tôt connaissance de ces secrets.

XI. — Toutefois, ce dernier n'était pas rassuré complètement; il n'avait pas une confiance entière dans les assurances que lui donnait le prélat. Lors du procès Lamerlière, dont le début remonte au mois de décembre 1854, il usa de toutes les influences que possède un gouvernement établi, pour faire rendre, en première instance, le 2 mai 1855, un jugement qui violait toutes les lois de la matière, qui refusait à cette personne l'enquête qu'elle demandait pour prouver son alibi, et qui considérait comme moralement sérieuses les attestations de prétendus témoins cités par MM. Déléon et Cartellier, dont aucun ne paraissait et ne déposait devant la justice, et qui déclaraient, par des écrits signés d'eux seuls ou par des compères, qu'ils avaient entendu Jacques dire qu'il avait reçu de Pierre, qui l'avait lui-même reçu de Paul, que Mlle de Lamerlière était bien la Belle Dame de la montagne, qu'elle l'avouait, et même s'en vantait.

Ce jugement étant ainsi rendu, Napoléon revint à son idée de placer les gendarmes sur la montagne et d'en chasser les missionnaires.

XII. — Mgr Ginoulhiac chercha à parer le coup. En conséquence, le 19 septembre 1855, nous présent et écoutant, il prit la seconde mesure; il affirma, dans le discours qu'il prononça sur la montagne, que la mission des enfants était finie par la remise de leurs secrets au Pape, que rien ne les rattachait plus au miracle; que leurs actes et leurs paroles, depuis le 18 juillet 1851, étaient complètement indifférents; qu'ils pouvaient s'éloigner, se disperser par le monde, devenir infidèles à une grande grâce reçue, sans que le fait de l'apparition en fût ébranlé. Et quelques jours après avoir prononcé ces paroles, qui ne visaient qu'à prévenir un danger, il envoya auprès de l'empereur le R. P. Burnoud, supérieur des missionnaires, pour le rassurer de nouveau. Le R. P. Burnoud fit tout ce qu'il put pour seconder les intentions de son évêque. Voyant qu'il ne réussissait pas, il fit remarquer que le jugement du 2 mai 1855 avait été frappé d'appel, que Me Jules Favre soutiendrait la demande de Mlle de Lamerlière; et il lui fut alors répondu: « Eh bien! nous attendrons l'arrêt qui sera rendu. »

Le jugement du 2 mai 1855 fut confirmé par la Cour, le 6 mai 1857, quant au dommages-intérêts que demandait Mlle de Lamerlière, et qui lui furent refusés de nouveau, contre tout droit. Mais il fut si bien établi et reconnu que cette personne n'était pas la Belle Dame de la montagne, que le 19 septembre 1846, elle était à Saint-Marcellin, distant de la Salette de 120 kilomètres; que, si cette personne perdit son procès, la Salette gagna le sien.

XIII. — Malgré cela, Napoléon ne persistait pas moins à vouloir remplacer les missionnaires par ses chers gendarmes. Mais, Me Jules Favre, avocat et député, ayant manifesté l'intention de porter la chose devant le Corps législatif par une interpellation, le gouvernement napoléonien, qui craignait beaucoup ce membre du Corps législatif, se décida à laisser la Salette tranquille, et, chose remarquable, ce fut dans le même temps que Mgr Ginoulhiac connut les secrets d'une manière toute fortuite, le danger étant passé (1).

C'est ainsi que le sanctuaire fut conservé, et que les fidèles purent s'y rendre en pèlerinage jusqu'à la chute de Napoléon, et après cette chute.

(à suivre)

*
* *

Le Secret de la Salette

et l'auteur du Grand Coup

(*Dernière réponse à M. l'abbé Bigou*) (2)

Monsieur le Directeur,

Grâce à votre « tribune ouverte », votre excellente *Revue* est bien comme la lance d'Achille qui guérissait les blessures qu'elle avait faites. Vos deux derniers numéros nous ont donné une véritable étude sur le miracle de la Salette. Voilà une parole calme, logique, pondérée; elle a fait plaisir, j'en suis sûr, à la majorité de vos lecteurs, et a réparé le mauvais effet du malheureux article de M. Bigou au numéro précédent. Permettez-moi pourtant d'y revenir, pour des questions de détail. M. Bigou aime les questions de détail, à peu près comme les grands capitaines qui n'aiment pas la guerre de buissons. Cela ne l'empêche pas de lancer, quand il lui plaît, des coups

(1) Mais Mgr Ginoulhiac a toujours ignoré que Mélanie n'avait donné à Pie IX qu'une partie de son secret, savoir celle qu'il a trouvée derrière la glace.

(2) Il nous semble que la querelle soulevée par l'article inséré dans notre numéro 26 est terminée, et le sujet du Secret de la Salette épuisé. Nous craignons que de nouvelles discussions ne finissent par fatiguer nos lecteurs; nous prions donc ceux de nos abonnés qui seraient tentés d'entrer encore dans la lice de vouloir bien s'en abstenir; nous n'insérerons plus sur ce sujet d'article ayant un caractère marqué de polémique.

Note de la Rédaction.

droits, mais alors il vise mal ou bien le coup ne part pas.

Voici un de ses coups droits : « Le secret a été condamné par l'inquisition. » Que l'auteur du *Grand Coup* se relève de celui-là ! se dit M. Bigou.

— Quel est donc, M. Bigou, cet auteur que vous venez de tuer?

— Il se nommait l'abbé X. mais *je ne veux pas vous dire son nom de peur de lui faire de la réclame*.

— Pour l'utilité de vos lecteurs, M. Bigou, dites-le quand même, ce nom. Dites que c'est l'abbé Combe, curé de Diou (Allier) ; qu'on n'a qu'à lui demander son livre et à se reporter à la page 103 où il est question de cette prétendue condamnation : « *Jamais cette brochure* (de Mélanie) *ne fut condamnée par Rome*. Une phrase d'une lettre *privée* du cardinal Catérini, phrase *tronquée* par un FAUSSAIRE, a seule accrédité *cette calomnie*, etc. »

Cette lettre était adressée à l'évêque de Troyes qui. s'étant pourvu auprès de l'Index, avait été renvoyé à l'Inquisition, et *qui avait menacé Rome du retrait du denier de Saint-Pierre si on ne faisait pas quelque chose en sa faveur*. A la réception de la lettre du cardinal Catérini, l'évêque de Troyes fut atterré, car après avoir dit de retirer l'opuscule des mains des fidèles, *si*, comme prétendait l'évêque, le secret causait du trouble en France, le cardinal ajoutait : « mais, maintenez-le entre les mains du clergé pour qu'il en profite ». Cette ligne à elle seule prouvait la divinité du secret ; car on ne maintient pas, même pour le bien, entre les mains des prêtres, un opuscule qui ne serait qu'un pamphlet. N'osant donc publier cette lettre, il l'envoie à son collègue de Nîmes, Mgr Besson. La *Semaine religieuse* de Nîmes supprime la ligne, y met un pointillé et publie la première un document qui n'était pas à son adresse.

Merci, M. Bigou, de m'avoir fourni l'occasion de compléter par cette petite explication la page 103 de l'abbé X. Vous tendiez un piège à vos lecteurs.

Mais était-ce une raison pour prétendre que l'abbé X se faisait appeler logicien et théologien par un anonyme ? — Les tirailleurs ne craignent pas de gaspiller leur poudre. Je vous demande un peu ce que cet anonyme avait fait à l'abbé Bigou ? Il avait tout bonnement adressé à l'abbé Combe son appréciation : des éloges, sans doute, et sous sa plume ils étaient sincères ; mais quelques critiques aussi, que les lecteurs ont pu juger. L'abbé Combe a eu la franchise d'imprimer les unes et les autres. Il avait omis la signature, dans la vague pensée, sans doute, que pour donner du poids à une appréciation, tous les substantifs n'avaient pas la même force que le substantif Bigou. Cette pensée est-elle blâmable ?

Mais voyez la malchance du tirailleur : pendant qu'il tirait de bonne foi sur son anonyme, il se trouvait que depuis deux mois, dans les exemplaires du 6e mille, le nom de l'ancien anonyme était imprimé en toutes lettres au bas de la page.

Ce n'est pas en vain qu'on travaille dans le champ prophétique : on y devient un peu prophète. Il faut croire que l'abbé Combe avait prévu que l'anonyme en question choquerait un monsieur Bigou, et il avait ordonné à son imprimeur de mettre la signature. Un coup de fusil perdu, tirailleur Bigou !

Il ne nous reste plus qu'à nous fâcher contre la double épithète de logicien et théologien attribuée par l'ex-anonyme à notre abbé X. Mais franchement, ces épithètes nous sont-elles tellement personnelles et exclusives qu'on ne puisse les appliquer à d'autres ?

Car vous en avez vous aussi, une certaine logique et une certaine théologie. Ne vous en cachez pas par modestie ! N'êtes-vous pas logicien quand vous dites : « C'est un cercle vicieux de prouver les affirmations de Mélanie par son infaillibilité, et son infaillibilité par ses affirmations » ? — Notons que le mot *infaillibilité* a un sens théologique rigoureux qui n'a rien à faire dans une question où tous les défenseurs du secret, et M. Combe avec plus d'insistance que personne, ont fait les distinctions nécessaires. L'argument tombe déjà, puisqu'on dénature les termes dont s'est servi l'auteur qu'on prétend réfuter. — Maintenant demandons à M. Bigou si les théologiens tournent dans un cercle vicieux quand ils prouvent les affirmations de l'Eglise par son infaillibilité, et son infaillibilité par ses affirmations ?

Les explications que donnera M. Bigou (et un si grand logicien et théologien ne sera pas embarrassé d'en trouver) ces mêmes explications et distinctions, qu'il y prenne garde, seront excellentes pour réfuter son argumentation ci-dessus.

A présent nous pourrions finir et dire en corrigeant légèrement le vers de Lafontaine :

« Laissons dire Bigou : le savoir a son prix ! »

Mais il nous reste un reproche sérieux à lui adresser. Pourquoi M. Bigou s'oublie-t-il au point de traiter comme il le fait un saint et savant évêque, celui qui a donné l'*Imprimatur* au secret ? Cet *Imprimatur*, M. Bigou qui est théologien le sait, est le seul que l'on puisse exiger. Tous les évêques du monde catholique non obligés à juger un écrit déjà approuvé, et dont l'auteur est étranger à leur juridiction, garderont toujours un silence respectueux.

— Les Congrégations romaines seules ont l'autorité pour redresser des erreurs épisco-

pales de ce genre. Elles ne l'ont pas fait. L'Index laisse circuler cette brochure. Cette répression regarde-t-elle M. Bigou ?

Terrible homme, attaquez-le donc à loisir, l'évêque de Lecce. Il n'en saura rien. Pour ne pas laisser endormir votre ardeur belliqueuse, je vais même vous dire une petite nouvelle que vous ne saviez pas. Imaginez que Mgr Zola vient d'écrire une belle lettre au Directeur Général des Prêtres adorateurs pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse (1). Savez-vous ce qu'il dit en finissant à ce très respectable prêtre? Il lui conseille de se procurer l'opuscule de M. l'abbé Combes. Qu'en dites-vous M. Bigou? Est-elle forte, celle-là ?

Quand un évêque s'en permet de pareilles, il ne faut plus parler de partir en tirailleurs !

S. Bardet,
Curé de Vaumas (Allier).

—

LETTRE RÉCENTE ET INEDITE

DE

Mgr ZOLA

Au **R. P. Jean KÜNZLÉ,** Directeur Général des Prêtres Adorateurs de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, à Feldkirch (Autriche).

ÉVÊCHÉ DE LECCE

Lecce, le 5 Mars 1896.

Très Révérend Monsieur le Directeur,

Mes souffrances physiques s'étant un peu calmées, je viens répondre à vos deux lettres relatives au Secret de la Salette, contre lequel on dirait que Satan le maudit veut renouveler ses attaques avec une violence encore plus grande, attendu qu'il sait fort bien qu'il lui reste peu de temps « quia modicum tempus habet. » Mon intention n'est pas de vous faire une démonstration ni de vous exposer une défense du secret et de la bergère de la Salette qui nous l'a transmis. Cette tâche je l'ai considérée comme une obligation de conscience à laquelle j'ai satisfait pendant les 16 dernières années qui viennent de s'écouler. Ces démonstrations, cette défense se trouvent renfermées dans plusieurs lettres que j'ai écrites à diverses personnes de France, lettres qui ont été la plupart livrées à la publicité, souvent sans mon consentement ni une permission donnée à l'avance. J'avoue cependant que toutes ces lettres ont été fidèlement publiées, et en ce moment, je ne rétracterai aucune des paroles que j'ai écrites à ce sujet à ces diverses époques. Je me bornerai donc simplement aujourd'hui à vous affirmer les faits tels qu'ils se sont passés en réalité, vous laissant le soin de trouver dans cette lettre les réponses à vos questions et d'y puiser les motifs pour la sûreté de votre conscience.

En 1868, Mgr Pétagna, d'heureuse et regrettée mémoire, alors saint et savant Evêque de Castellamare de Stabia, confiait à ma direction spirituelle Mélanie Calvat, aujourd'hui Sœur Marie de la Croix, qui demeurait à cette époque dans cette ville, et avait pour compagne une religieuse de la Compassion de Marseille. Elles étaient l'une et l'autre sous la tutelle de ce saint Evêque. Je fus chargé de cette direction de Mélanie jusqu'en février 1873, époque à laquelle il plut au Seigneur de m'appeler, malgré ma très grande indignité (je le dis Coram Domino) au siège épiscopal de Ugento, d'où, quatre ans après, je fus transféré à celui de Lecce. Pendant tout le temps que j'ai été chargé de la direction de Mélanie, je puis affirmer sous la foi du serment d'avoir toujours été édifié de la conduite vertueuse et exemplaire de cette bonne fille, comme l'avaient déjà été avant moi Mgr Pétagna lui-même et d'autres très dignes Prélats qui avaient eu l'occasion de conférer avec elle. Elle n'a jamais donné la plus légère occasion de pouvoir la considérer comme une illusionnée, une orgueilleuse, une intéressée, ou un être pire encore ! comme l'ont dit ou écrit ses adversaires ou plutôt les adversaires de la Salette en France.

Ce fut en 1869 (au mois de Mai je crois), que Mélanie elle-même me remit une copie du secret que la Sainte Vierge lui avait confié. J'en avais déjà appris quelque chose par sa compagne passionniste. Ce secret, bien que communiqué plusieurs années auparavant par Mélanie à son confesseur en France était jusqu'alors demeuré secret et inconnu de tous. Mais après qu'elle me l'eût remis et qu'elle en eût donné des extraits à M. l'abbé Bliard par l'intermédiaire de cet abbé il fut dévoilé en

(1) On trouvera à la suite du présent article cette lettre de Mgr. Zola, traduite de l'italien par M. l'Abbé Roubaud.

France, et connu d'une certaine manière à Rome; car M. l'abbé Bliard en envoya une copie manuscrite au T. R. P. Père Séménenco, consulteur de la Congrégation de l'Index et directeur du Séminaire polonais, ainsi qu'à d'autres dignitaires. Mais en 1872, pour la première fois, il fut édité par les soins de M. Girard de Grenoble, rédacteur du journal *La Terre Sainte*. Puis en 1873, avec l'approbation archiépiscopal de Naples, il fut réédité dans cette ville, et accompagné d'une savante lettre explicative de M. l'abbé Bliard à son sujet, enfin en 1879, il fut réédité à Lecce avec l'approbation de mon vicaire général, qui dans cet opuscule de Mélanie ne trouva rien de contraire à la foi et aux bonnes mœurs.

Mais avant de passer à outre chose, je dois vous affirmer que tous les prélats et autres dignitaires ecclésiastiques de ma connaissance qui ont connu le secret, tous, sans exception, ont porté un jugement entièrement favorable audit secret, soit par rapport à son authenticité, soit au point de vue de son origine divine passée au crible des Saintes Ecritures, ce qui imprime au secret un caractère de vérité qui en est désormais inséparable. Parmi ces Prélats, qu'il me suffise de vous nommer le cardinal Consolini, le cardinal Guidi, le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, Mgr Ricciardi, archevêque de Sorrento, Mgr Pétagna, évêque de Castellamare et d'autres illustres prélats dont le nom ne revient pas en ce moment à ma mémoire.

La guerre et l'opposition au secret ainsi qu'à sa vérité commencèrent dès qu'il fut livré à la publicité; on en repoussait surtout la première partie relative aux reproches adressés au clergé. Au début cette guerre fut très circonscrite; lorsque l'opuscule fut imprimé à Lecce avec l'approbation de ma curie, la guerre devint alors acharnée et sans trêve, car elle était soutenue par plusieurs évêques de France. J'eus à cette occasion bien des ennuis et des contrariétés à subir, et à plusieurs lettres qui m'arrivaient de France et d'ailleurs je fus obligé de répondre pour défendre le secret, la bonne Mélanie et aussi mon approbation de l'opuscule. Le prétexte de cette guerre fut toujours le même : « Si la véracité du secret est acceptée, disait-on, c'est un discrédit qui pèse sur le clergé, déjà si persécuté par les sectaires, ce que la Sainte Vierge ne peut pas vouloir. »

Entre temps on agit puissamment auprès du Saint-Siège pour que l'opuscule de Mélanie fut mis à l'index. Plusieurs ont dit qu'en cette circonstance quelques cardinaux se réunirent pour examiner le secret et porter sur lui un jugement; quant à ce fait je l'ignore absolument; mais je puis affirmer avec certitude et même officiellement que tous les efforts pour obtenir la prohibition formelle de l'opuscule furent vains. Seulement, à la fin, pour calmer un peu les prélats français qui continuaient à faire la guerre au secret, le cardinal Catérini, secrétaire du Saint-Office, écrivit une lettre, dans laquelle il disait que le Saint-Siège avait vu avec déplaisir la publication du secret (faisant surtout allusion à la partie concernant le clergé) et, ne jugeant pas qu'il fut à propos de le laisser entre les mains des fidèles, cette lettre disait de retirer autant que possible ces exemplaires des mains des fidèles. Voilà tout ce qu'on put obtenir de Rome. Mais les journaux, mensongers comme de coutume, publièrent que le Saint-Office venait de lancer une absolue prohibition de l'opuscule, d'où surgit bientôt dans les âmes faibles un doute portant sur la réalité même de l'apparition de Notre-Dame de la Salette. En réalité l'opuscule de Mélanie n'a pas été mis à l'Index : on manifesta seulement la volonté de ne pas le voir entre les mains des fidèles, précisément à cause de la partie concernant le clergé ; mais il n'y eut dans cette lettre pas un mot qut pût infirmer l'authenticité de ce même secret ni la valeur des prédictions qu'il renfermait (1). Alors considérant comme terminée la mission qu'il avait plu à Dieu de me confier, à savoir : de certifier et de défendre la véracité, l'authenticité et la divinité du céleste Message, jusqu'à ce jour je n'ai plus voulu répondre aux lettres qui m'aarivaient spécialement de France et qui m'interrogeaient et sur le secret et sur les œuvres auxquelles il fait allusion, en particulier sur la fondation de l'ordre des Apôtres

(1) Notons que cette lettre du cardinal Catérini ne relatait pas du tout la date de la réunion du Saint-Office, ce qui est de rigueur pour tous les actes officiels ; car c'était une lettre privée, d'un sous-secrétaire, signée par le cardinal. Le sous-secrétaire s'excusa même à Mgr Zola, lui disant qu'il avait eu la main forcée par Mgr de Troyes et autres évêques de France. *(Note du traducteur.)*

des derniers temps ainsi que sur les Règles données par la Reine du ciel à Mélanie, à la fin du secret, règles qui d'ailleurs, ne font pas partie intégrante du secret. Ce silence que j'ai rigoureusement gardé a pu faire croire à plusieurs que mon opinion et mon jugement sur l'authenticité et la valeur intrinsèque du secret avaient changé, et qu'au fond je rétractais tout ce que j'avais dit et écrit en sa faveur. Il n'en est rien. Et c'est précisément pour anéantir ces suppositions que je me suis décidé cette fois à rompre mon silence et à vous écrire cette lettre. De cette manière tout malentendu, toutes les fausses suppositions tomberont d'elles-mêmes et feront place à la vérité. Mon jugement devant le Seigneur sur l'opuscule, sur le secret et tout le reste, est le même qu'auparavant. Il est même plus inébranlable, attendu que depuis lors, plusieurs des prédictions qu'il renferme se sont réalisées.

Promu à l'épiscopat, il me devenait impossible de continuer à être le directeur de Mélanie. L'impossibilité devint encore plus grande losqu'elle quitta sa résidence de Castellamare pour aller assister en France sa vieille mère. Elle y demeura jusqu'à ses deux dernières années. Elle est alors revenue pour demeurer en Italie, mais nos relations depuis cette époque ont été pour ainsi dire nulles. Néanmoins je puis affirmer en toute sincérité qu'elle mène une vie complètement solitaire et édifiante...

Je viens de vous exposer tout ce qui concerne la Salette. Vous pouvez, comme je vous l'ai déjà dit, en tirer en toute sécurité les réponses à vos questions et soumettre le tout avec confiance au jugement plein de sagesse de vos supérieurs. Je ne leur écrirai cependant pas directement, bien que vous m'en exprimiez le désir, attendu que, le dirai-je, je ne tiens plus à entrer en polémique à ce sujet. — Je vais rentrer dans mon silence, attendant que les événements parlent d'eux-mêmes, comme d'ailleurs ils ont déjà depuis quelque temps commencé à parler éloquemment par la réalisation d'une partie des prophéties contenues dans le Secret, objet de tant de luttes. Je vous serai cependant reconnaissant si vous voulez bien me tenir au courant de l'effet produit par cette lettre, de quelque nature qu'il soit.

Si vous désirez à ce sujet des éclaircissements plus détaillés, vous pouvez vous procurer un intéressant opuscule : « *Le Grand Coup avec sa date probable* » publié récemment par le curé de Diou (Allier), M. l'abbé Combe. — A la fin de cet opuscule vous trouverez divers extraits d'une de mes lettres écrite à un curé français en 1880. Ils ont été fidèlement reproduits et sont exacts en ce qui concerne la Salette.

En preuve d'une plus grande authenticité j'appose ci-contre mon sceau.

Votre très humble serviteur en Jésus.

† **Sauveur Louis,**
Evêque de Lecce.

*
* *

Le nouveau millénarisme et l'« Ami du Clergé »

ou réfutation des critiques de M. Perriot contre le millénarisme orthodoxe

L'*Ami du Clergé* s'est *enfin* décidé à parler du nouveau millénarisme, dans le numéro du 14 mai.

Nous disons *enfin*, parce qu'il a refusé pendant plusieurs années de faire mention de notre volume intitulé : *Prochaine conversion du monde entier par une apparition foudroyante de Jésus-Christ à tout le genre humain.*

Et pourquoi ce refus ? Dans le préambule de son article, le rédacteur en chef, M. l'abbé Perriot, allègue pour raison que ce livre lui semblait « insuffisant pour former son jugement ». Mais si tel avait été le vrai motif, il nous paraît, à nous, qu'au lieu de « garder de Conrart le silence prudent », il aurait tout simplement demandé les deux volumes qui lui manquaient, comme il l'a fait dernièrement.

Le motif réel, il le donne à comprendre quand il dit : « Nous avons reçu une certaine quantité de lettres nous demandant notre avis sur le millénarisme de M. l'abbé Bigou... Ne pouvant reproduire toutes les lettres qui nous sont arrivées au sujet du millénarisme de M. l'abbé Bigou, nous allons répondre aux préoccupations de nos abonnés en leur donnant d'abord une idée aussi exacte que possible de son système, et ensuite *notre avis sur sa thèse.* »

Pour répondre sur d'autres livres que les nôtres, il suffit à l'*Ami du clergé* d'y être sollicité par un seul de ses abonnés. Mais pour parler du nouveau millénarisme, il a fallu qu'il fût harcelé par une telle quantité de lettres qu'il lui est impossible de les reproduire.

Veut-on savoir tout à fait pourquoi? Nous

l'avons expliqué d'avance au cher et vénéré confrère qui nous priait d'envoyer nos volumes à la revue. Nous lui écrivions en effet : « Vous aurez grand peine à obtenir une critique du nouveau millénarisme, parce que les théologiens de profession *ne veulent pas en dire du bien*, par esprit de routine, et *n'osent pas en dire du mal*, de peur de s'attirer une bonne réfutation ». Or, M. l'abbé Perriot a pleinement confirmé par son article la vérité de toutes nos assertions.

Et d'abord, il a bien montré combien il lui en coûtait d'aborder ce sujet, en avouant qu'il lui a fallu de nombreuses sollicitations pour l'y décider. Puis, il a prouvé sa volonté de ne pas dire du bien, en en disant aussi peu que possible.

Il est vrai que vers la fin de son article il laisse échapper un mot en faveur de nos livres. Mais ce pauvre mot, comme il a soin de le dire vite et de l'encadrer entre deux phrases de blâme, de telle sorte qu'on ne puisse pas l'en détacher et le citer à part ! Citons-le tout de suite, pour que vous puissiez en juger :

« Sous ce rapport, dit notre critique, les publications de M. Bigou sont de beaucoup inférieures aux thèses de M. le chanoine Chabauty ; leur sont-elles *supérieures pour le fond? Peut-être: nous le pensons du moins*... Mais son système est-il plus vrai ? Nous en doutons. »

Vous avez vu passer l'éloge? Si vous l'avez vu, c'est que vous étiez averti et que nous avons eu soin de souligner. M. Perriot *a soin*... d'éviter toutes ces précautions, et nous sommes sûr que la plupart de ses lecteurs ne se seront pas doutés de ce témoignage favorable.

Aussi, l'ami qui nous a fait envoyer nos livres à la revue, nous présente ainsi ses compliments de condoléance : « Comparez la critique de votre livre avec celle du livre de Mgr Isoard, et vous vous demanderez d'où vient cette différence : d'un côté, on excuse tout avec force éloges ; de l'autre, critique sèche, presque acerbe, où on ne trouve pas grand grand chose à louer, pas même le travail paisible que le curé de Sonnac s'est donné pour découvrir un coin de l'avenir. Ah ! que c'est triste d'être petit. ».

Mais si M. l'abbé Perriot est aussi bref que possible sur l'article de l'éloge, il l'est, en revanche, beaucoup moins sur celui de la critique ; et sur ce point encore il ne fait que confirmer notre prédiction, tout en ayant l'air de la contredire.

I. — *Les critiques de l'« Ami du clergé » sur le millénarisme*

Nous avons dit : « Les théologiens de profession n'osent pas dire du mal de notre système, de peur de s'attirer une bonne réfutation. » En toute réalité, M. l'abbé Perriot n'a pas osé dire un seul mot contre la moindre de nos thèses.

On nous demandera peut-être comment il a pu faire alors pour donner son avis sur notre système, comme il le promet à la fin du préambule de son article, pour « répondre aux préoccupations de ses abonnés. » Eh bien, nous promettons un merle blanc — et toutes les autres récompenses qu'on pourra désirer par-dessus le marché — à celui qui nous dira quel est l'avis de notre critique sur nos thèses millénaires ; car nous avons eu beau le chercher à maintes reprises dans tous les coins de son article, nous ne l'avons trouvé nulle part. Mais en revanche, nous avons découvert à la dernière phrase que M. l'abbé Perriot « réserve son jugement. »

Comment? direz-vous peut-être. Mais ce n'est pas possible ; cela ressemble trop à une fumisterie. Annoncer aux abonnés de la *Revue* qu'on va « donner son avis sur le nouveau millénarisme, pour répondre à leurs préoccupations », et conclure son article en disant *qu'on n'a aucun avis à donner*, parce qu'on « réserve son jugement ? » Mais ce serait vraiment abuser des lecteurs et se moquer d'eux.

Que voulez-vous que nous y fassions? Ce n'est certainement pas notre faute. Mais le fait est là, patent et indéniable, puisqu'il est formellement avoué. M. le rédacteur en chef de l'*Ami du clergé*, qui est l'oracle de six mille prêtres, ses abonnés, et qui se laisse dire dans presque tous les numéros qu'il sait tout, qu'il est vraiment universel, M. le rédacteur en chef de l'*Ami du clergé* a justement la mauvaise chance de ne rien savoir et de n'avoir rien à dire sur les grandes et nombreuses questions qui sont l'objet du nouveau millénarisme. Il ne sait pas même si quelqu'une de nos thèses est probable ou improbable, orthodoxe ou hérétique, soutenable ou insoutenable.

Mais aussi, pourquoi donc est-on assez indiscret pour lui demander ce qu'il pense d'un glorieux avènement de Jésus-Christ antérieur au jugement dernier ; d'un enchaînement de tous les démons dans l'enfer pendant des milliers d'années ; d'un règne paisible de l'Eglise sur toute la terre pendant ce même temps ; de la venue prochaine de l'Antéchrist ; de la translation prochaine et définitive du Saint-Siège à Jérusalem ; de la conversion en masse et de la restauration politique du peuple juif ; de la résurrection des élus longtemps avant la fin de l'univers ; de l'enlèvement dans le ciel d'un grand nombre de saints, exemptés de la mort ; des quatre grands empires prédits par Daniel comme les précurseurs de l'Antéchrist, etc., Est-ce qu'il n'y a pas vraiment trop de tintamarre là-dedans, selon l'expression de M. Jourdain ?

Si encore on avait eu l'adresse de consulter M. l'abbé Perriot, sur ces divers problèmes quand il ignorait l'existence de nos livres et du nouveau millénarisme, on aurait vu qu'alors c'était l'homme le mieux renseigné du monde sur ces grandes questions d'Ecriture Sainte et de théologie. Alors il eût été réellement l'homme qui sait tout. Et d'ailleurs, comme il a composé un gros cours de théologie et rédigé l'énorme collection de l'*Ami du clergé*, quelqu'un qui voudrait s'en donner la peine y trouverait sans nul doute des réponses plus ou moins claires et nettes sur tous les problèmes dont nous parlons.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il publiait dans l'*Ami* du 3 octobre 1895, un article sur la prophétie des papes, attribuée à saint Malachie, dont la conclusion était celle-ci : « Nous croyons donc qu'on peut accorder à ce document extraordinaire, en outre d'une authenticité très sûre, le caractère d'une véritable prophétie. » Or, selon toutes les apparences et d'après ses interprètes, cette prétendue prophétie veut dire qu'il y aura à peine dix papes d'ici à la fin de l'univers. Si cela était, — et M. Perriot voulait sans doute le faire croire à ses six mille abonnées, — toutes les questions agitées par le millénarisme seraient par le fait même résolues, et résolues dans le sens de la négation.

Mais ne croyez pas pour cela que notre critique consente à s'expliquer sur l'opposition qu'il y a entre toutes les négations implicites de l'article du 3 octobre et tous les doutes renfermés dans celui du 14 mai. Cela le forcerait à émettre un avis sur notre réfutation de la thèse favorable à la prédiction malachique. Or, il a d'excellents motifs pour n'en rien dire. Et en effet, à quoi bon avouer qu'il lui est impossible de repousser nos attaques ? Un célèbre assassin avait coutume de dire à ses confrères : « Mes amis, n'avouez jamais ; n'avouez jamais, mes amis ; cela nuit toujours d'avouer. ». Eh bien, M. Perriot goûte beaucoup cette maxime. Au lieu de reconnaître publiquement après notre démonstration que la prophétie des papes n'a aucun caractère d'authenticité et qu'il y a toute sorte de raisons pour qu'elle soit apocryphe, il trouve bien plus commode et surtout plus habile de dire simplement : « Nous avons lu l'article par lequel il attaque une exposition de la prophétie attribuée à saint Malachie, par un de nos collaborateurs ; mais il nous a paru *assez inutile* de nous y arrêter. »

Le rédacteur en chef de l'*Ami du clergé* connaît bien la foule de ses abonnés. Il sait de reste qu'il est pour eux un homme invincible, un véritable géant de la science religieuse. Or, quelle apparence y a-t-il qu'un Goliath soit terrassé par un petit berger ? Sans doute, cela s'est vu quelquefois ; mais arrive-t-il de pareils phénomènes dans un temps comme le nôtre ? Par conséquent, presque tous les lecteurs de l'*Ami*, ignorant la teneur de notre article ou l'ayant plus ou moins oubliée, ne manqueront pas de conclure que pour M. Perriot notre réfutation ne vaut pas même la peine d'être appréciée, et à plus forte raison discutée en détail. Et c'est bien là ce que veut l'auteur de cette réponse si sommaire et si hautaine : « Il nous a paru assez inutile de nous y arrêter. » Est-ce que le renard de la fable ne disait pas la même chose des beaux raisins auxquels il ne pouvait atteindre ? — « Inutile de nous y arrêter ! »

Mais laissons là la prophétie des papes, impliquant la négation de toutes nos thèses millénaristes, pour nous occuper de nouveau de la grande timidité et de la réserve excessive, témoignée par notre critique au sujet de ces thèses, depuis qu'il a lu nos livres.

Nous disions donc que M. l'abbé Perriot, ayant commencé son article par la promesse de donner son avis sur notre système, le finit de la manière la plus imprévue en disant qu'il n'a aucun avis à donner et qu'il « réserve son jugement. » Cela prouve que nos livres lui ont fait perdre toute sa confiance dans les idées qu'il avait depuis longtemps sur une foule de questions. Il y a ainsi dans le monde des ouvrages qui ont la singulière propriété de rendre leurs lecteurs ignorants sur bien des choses qu'ils savaient... ou croyaient savoir.

Mais, dira-t-on sans doute, si le rédacteur en chef de « l'Ami du clergé » ne veut parler ni en bien ni en mal du nouveau millénarisme, avec quoi donc peut-il composer un article sur ce système, — et un article ayant l'air de quelque chose, au moins pour l'étendue, puisqu'il remplit trois colonnes et demie ?

Eh bien, voici... comment il faut s'y prendre pour avoir l'air de dire beaucoup quand on n'a presque rien à dire en réalité.

M. Perriot commence par consacrer une colonne et demie à l'exposition de notre millénarisme et à sa distinction de celui des anciens et de celui de M. Chabauty. Puis il compose un très long paragraphe avec une foule de prétéritions, c'est-à-dire avec l'énoncé des nombreuses thèses qu'il y a lieu de laisser de côté, pour conformité avec la doctrine commune », — ou dont « il n'y a pas à s'occuper, parce que ce sont des points particuliers ne touchant pas à *la question*. » Cette série de prétéritions a pour notre critique deux grands avantages : d'abord celui de remplir à peu près une demi-colonne, et puis celui de faire croire au lecteur naïf que les deux premiers tiers du livre de *l'Avenir* ne valent pas même la peine d'être lus, puisqu'il n'y a pas lieu de

s'occuper de thèses conformes à la doctrine commune, ou étrangères à *la question*. C'est une manière comme une autre de déprécier très gravement un ouvrage, tout en affirmant qu'on n'en dit rien et ayant parfaitement l'air de n'en rien dire.

Mais d'abord, si les parties de notre livre, conformes à la doctrine commune, sont, par le fait même, dénuées de toute valeur et de tout intérêt, comment se fait-il que « l'Ami du clergé » publie dans chaque numéro de véritables dithyrambes en faveur d'une foule d'ouvrages, dont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ne contiennent pas une seule idée propre à leur auteur? C'est ainsi que « l'Ami » a recommandé comme des ouvrages de *tout premier ordre* les deux volumes de M. l'abbé Lesètre sur Jésus-Christ et les Apôtres ; et comme un éloge si modeste est très insuffisant, la revue annonce encore, dans le numéro du 14 mai, qu'elle « doit prochainement présenter à ses lecteurs ce *très remarquable* travail (la Sainte Eglise au siècle des Apôtres). » Nous étant laissé prendre — une fois n'est pas coutume — au premier éloge si enthousiaste, nous nous sommes mis à chercher ce qui avait pu le motiver. Mais nous avons eu beau feuilleter dans tous les sens, nous n'avons rien trouvé que nous n'eussions vu dans une foule d'autres livres ; et l'écrivain lui-même le donne assez à comprendre quand il dit dans la préface des « Apôtres » : « Nous avons mis à profit les travaux des auteurs contemporains... Nous nous sommes efforcé de suivre les traces de ces pieux et savants écrivains. »

Eh bien, nous n'avons pas pu en faire autant quand nous avons entrepris, après dix mille autres, de trouver la véritable explication de la partie prophétique de l'Apocalypse, chose généralement réputée tout aussi facile que l'invention de la pierre philosophale et la quadrature du cercle. Après de longues méditations, nous nous sommes convaincu que le plus grand obstacle à l'intelligence de ce livre consistait dans les explications contradictoires données jusqu'ici par les commentateurs ; qu'il fallait donc en faire complètement table rase ; et que la prophétie apocalyptique n'avait d'autre objet que l'histoire détaillée du règne de l'Antéchrist — et une esquisse très sommaire des milliers d'années qui le suivront, malgré l'opinion presque unanime des interprètes. Nous avons donc tracé une histoire de l'Antéchrist aussi complète, aussi claire, aussi logique que nous avons pu le faire avec de simples textes de l'Ecriture sainte ; nous avons donné une explication scientifique des fléaux de ce règne, exprimés en un style réputé indéchiffrable ; nous avons montré la nature, les causes et les effets du grand combat qui doit avoir lieu dans le ciel entre Satan et saint Michel, entre les démons et les anges ; nous avons évité toutes les contradictions, incohérences et impossibilités qui sont communes à la foule des commentateurs de l'Apocalypse ; nous avons, en un mot, si bien triomphé des principales difficultés de ce livre fameux que M. l'abbé Perriot, malgré tout son désir de dénigrer nos écrits, n'a pas trouvé une seule objection sérieuse à nous opposer.

Eh bien, tout cela n'est absolument rien à ses yeux et ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe, soit parce que c'est conforme à la doctrine commune, — quoique les commentaires classiques de l'Apocalypse soient l'idéal des tours de Babel et n'aient guère que des contradictions à mettre en commun, — soit parce que cela ne touche pas au fond de *la question*. »

Quelle est donc cette question unique qui a le don d'effacer toutes les autres aux yeux de M. Perriot ?

Pour lui, « le point capital à prouver, c'est la distinction entre deux avènements futurs de Notre-Seigneur ». Tout le reste ne compte pour rien ; et le reste du nouveau millénarisme, ce n'est rien moins que l'enchaînement de tous les démons dans l'enfer pour des milliers d'années, le règne pacifique de Jésus-Christ et de l'Eglise sur le monde entier pendant une foule de siècles, la translation de la papauté à Jérusalem, la conversion générale et la restauration politique du peuple juif, etc., etc. C'est, en un mot, ce que M. l'abbé Perriot a résumé dans une colonne et demie, sans compter les nombreuses questions qu'il a laissées de côté. De cette manière, notre critique supprime plus des trois quarts de notre système et les condamne par prétérition, comme tout à fait secondaires, et comme indignes de provoquer l'attention des hommes sérieux. N'admirez-vous donc pas comme le rédacteur en chef de « l'Ami du clergé » s'entend à nuire profondément à trois livres et à un grand système doctrinal, comme le nouveau millénarisme, — sans s'exposer à une réfutation en règle de ses dires, puisqu'il a précisément l'art de ne rien dire, tout en insinuant les idées les plus hostiles qu'il y ait?

Cependant, il faut bien qu'il arrive enfin à formuler quelques critiques positives, puisqu'on ne peut pas faire un article tout entier avec de simples prétéritions. Comment donc s'y prendra-t-il pour dire du mal... en s'exposant le moins possible à notre réfutation ? Cela semble bien facile *a priori;* car on a dit avec raison : « Donnez-moi deux mots d'un homme, et je me charge de le faire pendre. » S'il suffit de deux mots pour trouver matière à accusation quand on veut accuser à tout prix, à combien plus forte raison n'en découvrira-t-

on pas dans plusieurs volumes, traitant les sujets les plus extraordinaires — et les plus délicats au point de vue de la foi catholique ? Eh bien, chose presque incroyable, M. l'abbé Perriot qui possède entre ses mains trois de nos volumes, et même quatre en comptant : « Le Mal et les perfections divines », M. l'abbé Perriot, disons-nous, n'a pas pu y découvrir un seul défaut véritable. On nous permettra peut-être de dire en passant, à cause de cela : « Nous avions pensé jusqu'ici que nos livres étaient relativement forts ; mais nous n'aurions jamais cru qu'ils le fussent à ce point-là. »

Il est vrai que si l'on admettait les affirmations de notre critique sans le moindre contrôle, on trouverait avec lui dans nos ouvrages jusqu'à trois défauts.

Bien que trois, direz-vous peut-être ? Ce n'est vraiment pas beaucoup, — pour trois volumes. Nous connaissons beaucoup de livres portés jusqu'aux nues par l'enthousiasme de « l'Ami du clergé », qui ont beaucoup plus de défauts que cela.

Eh bien, oui, il n'y en a que trois... selon M. Perriot. Et comme nous allons démontrer par A plus B que ces trois défauts n'existent que dans l'imagination de notre critique, il restera prouvé — pour lui — et par lui — que nos livres n'ont pas en réalité même la plus petite imperfection.

Voici donc textuellement les grands reproches qui nous sont adressés :

« Un premier défaut de l'exposition de M. Bigou, c'est de n'être pas constante avec elle-même. Dans la première résurrection qui doit suivre l'extermination de l'Antéchrist, il affirme d'abord que des élus seuls ressusciteront (p. 133) ; et bientôt après, il fait ressusciter aussi l'Antéchrist et son prophète. »

Eh bien, si M. Perriot avait lu avec un peu plus d'attention la page 133 de l'Avenir, il se serait aperçu qu'il n'y a pas du tout l'affirmation signalée par lui. Voici notre texte. Après avoir cité les deux évangiles disant que « les anges rassembleront *les élus* des quatre vents de la terre, nous ajoutons ceci : « Il est bien évident que les deux évangélistes n'annoncent à la lettre qu'une résurrection partielle, puisqu'ils ne la font porter que sur des élus. » Est-ce là affirmer en notre nom que « des élus seuls ressusciteront ? » Assurément non, puisque nous nous bornons à observer que les *apôtres ne mentionnent que les élus*, au sujet d'une résurrection partielle. Nous ne sommes donc en contradiction ni avec eux ni avec nous-même, quand nous disons plus loin que, d'après Daniel et l'Apocalypse, il faut *ajouter* l'Antéchrist et son prophète au nombre des ressuscités de cette époque.

Notre critique dit encore : « Il affirme à plusieurs reprises que le règne de Jésus-Christ et des élus ramenés à la vie par la première résurrection aura son siège sur la terre ; mais dans sa justification du nouveau millénarisme, il les fait régner au ciel. »

En voyant l'assurance avec laquelle M. Perriot dit que « nous affirmons à plusieurs reprises que le règne de Jésus-Christ et des élus aura son siège sur la terre », on croirait bien, n'est-ce pas, qu'il a lu cette affirmation dans nos livres, au moins une fois, sinon plusieurs. Eh bien, non ; il ne l'a trouvée absolument nulle part, et nous le défions bien de nous citer la page et la phrase où cette proposition est exprimée. Nous n'avons jamais dit cela, et nous avons plusieurs fois dit le contraire. Nous nous exprimons ainsi dans la *Justification* (p. 9) : « Voici ce que nous lisons dans l'*Avenir* (pages 136 et 210) : A part les millénaires dont plusieurs étaient hérétiques, et qui *étaient tous dans l'erreur* en ce qu'ils plaçaient ces mille ans de règne des martyrs sur la terre, et non pas dans le ciel... Il y aura alors des millions d'hommes morts et ensevelis depuis plusieurs années qui se lèveront tout à coup de leur sépulcre, et qui monteront *dans le ciel* en compagnie des anges et du Fils de Dieu. » Est-ce que notre critique n'est pas inexcusable de nous attribuer tout le contraire, sans pouvoir citer la moindre preuve de son affirmation ?

Pourquoi donc s'est-il trompé d'une manière si grossière? Serait-ce parce que nous avons dit que Jésus-Christ *règnerait* sur la terre après la défaite de l'Antéchrist? Mais régner sur un pays est tout autre chose qu'avoir le siège de son règne dans ce pays. Est-ce que la reine de l'Angleterre ne règne pas sur les Indes, dont elle est l'impératrice ? Cependant tout le monde sait que le *siège de son règne* n'est qu'en Angleterre. Comment donc notre adversaire peut-il confondre des choses si distinctes? N'est-ce pas véritablement prendre le Pirée pour un homme? C'est donc son exposition, et non la nôtre, qui a le grand défaut de n'être pas constante avec elle-même; car les contradictions qu'il nous reproche à nous, c'est lui seul qui en est coupable; c'est lui seul qui les a fabriquées dans son imagination.

Mais voyons si notre second défaut sera beaucoup plus réel que le premier.

« Un autre défaut, c'est d'élargir ou de restreindre à son gré les termes des prophéties qu'il cite à l'appui de sa thèse. Le texte capital concernant la durée du règne de Notre-Seigneur et des élus ressuscités est celui de l'Apocalypse qui attribue à ce règne une durée de mille ans. Pour accorder avec ce texte celui de Daniel dont il veut aussi s'autoriser, et où il

est dit que « la puissance du Fils de l'homme est une puissance éternelle, et son royaume un royaume qui ne sera jamais détruit », il sort à la fois des termes de ses deux autorités. »

« Ici encore M. l'abbé Perriot commet une erreur matérielle tout à fait inexcusable, et c'est la troisième fois que cela lui arrive — alors qu'il en est à son troisième reproche. Nous n'avons jamais identifié les mille ans de l'Apocalypse avec l'éternité de puissance que Daniel attribue à Jésus-Christ. La phrase de Daniel que nous avons assimilée aux mille ans de saint Jean exprime une durée finie, et non pas une éternité; car c'est en réalité celle-ci : « Les saints du Très-Haut recevront la royauté, et ils règneront *jusqu'à un siècle et un siècle de siècles*. » Mais, dira-t-on peut-être, mille ans ne peuvent pas s'identifier avec dix mille cent ans. — Pardon; il faut distinguer. Si on prend ces deux nombres dans leur sens propre et rigoureux, comme on le fait dans un calcul mathématique, il est bien certain que ces deux chiffres auront toujours une valeur très différente. Mais presque tous les interprètes de l'Écriture s'accordent à dire que ces expressions employées par des prophètes doivent s'entendre au figuré, et que chacune d'elles veut dire simplement : *un temps très long et indéfini*. Or, si tel est leur sens, il est bien évident qu'il est permis de les appliquer à une seule et même durée.

On nous objectera peut-être l'éternité de la puissance et du règne de Jésus-Christ. Mais nous répondrons que dans cette phrase, Daniel parle du règne et de la puissance de Jésus-Christ d'une manière générale, en ce sens que le Fils de Dieu ne cessera jamais d'être un roi puissant, de quelque manière qu'il exerce ses droits et sa puissance. Il ne s'agit pas dans ce verset de ce règne spécial, effectif et paisible, que le Sauveur doit posséder sur la terre après la mort de l'Antéchrist. D'ailleurs, ce n'est pas du tout là-dessus que porte le reproche formulé par M. l'abbé Perriot, dont la troisième objection n'est qu'une troisième méprise.

Or, c'est avec cette troisième méprise que finissent tous les reproches précis et saisissables qu'il a su formuler contre nous.

En dehors de cela, il n'y a plus que des accusations tellement vagues qu'il nous est tout à fait impossible de les réfuter directement, parce qu'elles ne s'appliquent à rien en particulier. Et c'est bien là ce que voulait notre adversaire : dire le plus de mal possible de nos livres en donnant le moins de prise possible à la réfutation. Mais ses ruses ne lui serviront pas de grand chose, et son espoir sera bien déçu; il ne réussira pas à nous échapper. Faute d'une réfutation directe, il en subira plusieurs d'indirectes, et nos lecteurs y gagneront bien plus qu'ils n'y perdront, parce qu'ils auront, grâce à lui, une double démonstration positive de notre thèse principale.

Voici donc quel est notre troisième défaut... c'est-à-dire le premier et le dernier; car comme nous venons de le voir, les autres ne sont rien autre chose que des méprises matérielles de notre critique.

« Un troisième défaut, c'est de prendre çà et là les textes qui paraissent dire ce qu'il affirme sans s'inquiéter aucunement de l'ensemble dont il les détache, sans établir qu'ils se rapportent bien au sujet qu'il traite, sans établir autrement que par ses propres affirmations le sens qu'il leur trouve... Son exposé est *un enchaînement de postulats*, lesquels admis, son système peut paraître une hypothèse plausible. Mais *la preuve* que ce soit la vérité *n'est pas faite*. Les textes qu'il apporte à l'appui de son système peuvent s'appliquer tout aussi bien à d'autres hypothèses... L'argumentation de M. Bigou n'a rien de ce qui constitue la thèse proprement dite dans laquelle des propositions claires, nettement formulées, sont appuyées d'arguments *ad hoc*, bien bâtis et concluant régulièrement. C'est une exposition continue dans laquelle apparaissent successivement des textes qui ont l'air de rendre son idée, mais dans lesquels on est vite dérouté quand on veut ou bien en voir l'enchaînement, ou bien trouver la preuve qu'ils se rapportent au sujet et qu'ils ont bien le sens et la portée que M. Bigou leur attribue... Le point capital à prouver, c'est la distinction entre deux avènements futurs de Notre-Seigneur... C'est ce point capital qui ne nous semble pas suffisamment établi. »

Eh bien, puisque c'est là le point capital, ce qui est vrai en un sens, nous allons donner deux démonstrations distinctes de cette thèse; et alors nos lecteurs pourront juger par eux-mêmes si elle est vraiment prouvée ou si elle ne l'est pas. Mais auparavant nous devons faire quelques remarques.

Nous prions d'abord nos lecteurs d'observer que M. l'abbé Perriot nous reproche avec une grande insistance la faiblesse de nos arguments; mais que lui-même tombe bien plus que nous dans ce défaut, puisque toutes ses critiques générales sont absolument gratuites et ne sont appuyées sur aucune espèce de preuve, ni forte ni faible, ni suffisante ni insuffisante. Du reste, voici quelle est sa conclusion : « En attendant, nous réservons notre jugement et nous nous en tenons à l'opinion commune, qui n'attend plus qu'un seul avènement de Notre-Seigneur, venant sur les nuées du ciel pour juger les vivants et les morts. »

Comment peut-on à la fois « réserver son

jugement et s'en tenir à l'opinion commune », qui est très affirmative sur la question d'un seul avènement de Jésus-Christ? Pour nous, cela revient à dire ceci : « En théorie, l'avènement du Sauveur avant la fin de l'univers peut être faux, puisqu'il est contraire à l'opinion commune; et il peut être vrai, parce qu'il est appuyé sur des preuves assez graves et nombreuses pour contre-balancer la force de l'opinion commune. Mais comme nous sommes habitué à l'idée d'un seul avènement de Jésus-Christ, que nous l'avons enseignée pendant de longues années, et qu'il est très difficile de changer ses habitudes dans un âge avancé, nous allons continuer, en pratique, à croire la même chose. »

Ce n'est donc pas pour convaincre M. Perriot, mais uniquement pour montrer l'injustice de ses critiques et la force de nos démonstrations, que nous allons présenter ici quelques preuves de la venue du divin Sauveur avant le jugement dernier. Nos lecteurs verront par là que nos thèses principales sont démontrées, aussi rigoureusement que les thèses théologiques les plus incontestées.

J.-B Bigou,
Curé de Sonnac (Aude).

(A suivre.)

* * *

On lira avec intérêt la communication suivante qui nous est envoyée par un de nos abonnés sous ce titre :

Notes sur le compagnonnage.·.

Dans la *Revue mensuelle* d'avril 1895, un abonné raconte (p. 221) comment un jour il vit sortir de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas un enterrement compagnonnique, qu'il prit, aux insignes que portaient les assistants, pour une sépulture maçonnique-religieuse. Un des assistants lui ayant affirmé que le défunt n'était pas franc-maçon, et que les insignes suspects n'étaient autres que ceux de la corporation des charpentiers, l'abonné A. P. posa ces deux questions : 1° à quels signes distinctifs reconnaît-on une écharpe maçonnique, d'une écharpe de compagnonnage ; 2° quels sont les signes des C.·. charpentiers, et d'où vient qu'ils ont emprunté aux francs-maçons certains de leurs attributs ?

J'ai recueilli, par hasard, quelques renseignements sur les compagnonnages, et je vous les livre d'autant plus volontiers qu'il est temps de faire cesser cette fable que les compagnonnages n'ont rien à voir avec la franc-maçonnerie, et qu'ils sont très recommandables. Ils sont rares les compagnons qui connaissent le dessous des cartes, mais raison de plus pour lever le voile.

Pour moi, il est un fait certain, c'est que la secte a créé l'Union Compagnonnique pour s'emparer de tous les ouvriers dispersés dans les différentes sociétés compagnonniques, et que ces sociétés ont reçu elles-mêmes autrefois leurs symboles de la franc-maçonnerie. Le Compagnon avec qui je me suis entretenu en sait long, c'est un des rédacteurs du journal l'*Union Compagn.·.;* mais c'est un malin ; j'ai beau, vis à vis de lui, faire l'âne pour avoir du son, il ne m'est pas facile de lui tirer les vers du nez. J'ai cependant entre les mains en ce moment le compte rendu du IVe Congrès Comp.·. tenu à Paris en 1889, les projets des travaux du Ve congrès tenu à Nantes en 1894, un compte rendu des réponses faites par les divers corps compagn.·. aux questions de ces projets, deux circulaires de la direction centrale aux CC.·., une autre circulaire donnant la reconnaissance pour 1892, le règlement de l'Union comp.·., diverses invitations ou cartes d'entrée pour fêtes, et autres papiers de ce genre. Bien entendu, on dit aux comp.·. que compas et équerre signifient science et précision — balance = justice ; lion = force ; — l'œil = marche droit sans faiblir; — l'Etoile montre le chemin de l'homme ; — rameaux d'olivier = paix et concorde entre les frères ; — pierre brute veut dire qu'on peut par le travail en faire quelque chose, etc. ; M.·. mutualité, S.·. solidarité, etc...

Mes notes sont très incomplètes, surtout en ce qui regarde l'histoire du compagnonnage, mais elles mettront peut-être la question sur le tapis et provoqueront de nouvelles recherches.

Comme les francs-maçons, les Compagnons se créent une origine fabuleuse. On lit dans la notice qui précède le compte rendu du Congrès de Paris 1889 : « Les Egyptiens, qui étaient « gens pratiques, avaient compris que les ouvriers avaient besoin de s'unir entre eux « pour discuter, et s'occuper de leurs intérêts; « ils formèrent une association *mystique* qui « leur était utile pour se perfectionner dans « les arts. » Et à la fin du paragraphe, la notice appelle cette association un Compagnonnage. Mais, soit dit en passant, quel besoin les ouvriers pouvaient-ils avoir de mystères pour se perfectionner dans les arts ? Le compagnonnage a en effet son enseignement caché et il faut bien de temps en temps le faire comprendre à l'ouvrier.

Mais voici qui est plus clair encore : « Salo- « mon approuva les bases de l'institution « qu'Hiram lui présenta et à laquelle il donna « sa haute protection, institution que Jacques « de Molay et Soubise (moine franciscain) réfor- « mèrent au XIIIe siècle. » Salomon, Jacques et Soubise sont regardés en effet comme les

trois fondateurs des trois *rites* compagnonniques. Il serait intéressant de mettre la main sur les anciens rituels des CC.·. pour y étudier ces rites et y lire la légende d'Hiram. Je sais qu'elle s'y trouve. L'origine maçonnique de tout cela est trop évidente pour ceux qui connaissent un peu la secte. Pour cacher cette origine aux CC.·., on leur raconte que les compagnons des anciennes corporations ont formé entre eux les compagnonnages pour se soutenir les uns les autres, et s'établir sans arriver au grade de maître, qu'ils ne pouvaient pas toujours atteindre. Aussi dans le compagnonnage la suppression des maîtrises par la Révolution a-t-elle été regardée comme une mesure on ne peut plus heureuse pour le bonheur et la liberté de l'ouvrier : « Depuis la suppression « des maîtrises, ce qui donna la liberté du « travail, que nous sommes loin de regretter... « Lucien Blanc, C.·. Bourrelier Harnacheur, « président du congrès de Paris 1889. »

A quelle époque cette légende de l'origine Solomonienne du Comp.·. a-t-elle été introduite ? De plus érudits le diront sans doute.

Diana Vaughan (Mémoires, janv. 1896) nous prouve que le véritable auteur de la légende d'Hiram n'est autre que son ancêtre Thomas Vaughan, fondateur ou plutôt organisateur de la franc-maçonnerie. Or, elle nous dit aussi (Mémoires, déc. 1895) que Thomas Vaughan, avant de jeter les yeux sur les maçons libres d'Angleterre, avait d'abord essayé de commencer la franc-maçonnerie par les compagnonnages de Reims. Il composa un rituel pour les charpentiers et cordonniers, compagnons du Devoir, d'après lequel le récipiendaire, après avoir juré le secret sur l'Evangile de saint Jean, recevait le *baptême du feu*. (Je crois que le baptême du feu est supprimé dans le nouveau rituel de l'Union.·. Comp.·., mais je connais des CC.·. qui l'ont reçu) D'où l'on est en droit de conclure que c'est Thomas Vaughan qui a introduit dans les compagnonnages la légende d'Hiram, la participation de Salomon, de Soubise et de Jacques à la création des trois rites, et tous les signes et attributs maçonniques du compagnonnage.

Il faudrait bien connaître l'histoire des compagnonnages, pour dire quel degré d'influence la franc-maçonnerie exerça sur eux, et quels services elle put en recevoir. Il est possible que pour la plupart des sociétés compagnonniques cette ingérence de la secte se borna à l'imposition de ses légendes et de ses symboles. Cependant pourquoi la Révolution, qui interdisait les corporations sous peine de mort, respecta-t-elle les compagnonnages ? Est-ce parce qu'ils portaient le signe de la Bête ? Aujourd'hui encore l'Union comp.·. est absolument illégale, puisque la loi de 1884 n'autorise que les associations entre gens de même métier ; et l'Union réunit dans son sein des ouvriers de toutes les professions. C'est pour cela sans doute, que le 8 sept. 1895, M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, présidait la fête compagnonnique de Villeneuve-sur-Lot, avec le Sous-Préfet et le Maire. Voilà qui est encore bien significatif.

Cependant il paraît que la secte ne recevait pas des CC.·. tout ce qu'elle se croyait en droit d'en attendre. Les diverses sociétés comp.·. gardaient bien par tradition les rituels, les symboles et le jargon francs-maçons ; les pays.·. (compagnons) se reconnaissaient sur une route à la canne, aux couleurs, au taupage (cri de ralliement), à des signes plus ou moins francs-maçons ; mais en somme tous étaient assez jaloux de leur indépendance ; et puis comment exercer une influence réelle sur des sociétés aussi divisées ? Aussi la secte avait-elle essayé à plusieurs reprises, notamment en 1840, de fondre tous les corps compagnonniques en un seul, pour avoir tout ce monde là dans la main. Ses efforts sont restés stériles jusqu'en 1874 ; mais depuis ils n'ont que trop réussi, et les ouvriers compagnons ne savent certainement pas qui les mène.

Les sectaires comprirent que le seul moyen d'amener les CC.·. à l'Union était de les réunir en Congrès, sous prétexte de travailler en commun au relèvement des compagnonnages et à la prospérité du monde ouvrier. Or, pour réussir, il faut être forts, pour être forts, il faut être unis, chers compagnons ! Voilà le sophisme qui vous a été répété cent fois pendant les cinq congrès. Mais pour faire comprendre à tous ce qu'il a de faux dans l'espèce, il faudrait traiter une question économique qui n'a pas ici sa place. L'union professionnelle est bonne, excellente ; mais non la concentration de citoyens de toutes les professions. Passons. Le véritable but des congrès n'a pas été celui-là. Lucien Blanc C.·. B.·. H.·., président du congrès de Paris, le dit assez : « Ces congrès ont pour but de réorganiser le compagnonnage sur les bases que ses trois fondateurs (Salomon, Soubise, Jacques) ont voulu lui donner. » On sait quelle est la pensée maçonnique qui se cache sous ces trois noms de prétendus fondateurs, « pensée, dit le même, qui jusqu'à ce jour a été méconnue par les disciples et les enfants de ces trois grands maîtres ». Ainsi, jusqu'ici, en travaillant à leur bien-être, les compagnons avaient méconnu la pensée de leurs fondateurs ; il s'agit maintenant d'y voir plus clair, et de mieux comprendre ce que Salomon et Cie a voulu dire.

Mais il fallait aller doucement pour ne pas tout perdre. Le 1er novembre 1874, un premier congrès eut lieu à Lyon. Y assistèrent les délé-

gués de quinze sociétés d'anciens compagnons. On y ébaucha une première constitution d'une Fédération compagnonnique de tous les devoirs réunis. C'était un premier pas.

Un second congrès fut tenu, à Lyon, le 25 septembre 1879. Y assistèrent les délégués de trente-quatre sociétés actives et de vingt-six sociétés d'anciens compagnons. Le congrès révisa la constitution de 1874, et resserra les liens de la Fédération en établissant une *reconnaissance* générale pour tous les enfants des trois fondateurs, et en créant un journal dit la *Fédération Compagnonnique,* qui était destiné à disposer adroitement tous les esprits à une fusion plus complète.

Troisième congrès, à Bordeaux (?), en 1882. Cette année commença à fonctionner une caisse de retraite pour tous les fédérés. (Je n'ai pas le compte-rendu du congrès.)

Quatrième congrès, le plus important, à Paris, du 3 au 7 septembre 1889 (salle de l'Elysée-Menilmontant, rue Julien-Lacroix, 6, 8 et 10). Vingt-cinq sociétés C.·. y furent représentées. La Fédération fut remplacée par l'Union compagnonnique qui eut pour base (circulaire préparatoire au Congrès de Nantes, 21 juin 1893, p. 11) les règles les plus étendues de la *bienfaisance*, de la *solidarité* réciproque entre tous ses membres et la *fraternité* la plus large. Elle eut pour but la réorganisation du compagnonnage et de son *unité*, par l'établissement de liens indissolubles entre les enfants des trois fondateurs. Les rituels furent modifiés; on simplifia certaines pratiques par trop significatives, comme le baptême du feu, qui, en un temps de révélations comme le nôtre, n'auraient pas manqué d'éveiller les soupçons. L'article 6 du règlement, tout en respectant les règlements intérieurs de chaque corps et rite, leur enleva le droit de recevoir eux-mêmes séparément de nouveaux compagnons, et confia l'initiative de ceux-ci aux représentants de l'Union Compag.·., sous les auspices des trois fondateurs, et sur la présentation de trois compagnons et d'un chef-d'œuvre. (Ainsi disparut pratiquement la différence des rites auxquels les ouvriers tenaient, l'autonomie et l'existence même des divers corps condamnés à perdre peu à peu leur esprit propre par une réception unique.)

Pour cacher cet escamotage et attacher les CC.·. à l'Union, on rendit la caisse de retraite obligatoire, on établit une mutualité pour la maladie, le chômage, le secours de route, etc...

Ces modifications ne se firent pas cependant sans opposition. La plupart des CC.·., sans méfiance avalèrent la pilule, mais quelques-uns résistèrent.

Des vingt-cinq corps compagnonniques représentés au congrès, seize adhérèrent à l'Union purement et simplement, cinq firent des réserves et trois ne crurent pas avoir mandat pour se prononcer sur une question aussi grave, qui n'avait pas été posée clairement à leurs mandants. Les CC.·. de Bordeaux refusèrent, après le congrès, d'adhérer à l'Union, et protestèrent contre l'unité de réception, que leurs délégués n'étaient pas autorisés à voter. Enfin, les Corporations des Maréchaux et des Charpentiers, suffisamment riches, ne se laissèrent pas prendre à ces ruses, et gardèrent leur indépendance. Depuis lors, il est probable que beaucoup de ces résistances ont cessé, car la campagne a continué, toujours menée avec beaucoup d'adresse, dans le but de prouver qu'on ne touchait nullement à l'indépendance des diverses sociétés, mais qu'on s'unissait uniquement pour grossir les caisses et les secours, etc... A ce titre, les premières paroles du discours de clôture du C.·. Gaboriau sont à citer : « Si le congrès n'a pas *donné tous les* « *résultats que nous étions en droit d'espérer*, « il a été employé du moins à introduire dans « notre compagnonnage les améliorations les « plus pressantes... Il semblait d'abord que « cette grave question de fusion générale, qui « agite le compagnonnage depuis cinq ans, « devait être le plus *important objet de nos* « *travaux;* mais vous avez compris que d'au- « tres questions aussi utiles avaient besoin « d'être mises à l'ordre du jour... mutualité, « caisses, etc... » Et pour ceux qui ne veulent pas voir dans ces institutions utilitaires un appât pour les ouvriers et un paravent destiné à cacher le but final et véritable, voici le texte du règlement de l'Union établi dans ce congrès :

« En dehors des *doctrines symboliques*, l'Union fonde des institutions..., etc. «

L'Union a donc pour but non seulement de fonder des institutions utilitaires, mais aussi d'enseigner des doctrines cachées sous des symboles. Qui peut nier cela ? Nous verrons tout à l'heure quels symboles et, par conséquent, quelles doctrines.

Pour soutenir l'Union, un journal fut créé. « Le journal *la Fédération*, dit le président, « avait été créé pour faire l'Union; cette Union « étant faite, *la Fédération* n'a plus de raison « d'être. » Et le titre d'*Union Compagnonnique* fut donné au nouveau journal. (Il se publie à Lyon, rue Gentil, 4, deux fois par mois. Rédacteur, Lucien Blanc, président du congrès, ancien C.·. B.·. A.·.).

Quatre ans après, en juin 1893, l'Union était un fait accompli. L'Union était pratiquée par vingt-trois corporations appartenant aux trois rites, et établie dans trente villes.

Le 3 septembre 1894 se réunit, à Nantes, l

cinquième congrès comp.·., pour établir une constitution générale, discuter les réformes et les améliorations à faire dans le compagnonnage, afin de lui donner une plus grande extension, d'établir plus d'accord entre tous ses membres, et, par une organisation plus homogène, permettre à cette antique association de reprendre le rang qu'elle a perdu (circulaire du 1er avril 1894).

Il y a peut-être en France 10.000 compagnons, parmi lesquels 2.500 environ sont entrés dans l'Union compagnonnique. Si on ne déchire par le masque, c'est-à-dire si on ne montre pas aux ouvriers où on veut les conduire, beaucoup suivront le mouvement pour jouir des faveurs du gouvernement et profiter des avantages qu'on fait miroiter à leurs yeux. La caisse de retraite possédait, en août 1895, la somme de 158.765 fr. 30.

Il me reste à faire quelques remarques sur l'esprit et les symboles du compagnonnage.

Pour ne pas paraître sectaire, le comp.·. laisse les ouvriers assister même en corps à des fêtes corporatives religieuses; mais cela a au moins l'avantage de faire croire que l'institution n'est pas hostile.

Dans la circulaire du 8 janvier 1892, le président du comité directeur consultait chaque société afin de savoir s'il y avait lieu d'établir des cérémonies funèbres uniformes pour l'Union C.·., ce qui donnerait plus d'ensemble et produirait très bon effet aux yeux du public qui, malgré tout, aime les *mystères* (et ce qui permettrait un jour d'imposer l'enfouissement).

L'Union Comp.·. croit détourner d'elle l'accusation d'irréligion en se proclamant neutre. « L'U.·. C.·., disent les statuts, voulant respecter toutes les opinions, comme toutes les croyances, interdit, de la manière la plus absolue, la discussion des questions politiques et religieuses. » C'est absolument le langage de la franc-maçonnerie. Mais on sait ce que vaut cette prétendue neutralité. Est-ce pour respecter les croyances des compagnons catholiques que l'U.·. leur fait porter les insignes maçonniques? Est-ce pour les respecter qu'elle a fait l'article 51 ? « Tous les membres sont tenus d'assister à l'inhumation d'un C.·., sous peine d'un franc d'amende. »

D'où il suit que le C.·. catholique est forcé, sous peine d'amende, d'assister aux enterrements civils, qui sont des actes d'apostasie.

Du reste, quand le C.·. Lucien Blanc prit la présidence du congrès de Paris, il rappela aux assistants que cette année 1889 était l'anniversaire de celle qui vit proclamer les *droits de l'homme* et fit la grandeur de la France. Voilà bien les doctrines maçonniques.

Quand vint en discussion dans le même congrès la question de l'Union, le C.·. Larra, chapelier, donna connaissance du projet de sa corporation, dans lequel il est dit que le fanatisme, l'orgueil et les principes religieux de nos vieilles traditions sont des éléments qui ne sont plus en rapport avec la marche progressive de notre siècle... Sur quoi « le C.·. Ray « se déclare satisfait et heureux de voir les « anciens corps animés de sentiments si dignes « de vrais et bons compagnons, qui font à la « grande cause de grandes concessions, pour « arriver à une entente commune. Il déclare, « en outre, qu'eux, enfants de Salomon, ils ne « se croient séparés avec les autres rites que « par une question de principes religieux, « qu'ils abandonneront facilement, ainsi que « les autres enfants de Salomon qui sont prêts « à marcher avec eux à l'Union Compagnon- « nique, car ils sont tous animés des senti- « ments les plus généreux, dictés par la cause « la plus humanitaire... » Ce n'est pas très français, mais c'est clair. Voilà la prétendue neutralité du compagnonnage.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'Union Comp.·. conserver les signes, les symboles, le jargon et toutes les marques de la fabrique franc-maçonne.

L'Union est dirigée par une *Direction* générale, composée d'un délégué de chaque corporation adhérente; mais le pouvoir est entre les mains d'un comité nommé par ces délégués, et composé de *neuf* membres. C'est ce comité qui choisit les *mots de passe*, les *attouchements*, les *reconnaissances* pour chaque année, les *mots de semestre*.

Pour créer une société compagnonnique, il faut au moins *sept* compagnons, appartenant à *trois* métiers différents. Recevoir un compagnon, cela s'appelle lui *donner la lumière* de la foi maçonnique. On ne reçoit pas moins de *trois* candidats à la fois, et on exige que tous les compagnons présents soient en tenue et parés de leurs insignes. Chaque réception est suivie d'une instruction compagnonnique quand il se trouve là un C.·. compétent; à son défaut, le président lit une allocution de circonstance préparée d'avance. Le récipiendaire mis devant un autel *prête serment*, sur le Christ, l'Evangile et le livre de la constitution, de secourir ses *frères*, et de garder le *secret* devant les *profanes*.

Les couleurs de l'Union sont celles de la franc-maçonnerie : écharpe *bleu, blanc, rouge*. Il y a de plus les couleurs honorifiques destinées aux plus zélés compagnons, et les couleurs corporatives. Je crois que les CC.·. qui ne sont pas de l'Union portent la couleur au chapeau.

L'Union a supprimé la canne légendaire, qui n'avait d'ailleurs rien de maçonnique.

Quand une société se réunit, elle *tient ses*

travaux; quand elle se dissout, elle *tombe en sommeil.*

On lit dans le compte-rendu du congrès de Paris : « Il faudrait chercher le moyen, par « des souscriptions, emprunts, actions ou « autre mode, de créer des *temples* compa- « gnonniques; cela faciliterait les assemblées « nombreuses; les réceptions seraient faites « avec plus de solennité; on pourrait aussi y « donner des fêtes et des conférences.

Dans l'Union, on retrouve les mots si chers à la franc-maçonnerie : *humanité, philanthropie, solidarité, bienfaisance, fraternité,* etc.

On y aime beaucoup les trois points, le triangle et tous les ustensiles qui servent à la secte. L'alphabet des mages n'est pas oublié, un peu différent de celui du palladium, mais composé sur le même principe. Je crois que l'Union l'a supprimé.

Le compagnonnage est donc entièrement sous la férule de la secte, et depuis quelques années les transformations qu'il subit en font une véritable société maçonnique ouvrière, d'autant plus dangereuse qu'elle proteste hautement de son indifférence vis à vis de la religion, trompe l'ouvrier sans défiance par de belles paroles et l'attire par des avantages matériels.

Ad Summam Gloriam Stella Splendoris !

Le Monument Anti-Maçonnique

LA BEAUTÉ SUPRÊME

OU

NOTRE-DAME DE SPLENDEUR

TRIOMPHANTE DE GLOIRE SUR LA COTE D'ÉMERAUDE

Il y a deux siècles environ, un homme extraordinaire, poussé par l'Esprit de Dieu, *le Bienheureux Grignon de Montfort*, parcourait l'Ouest de la France, en prophétisant le futur règne glorieux de la Très Sainte Vierge ici-bas, comme prélude du règne social du Sacré-Cœur de Jésus.

Les temps prédits par le plus grand des Apôtres de Marie sont arrivés.

Le culte de la Vierge Incomparable a pris dans notre siècle des proportions immenses, proportions nécessaires à la réalisation du *Plan Divin* dans le monde.

D'autre part la Franc-Maçonnerie règne aujourd'hui en Souveraine dans l'univers entier. Dans son orgueil insensé, elle se croit à l'apogée de sa gloire.

Le moment est donc venu d'élever le *monument symbolique de l'Apogée de la Gloire terrestre* de la Très-Sainte Vierge et de *son éclatante victoire sur la Révolution infernale.*

Ce monument se composera d'une statue colossalle de la Mère de Dieu qui, sous le vocable de NOTRE-DAME DE SPLENDEUR, sera érigée sur la Côte d'Emeraude à *Saint-Servan*, à l'embouchure de la Rance aux bords enchanteurs, en face de la Protestante Angleterre, pays d'origine de la Franc-Maçonnerie Luciférienne.

Par la splendeur de sa Virginale Etoile, qui rayonne au front de la statue, Marie doit éclipser l'*infâme Etoile Luciférienne,* au centre de laquelle étincellent *le Triangle, pointe en bas, emblème de la Volupté triomphante* et le *G mystérieux* (première lettre du mot anglais GOD — Dieu) *symbole de l'orgueil de Satan.*

Le serpent, écrasé par le pied virginal de la Reine de Splendeur, portera sur la tête les insignes lucifériens du Palladisme.

La Gloire Incomparable dont jouit aujourd'hui la Mère de Dieu, étant la récompense de *sa Suprême Douleur*, le Cœur de Marie sera transpercée d'un glaive.

Ainsi la statue monumentale de Notre-Dame de Splendeur deviendra le symbole du principe fondamental du christianisme :

« *Per Crucem ad Lucem* »

opposé au principe fondamental de la Franc-Maçonnerie :

« *Per Voluptatem ad Lucem* »

La statue colossale de *La Liberté* à New-York, qui n'est que *le monument de la Franc-Maçonnerie triomphante* et une insulte permanente à la vraie liberté du christianisme, fut, hélas ! érigée par les abondantes souscriptions de la France. Les catholiques français, indignement trompés, tiendront à honneur de réparer leur faute en coopérant très généreusement à l'érection du monument anti-maçonnique.

La statue de Notre-Dame de Splendeur sera exécutée par M. Martin Pierson, artiste célèbre de Vaucouleurs, auteur de la statue colossale de N.-D. de Sion.

Emile de Marie.

N.-B. — Les souscriptions pour le monument anti-maçonnique sont reçues chez M. l'Abbé J.-N. Rebourgeard, directeur de l'œuvre de la Statue Monumentale de Notre-Dame de Splendeur, à Saint-Ganton, par Lipriac (Ille-et-Vilaine.)

Un nouveau livre de M. de Rochas

On nous annonce un nouveau livre de M. de Rochas devant paraître prochainement.

Après avoir réussi, nous savons comment, à *extérioriser la sensibilité*, il serait parvenu à *extérioriser la motricité.* Son nouvel ouvrage relatera ses expériences sur ce sujet. Il y établira « la mise en mouvement, à distance, sans contact, d'objets inertes, à l'aide de la seule volonté. ». Les médiums spirites n'ont qu'à bien se tenir. Nous rendrons compte à nos lecteurs des nouvelles révélations de M. de Rochas, aussitôt qu'elles auront paru.

LES APPARITIONS
de Tilly-sur-Seulles

Beaucoup de journaux, même des plus mondains, se sont occupés de ces apparitions; le surnaturel s'impose de plus en plus à la curiosité publique. Parmi les nombreux récits dont elles ont déjà été l'objet, celui de M. Gaston Méry, dans la *Libre Parole*, que l'on va lire, nous a paru offrir le plus grand intérêt. Le Doyen de Tilly, interrogé par un reporter du *Figaro*, aurait fait à ce sujet la profession de foi suivante :

« Dès aujourd'hui mon opinion est faite. J'aurais admis l'hallucination chez deux, trois, vingt personnes; mais comment admettre que ma paroisse tout entière soit en proie à ce *delirium* psychique ? J'ai actuellement reçu plus de 400 dépositions de gens de tous les âges, de toutes les conditions, de toutes les éducations, qui affirment avoir vu la Sainte Vierge apparaître, sous des formes diverses, au plateau de Tilly... »

Sommes-nous, comme l'a prédit la Voyante de la rue de Paradis, à la veille des plus épouvantables calamités? Sommes-nous, suivant l'expression de M. le chanoine Brettes, à l'avant-dernière heure des temps ?

Jamais, en tout cas, on n'a vu se prolonger une série plus inquiétante de prodiges avertisseurs. Le surnaturel nous enveloppe. Il éclate de toutes parts. Et la persistance de ses manifestations est telle, que les mécréants eux-mêmes finissent par avouer qu'ils en sont troublés.

Les apparitions de Tilly, par exemple, ne sont-elles pas faites pour déconcerter le scepticisme le plus invétéré? La plupart des journaux les ont décrites, plus ou moins exactement, mais plutôt moins. Seule, *La Libre Parole* s'est tenue jusqu'à ce jour, sur une réserve qu'elle sait toujours garder en présence de pareils sujets. Ce sont de ces questions, en effet, qu'il convient de traiter avec des témoignages et des documents sûrs, et non avec des documents superficiels ou de seconde main. Avant de dire son mot, elle a voulu procéder sur place à une enquête minutieuse, et voilà pourquoi je viens de passer trois jours pleins à Tilly-sur-Seulles, interrogeant tout le village, contrôlant les dépositions des uns par les dépositions des autres, réunissant un dossier compact de notes, d'interviews en quelque sorte sténographiées, de témoignages signés, de croquis, et d'impressions rédigées toutes chaudes...

Le cadre d'un article de journal ne me permet pas d'étaler ici ce dossier volumineux — il trouvera sa place ailleurs; — mais je veux, du moins, en extraire la substance. Et il faudrait que je fusse bien maladroit pour que le lecteur n'y trouvât point quelque intérêt.

L'arbre miraculeux

Le plus simple pour se rendre à Tilly, c'est de prendre le train à la gare Saint-Lazare, et de descendre à la station d'Audrieu, à quelques lieues de Caen. Là, vous trouvez la guimbarde de l'obligeant M. Morel, patron de l'auberge Saint-François, qui en une demi-heure vous conduit à destination. Le trajet, en voiture, par cette saison, est une véritable promenade en Paradis. La route est bordée de jardins et de haies en fleurs. Il flotte dans les airs je ne sais quelle odeur sucrée et fraîche. Avec cela, un paysage exquis, gras, vert, où les champs de céréales alternent avec les pâturages et où partout neigent les pommiers.

Vous traversez la Seulles au bord de laquelle s'agitent des lavandières, et vous atteignez le bourg. Le père Morel vous débarrasse de votre valise, vous indique votre chambre — et, libre, vous faites immédiatement comme tous les pèlerins : Vous courez au *Champ*.

Le *Champ*, c'est un vaste carré d'avoine, situé sur un plateau qui domine tous les environs. Vous y arrivez par des chemins ombreux, bordés d'aubépine. Déjà deux ou trois baraques en toile y sont installées; on y vend des photographies, des statuettes de la Vierge, des cierges.

Le champ a peut-être cent cinquante mètres de large sur trois cents mètres de long. A l'entrée, sur un poteau, on lit : *On ne blasphème pas ici*. Là-bas, dans le fond, vous apercevez un arbre ébranché, long, penché, qui émerge de la haie. C'est l'orme miraculeux, l'orme autour duquel ont lieu les apparitions. Sur un large espace, le terrain est battu, durci. Avancez, vous apercevez quelques hommes en blouses, chapeau bas, quelques femmes, en bonnet plat, agenouillées. Avancez encore, et notez bien tous les détails touchants du décor que vous avez sous les yeux.

Au pied de l'orme, une statue de la Vierge étend les bras. A droite et à gauche deux tableaux naïfs, dans des cadres de bois.

Cela forme comme un autel rustique qui a pour fond le ciel bleu.

Devant cet autel improvisé, on a creusé un fossé. Aux parois sont accrochés des bouquets, des ex-voto, des chapelets, des images.

Des cierges plantés en terre, brûlent...

Une barrière, faite de planches, de fils de fer, de poteaux reliés tant bien que mal, protège l'arbre contre la pieuse avidité des visiteurs qui l'ont déjà dépouillé de son écorce jusqu'à mi-hauteur.

C'est là que, depuis deux mois, des milliers et des milliers de pèlerins se sont prosternés — là que la Vierge est apparue, quelquefois à des foules, plus souvent à de rares privilégiés...

M. Yon

La nuit vient. Je retourne au village. Des cloches sonnent l'*Angelus*. Je rencontre, chemin faisant, des paysans hâlés qui me saluent comme si j'étais du pays. Tous ont les yeux bleus, la mine franche. On les sent heureux de vivre, et simples. Nulle part, d'ailleurs, on n'aperçoit dans le bourg trace de misère. Les maisons sont blanches, avec des toits en ardoise. Tout est clair autour de moi, les murs, les visages, et même la nuit...

En attendant le dîner, je fais la connaissance d'un voisin de l'auberge, un quincaillier, M. Yon. C'est un homme de trente-cinq ans, robuste, d'un grand bon sens et très considéré dans le village.

Je lui demande s'il a vu l'apparition, et voici ce qu'il me conte :

— J'étais le plus incrédule des hommes et je plaisantais tous ceux qui prétendaient avoir *vu*. Or, un soir, le 9 avril dernier, vers neuf heures, je me rendis au Champ, pour accompagner quelques amis. Arrivé près du poteau, je me suis arrêté pour achever le cigare que j'étais en train de fumer. Mes amis continuèrent leur chemin et je les vis de loin s'agenouiller pour dire leur chapelet. Quelques instants plus tard j'allais les rejoindre — quand j'entendis dire qu'une personne voyait la Vierge. Je m'approchai d'elle. Je restai à ses côtés plus d'une heure — et je me disposais à m'éloigner, persuadé que cette personne était comme moi et ne voyait rien, quand (il était dix heures et demie environ), me retournant du côté de la haie, il me sembla qu'un petit arbre, voisin de l'ormeau, un frêne, que je distinguais très bien quelques instants auparavant, disparaissait derrière un nuage. Croyant à une hallucination, je m'approchai de la haie. Je revis le frêne. Le nuage avait disparu, mais à mon retour, à la place que je venais de quitter, le nuage m'apparut de nouveau. Il était d'un blanc bleuté. Il avait l'aspect moutonnant de la fumée qui sort d'une cheminée de locomotive. Au centre, une forme se dessina bientôt, vague d'abord et de face. Quand les contours en devinrent nets, elle se retourna brusquement, et je vis alors de trois quarts, une statue de la Vierge, tenant sur le bras gauche un enfant, et portant sur la tête un diadème dont l'un des fleurons était brisé. Cette statue semblait de pierre blanche, dite de Caen, et elle était, dans certaines parties, noirâtre et comme terreuse... Une grosse émotion, je ne vous le cache pas, s'empara de moi, j'enlevai mon chapeau, je tombai à genoux... Je revins chez moi sans parler, avec une grande envie de pleurer, mais pas de chagrin... Je ne dormis pas de la nuit. Depuis ce jour je ne ris plus des apparitions.

— Et vous fûtes seul à apercevoir cette statue de la Vierge ?

— A apercevoir la statue, oui. Mes compagnons ne virent que le nuage, très lumineux dans la nuit.

La nuit au Champ

C'est le soir surtout que les habitants de Tilly et des villages environnants vont au Champ. Qui dira la poésie pénétrante de ces pèlerinages ? Le parfum des arbres en fleurs est devenu plus enivrant. Les gazons qui bordent les sentiers étincellent de vers luisants. Un silence, une paix, une douceur enveloppe tout le paysage. Les pèlerins parlent bas, et la nature elle-même semble se recueillir...

Je suis le chemin derrière un groupe de paysanes. Bientôt, à travers les interstices de la haie, j'aperçois au loin une lueur. Serait-ce l'apparition?...

Non, ce n'est pas l'apparition ; mais le spectacle n'en est pas moins inoubliable.

Au bout du champ j'aperçois comme un mur d'ombre, plus noir que la nuit, et dentelé capricieusement. Au centre, dans de la clarté — celle des cierges — se détache l'ormeau. Et, dans cette clarté, des centaines de silhouettes d'hommes et de femmes, les unes debout, les autres prosternées. Le vent est froid. Les hommes ont enfoncé leurs casquettes jusqu'aux oreilles, les femmes se sont emmitouflé la tête d'épais fichus...

Je m'avance. Une clameur douce et rythmée m'arrive par bouffées. J'avance encore et me voici parmi la foule ; tous les yeux sont fixés sur l'arbre, et toutes les bouches chantent :

Vierge, notre espérance,
Etends sur nous ton bras.
Sauve, sauve la France,
Ne l'abandonne pas.

Huysmans qui, dans *En route !* a décrit, d'une façon si parfaite, la profonde poésie des chants d'église, pourrait seul dire le charme intense et émouvant de ces voix d'enfants, d'hommes de la terre, de femmes, de fillettes, de vieillards, s'élevant dans le plein air, dans la pleine nuit — et à qui la ferveur donne des accents que l'art, jamais, ne saurait atteindre...

L'hymne s'achève en murmure. Alors, un autre chant recommence, plus fervent encore, où il semble que toutes les âmes jaillissent d'un même élan vers le ciel :

Laudate, laudate, laudate, Maria !

Et le *Laudate* achevé, c'est une voix de fillette qui récite les litanies. Et l'on entend, comme une brise roulant sur les moissons vertes, le murmure ininterrompu des *Priez pour nous ! Priez pour nous ! Priez pour nous !*

Evoquez cette scène, je vous en prie. Je me sens incapable de la décrire. Imaginez le décor de ce champ immense, de ces cierges, de ces arbres, de ce ciel étoilé, du grand silence enveloppant...

Marie Martel

Entre deux cantiques, je viens d'apercevoir, près d'une petite vieille, une jeune fille, blonde, vingt ans peut-être. On me dit : « C'est Marie Martel, en ce moment elle voit... »

Je l'examine. Une demi-heure durant, je ne la quitte pas des yeux. Elle est debout, la tête haute, le regard dirigé vers le faîte de l'arbre, les lèvres entr'ouvertes. Ses mains sont jointes, elle ne bouge pas.

Ses traits semblent figés. Ses paupières ne s'abaissent jamais. Une étrange expression de béatitude rayonne sur son visage, qui se crispe cependant au coin gauche de la bouche.

Elle me semble en catalepsie. Je m'approche d'elle. Je soulève un de ses bras. Le bras cède, sans trop de résistance. Mais je pince le poignet fortement. Aucun mouvement. Je pince plus fortement encore. Même insensibilité...

Je n'ose prolonger l'expérience. On me prend sans doute pour un mauvais plaisant.

Plusieurs femmes, d'ailleurs, entourent la visionnaire, l'interrogent. Elle ne répond pas. Au bout de trois quarts d'heure seulement d'extase, elle parle...

— Vous voyez ?

— Oui.

— Depuis quand ?

— Quasiment depuis que je suis arrivée.

— Comment est la Vierge ?

— Elle est en blanc, avec une ceinture bleue. Ses bras sont étendus. Elle tient des rayons dans ses mains. Elle sourit.

Cela est dit d'une voix voilée, un peu plaintive, d'une douceur infinie.

Une femme murmure :

— Dites-lui qu'elle nous bénisse.

Et Marie Martel, toujours extasiée :

— Ma bonne mère bénissez la foule qui vous aime.

Une autre femme demande :

— Demandez à la Vierge qu'elle guérisse mon enfant.

Et la jeune fille blonde répète :

— Ma bonne mère, guérissez l'enfant pour lequel je vous implore.

La voix est de plus en plus douce, comme la voix d'une âme en-allée, d'une âme ravie en l'au-delà...

Soudain, elle dit :

— Notre bonne mère s'en va...

— De quel côté ? interroge un laboureur.

— Elle monte... Elle monte... Elle atteint la cime de l'arbre... Elle disparaît...

Alors les chants recommencent. On entend sonner minuit, à l'horloge de l'église prochaine... Quelques-uns des pèlerins s'en vont, mais le plus grand nombre reste... A deux heures du matin, dans le champ tout noir maintenant, car les cierges se sont consumés, on prie encore...

Je vois sourire les sceptiques. « Votre M. Yon, me diront-ils, a eu une hallucination tout simplement. Quant à Marie Martel, c'est une hystérique qui s'autosuggestionne. Tout en cela, débarrassé du décor, dégagé de la mise en scène, est, au fond, très banal. Vous voudriez nous en faire accroire, si vous nous affirmiez qu'il y a du surnaturel là-dedans ! »

Eh ! bien, je n'en fais pas mystère. Tout impressionné que je fusse par la grande poésie du spectacle auquel je venais d'assister, je me faisais des réflexions analogues en rentrant à l'auberge du brave M. Morel. Et si j'étais reparti incontinent pour Paris, il est probable que je n'eusse gardé de mon séjour à Tilly, que le souvenir, purement artiste, d'une scène touchante dans un décor merveilleux.

Mais ce que je vis et ce que j'appris par la suite modifia complètement cette impression première.

***

Ce sont les fillettes de l'école des Sœurs, et les Sœurs elles-mêmes qui, les premières, ont vu l'apparition.

C'est aux Sœurs que je ferai donc ma première visite.

A la sortie du village, sur la route de Bayeux, au fond d'une cour sablée, un petit bâtiment, flanqué de deux ailes...

Dans l'aile de gauche, la classe des grandes. Dans l'aile de droite, la classe des petites. Par les grandes baies ouvertes, m'arrivent des voix enfantines. On récite les leçons.

Me voici près de la porte. Je veux sonner. Il n'y a pas de sonnette. Une chaîne cadenassée maintient les deux battants. Je frappe. J'appelle. Enfin, on vient.

— Ma Sœur, ne pourrais-je obtenir d'être reçu par vous quelques minutes ?

— Monsieur, on nous a défendu...

— Eh ! bien là, à travers le grillage de la porte, ne pourriez-vous me conter comment la Sainte Vierge vous est apparue ?

— Monsieur, je voudrais bien... Mais, je vous dis, on nous a défendu..., et on ne peut pas aller contre l'obéissance !

Je me retire, sans insister. Mais un habitant du bourg qui a assisté de loin au dialogue m'accoste, et s'offre à me donner tous les renseignements que je puis désirer. Bien entendu, j'accepte. L'obligeant villageois ne me trompa

point. Le curé que je vis un peu plus tard me certifia son récit scrupuleusement exact. Le voici :

Les premières apparitions

— Le 18 mars dernier, la supérieure faisait réciter la prière aux enfants. « C'est demain, leur disait-elle, la fête de Saint-Joseph. Si vous êtes bien sages, la bonne Vierge vous en récompensera. » « La bonne Vierge, fit une des fillettes qui était tournée vers la fenêtre, regardez là-bas, je la vois ! » Toutes les enfants regardent dans la direction que leur indique leur petite camarade et toutes s'écrient : « Je la vois ». La religieuse, incrédule, veut rétablir l'ordre. Mais les fillettes continuent à se bousculer pour voir.

La religieuse s'approche de la fenêtre. Et à son tour, elle voit — elle voit, là-bas, à plus d'un kilomètre dans les champs, à côté d'un grand arbre, une image de la Vierge Immaculée, mains étendues, vêtue de blanc, au milieu d'une grande clarté et d'un ovale bleu que les nuages semblent respecter.

On appelle les enfants de la classe voisine. Elles arrivent avec les deux autres religieuses. Et toutes voient — soit : soixante personnes environ.

On récite un chapelet. Plus on prie, plus l'apparition est radieuse. Elle avait commencé à 4 heures 1/4, elle ne disparut qu'à 5 heures 1/2.

Les Sœurs, ne pouvant croire encore à une apparition divine, ou craignant qu'on ne se moquât d'elles, recommandèrent aux écolières de garder le secret sur ce qu'elles avaient vu.

Mais comment obtenir le silence de soixante fillettes ! D'ailleurs, le 24 mars, veille de l'Annonciation, à la même heure que la première fois, le champ de l'apparition s'éclaira de nouveau. La vision dura jusqu'à six heures. Le lendemain de la fête, même apparition, mais si brillante que les fenêtres de la classe semblent illuminées.

Soudain, d'une seule voix, toutes les fillettes s'écrient :

— Notre bonne mère joint les mains.

Et, instinctivement, toutes joignent les mains.

Le jeudi, jour de congé, pas d'apparition, malgré le chapelet récité par les pensionnaires et les maîtresses.

Le vendredi, jour de la Compassion, après le 1er chapelet, rien encore. Mais, au commencement du second, une des sœurs qui, tout en voyant, ne voulait pas croire à la présence réelle de la Vierge, fut, par une force invincible, obligée de se tourner du côté de l'apparition. Elle jeta un cri : « La voilà ! » Au même moment, les enfants s'exclamèrent : « La Sainte Vierge a du sang sur le côté gauche ». C'était vrai pour toutes. Une tache rouge était très distincte sur le vêtement blanc, à la place du cœur.

Le samedi, l'apparition dura pendant toute la classe de l'après-midi.

Ce jour-là, les Sœurs — un peu émues des commentaires qu'on faisait sur leur compte — voulurent faire constater par plusieurs habitants du bourg, que ni elles, ni les enfants ne rêvaient. Sept personnes furent admises dans la classe. Elles prièrent avec les enfants et virent l'apparition pendant la récitation de tout le chapelet. A un certain moment, la Vierge joignit les mains, comme les autres jours. Tous les assistants le remarquèrent. Parmi ces assistants, il y avait Mme Le Jamtel, la femme du maire.

Le dimanche des Rameaux, Mme Duclos et sa nièce, Mlle Hélène Regnier, virent l'apparition. Il était neuf heures du matin. De l'école, à la même heure, on la vit également.

Tous les jours suivants le même spectacle se renouvela jusqu'au Jeudi-Saint.

Le mardi, 31 mars, l'apparition fut plus brillante que jamais. Et, ce jour-là, à l'école, l'émotion fut telle, que tout le monde pleura.

Et tout en me faisant ce récit, mon interlocuteur me montre, de l'autre côté de la Seulles, là-bas, tout là-bas, par dessus les pâturages, par dessus le village, par dessus les côteaux, dans une échancrure que font les frondaisons moutonnantes, une grêle silhouette d'arbre, à peine distincte, dans laquelle je reconnais l'ormeau miraculeux.

Louise Polinière

Du 18 mars au 31 mars, comme on vient de le voir, l'apparitton ne fut visible qu'à une grande distance.

Mais, à partir du 1er avril, les choses changent. Ce jour-là, Louise Polinière, une petite servante de ferme, âgée de treize ans, employée chez Mme Travers, fut comme poussée vers le champ, où une force inconnue la fit tomber à genoux.... Mais j'ai tenu à avoir d'elle-même le récit de sa vision.

J'ai trouvé la petite servante, assise dans un coin de la salle commune de la ferme, en train de repriser des bas. C'est une pauvre enfant, dont le père est, m'a-t-on dit, mort au bagne, et que Mme Travers, a recueillie un peu par charité. Elle est d'une naïveté déconcertante, mais point sotte cependant. Ses yeux, honnêtes et vifs, sont couleur d'écorce d'arbre, comme ceux des bêtes qui vivent dans les bois. La peau de ses joues est tannée par le vent. Ses cheveux raides sont peignés à la chinoise. Elle est vêtue de loques rapiécées. Elle a aux pieds de gros souliers ferrés. Jamais je n'ai vu un être humain aussi près de l'état de nature que cette enfant.

Tout d'abord, elle a refusé de me répondre.

— Ceux qui sont venus m'interroger ne m'ont fait dire que des menteries dans leurs journaux.

— Tu sais donc lire ?

— Ah ! mais non... on me les a lus.

J'insistai ; elle me dit :

— C'était le Mercredi saint... Il était quatre heures et demie. J'allais au champ, je ne sais pas pourquoi... Tout d'un coup, au milieu, je me suis arrêtée... J'pouvais plus *bougi*... J'tombais à genoux... C'était plus fort que moi... Alors, je dis un chapelet. Pendant que j'récitais la deuxième dizaine, la bonne Vierge m'a apparu, dans un nuage... Ah ! mais non... Voilà : comme les premières communions, mais avec une ceinture bleue et un diadème d'or... Elle avait sa petite Bernadette à côté d'elle, à genoux.

— A quel endroit était la Vierge ?

— Je l'ai vue au pied de l'arbre, donc, avec sa Bernadette itou.

— Etait-elle jolie ?

— J'connais personne d'aussi gentil que la bonne Vierge... Ah mais non.

— Et tu l'as vue souvent ?

— Que oui !

— Comment apparaît-elle chaque fois ?

— Elle semble sortir de terre... puis quand elle s'en va, elle s'élève le long de l'arbre, puis plus haut, plus haut, jusqu'au ciel...

Tu ne lui as jamais parlé ?

Non ça ne m'intimide pas ; mais j'ai pas la hardiesse.

— Et la Vierge, elle, n'a pas parlé ?

— Ah ! mais non...

— On dit qu'elle t'a déclaré qu'elle voudrait qu'une chapelle lui fût élevée dans le pays.

— Ah ! mais non... Elle n'a pas dit ça... Elle n'a jamais parlé.

Tout en me répondant, Louise Polinière continue de repriser son bas. De temps en temps, elle me jette un regard défiant. Pourtant je persiste à interroger.

— La Vierge est-elle apparue toujours dans la même attitude ?

— Des fois je l'ai vue, comme je vous dis ! avec sa petite Bernadette, d'autres fois avec l'enfant Jésus dans ses bras, une fois au milieu d'une grille en fer peinte en rouge... Il y avait un homme à côté d'elle... Il avait de la barbe... C'était peut-être Saint Joseph... Une fois aussi, je l'ai vue avec un ruban déroulé sous les pieds... Sur le ruban, il y avait ces mots en lettres d'or : « Immaculée Conception. »

— Je croyais que tu ne savais pas lire ?

— J'sais lire, tout de même, les grosses lettres.

— Et les autres fois ?

— Une fois, elle avait une corbeille de fleurs... Une fois encore, elle avait une colombe sur le bras gauche... Le jour de l'Ascension, j'ai vu, à côté d'elle, un calvaire.

— Les apparitions durent combien de temps ?

Louise Polinière fait la moue. Mes questions commencent à l'impatienter.

Et, comme pressée d'en finir :

— Je l'ai vue quatre fois le jour de Pâques. Le lundi de Pâques, je l'ai vue pendant trois quarts d'heure.

— Entends-tu et vois-tu pendant ces visions, ce qui se dit ou ce qui se passe autour de toi ?

— Bien sûr... On me parle... Je réponds... même que je dis : « Priez donc... la bonne Vierge veut qu'on prie... » Et même, moi je dis mon chapelet tout haut.

Il y a de plus en plus d'impatience dans le ton de la petite servante. Aussi, pour conclure l'entretien, je demande :

— Ça te ferait peut-être plaisir de pouvoir offrir un bouquet ou un beau cierge à la bonne Vierge ?

Elle a compris sans doute que c'est là un moyen détourné de lui offrir de l'argent. Elle rougit, me regarde avec des yeux de petit animal irrité :

— Apportez-le vous-même, votre bouquet, moi, j'veux pas d'argent... Ah ! mais non... y aurait des gens qui diraient !... Y en a déjà bien assez qui *m'hébêtent* ?...

Une légion de visionnaires

A partir du 1er avril, les apparitions se multiplièrent. La veille de Pâques, un marchand, M. Gabriel, eut une vision. Le mardi de Pâques, de la cour de Mme Travers, MM. Robert père et Robert fils, avec douze personnes, aperçurent la Vierge, alors que ni l'un ni l'autre ne pensaient à elle, et en furent émus jusqu'aux larmes. Le lendemain, à sept heures du matin, vingt-cinq personnes l'aperçurent à leur tour. L'apparition, cette fois était nuageuse. On distingua cependant très bien l'enfant Jésus sur le bras gauche. Le même jour, Arcade Noël, de Fontenay-le-Pesnel, étant à la charrue, tombe à genoux et voit... Le mercredi, M. Damoiseau, un coiffeur de Caen, voit de même, au cours d'une promenade en vélocipède... Le jeudi, M L..., le notaire, et plusieurs de ses amis avec lui, voient aussi... Combien d'autres !

La place me manque pour parler des visions de M. Boisard, de M. Thérond, de Jeanne Bellanger, de M. Boulon, de M. Jean Richard, de Mlle Dubreuil, de Mme Aubry, d'Alphonse Creuzier, de M. Delarbre, conseiller d'arrondissement, de M. Bouet, de M. Blouet, de M. Eugène Le Masle, de deux enfants Lecaudey et Bellenger, de la petite Delaunay, d'Eugénie Jame, de Mme Gourdier, de M. Hamet, de M. Hettier, de M. Clément, de M. Guérard,

greffier du tribunal de Saint-Lô, de M. Henri Gautier, peintre à Granville, de M. Pierre Desobeaux, de Mlle Fauvarque, de M. Le Van, de Mme Dupré, de Françoise Le Vieux, etc.,etc.,

Toutes ces personnes ont témoigné par écrit ou verbalement devant le curé de Tilly, qui a recueilli leurs dépositions.

*
* *

La bonne foi des personnes dont j'ai cité les témoignages — je n'ai retenu que les plus sûrs — ne peut être mise en doute. Toutes sont persuadées qu'elles ont *vu*.

Mais une question se pose :

Les apparitions sont-elles imaginaires ou réelles? Sont-elles, pour employer deux affreux mots très à la mode, *subjectives* ou *objectives*?

Ma conviction est que les « subjectives » sont en minorité. Je citerai, parmi celles-ci, les visions de Marie Martel, par exemple, qui m'ont paru présenter tous les caractères de pures hallucinations. L'anesthésie du sujet, son état de quasi-catalepsie pendant l'extase, permettent, du moins, de supposer avec quelque vraisemblance que ces visions peuvent se ramener à de simples phénomènes de somnambulisme. Il est, d'autre part, certain que la suggestion joue un grand rôle dans le cas d'un bon nombre des autres voyants.

Mais si large qu'on fasse la part de la contagion, il est impossible d'admettre que tout un village, qu'une foule de plus de quinze cents personnes — car à l'heure actuelle plus de quinze cents personne ont *vu* — ne soit composé que d'hallucinés.

La petite Polinière a été examinée par cinq médecins. Ils l'ont trouvée absolument indemne de toute tare physiologique. Pas d'hystérie, pas d'épilepsie, rien. J'ai décrit assez longuement son attitude pendant les apparitions, justement pour qu'on pût la comparer à celle de Marie Martel. Il n'est pas douteux, pour tous ceux qui l'ont examinée, que lorsqu'elle *voit*, Louise Polinière voit réellement quelque chose d'extérieur à elle.

La vision du notaire

On peut en dire autant de la vision qu'a eue M. L..., le notaire de Tilly. Voici en quels termes il me l'a contée :

« Je me trouvai, le 9 avril, vers six heures du soir, avec plusieurs personnes, dans la cour de Mme Travers. Tout à coup, Louise Polinière, qui était en train de traire une vache dans un herbage voisin, lâche sa bête et, comme poussée par une force irrésistible, court au champ, en hâte, sans même gagner le chemin, en se faufilant par les brèches des haies. A ce moment, au-dessus de la cime de l'orme, nous vîmes très distinctement l'image de la Vierge. Les ondulations du voile étaient très nettes. La tête était inclinée à droite. A un certain moment, elle se retourna à gauche. Je ne pouvais en croire mes yeux. J'avais des jumelles sur moi. Je les pris, les ajustai, les dirigeai dans la direction de l'apparition. Je ne vis plus rien. Je les remis dans ma poche. Et alors, je revis l'apparition aussi distinctement qu'auparavant. Cela dura un très long moment. J'eus tout le temps d'analyser mes sensations. Je n'étais certes pas halluciné. Je peux même vous en donner une preuve. J'avais dans une main ma canne et dans l'autre un bouquet de verdure. Je portai le tout sur une brouette, à quinze pas de là. J'enlevai mon chapeau. Je revins à l'endroit d'où j'avais aperçu l'apparition. Je la revis comme auparavant. Mes amis qui m'entouraient la virent comme moi. Nous nous communiquions nos impressions. L'image était la même pour nous tous. »

Rappelez-vous, maintenant, ce que je vous ai dit des apparitions de l'école des Sœurs. Soixante enfants criant d'une même voix, au même moment : « Notre bonne mère joint les mains! » et les joignant, immédiatement, comme elle.

Tout cela prouve bien qu'il faut écarter l'hypothèse de simples hallucinations. Faut-il croire à des hallucinations collectives? Cela paraît bien difficile encore — puisque, à plusieurs reprises, des personnes, éloignées les unes des autres de plus de quinze cents mètres, virent au même instant, la même chose au même endroit.

Le Ciel et l'Enfer

Mais si les apparitions, comme personne n'en doute dans le pays, sont objectives, à quelle cause les attribuer?

On a parlé de la réverbération des fours à chaux, qui se trouvent à sept ou huit cents mètres du Champ. L'hypothèse ne tient pas debout. Si elle était solide, en effet, chaque fois, tous les assistants auraient *vu*. D'ailleurs, j'ai pu le constater *de visu*, il n'y a aucune réverbération produite par les flammes des fours à chaux.

Il faut donc croire à des phénomènes extranaturels? J'ose répondre franchement : oui. Qu'on se moque, si l'on veut! Mais s'agit-il réellement d'apparition de la Vierge? Sur ce point, vous me dispenserez de donner mon opinion. Elle serait, d'ailleurs sans autorité.

Aussi bien, je m'en vais vous en donner une infiniment plus respectable.

Ce ne sera pas, je vous en préviens, l'opinion personnelle de M. le curé doyen de Tilly, avec qui j'ai longuement causé, mais qui m'a fait promettre de ne rien rapporter de notre con-

versation — du moins en ce qui concerne l'explication des faits. C'est l'opinion générale des ecclésiastiques du diocèse qui ont étudié la question.

Pour eux, abstraction faite des visions dues à la la contagion ou à des états pathologiques spéciaux, il faut distinguer parmi les apparitions, celles qui sont d'essence divine, et les autres.

Ce n'est pas, en effet, la Vierge seulement qu'on a aperçue près de l'ormeau miraculeux. Le jour de l'Ascension, par exemple, une personne de Fontenay a vu une tête sanglante. Un autre jour, le 3 mai, à onze heures du soir, quatorze personnes ont vu, dans l'herbage en pente qui se trouve de l'autre côté de la haie du Champ, trois boules de feu. La plus grosse semblait traîner les deux autres, et toutes trois montaient en roulant à terre dans la direction de l'ormeau. Quand elles furent près de l'atteindre, la Vierge soudain apparut, et les trois globes de feu s'éteignirent subitement, en laissant échapper trois petits nuages de fumée.

— On eût dit, me déclara l'un des prêtres que j'ai interrogés, qu'il y avait ce jour-là comme une lutte entre les deux puissances céleste et infernale.

Et cette phrase résume, au fond, l'impression du clergé local.

Il y a, à Tilly, une sorte de duel engagé entre le surnaturel divin et le surnaturel diabolique.

Mais cette opinion du clergé local n'a rien d'officiel encore, car la commission chargée par l'évêque de Bayeux d'étudier les phénomènes enregistrés et de contrôler les témoignages recueillis, n'a pas encore fait connaître la conclusion de son enquête.

Le seul fait que les prêtres ne craignent pas actuellement d'affirmer bien haut — et d'ailleurs tout le monde le constate avec eux — c'est que, quelles que soient la cause et la nature des apparitions, elles ont produit une grande recrudescence de foi dans le pays.

Gaston Méry.

Nouvelle Conférence de M. de la RIVE

Mardi soir, 16 courant, 500 personnes se pressaient dans la salle du Cercle catholique de Puteaux, autour de M. de la Rive, qui poursuit avec persévérance sa mission antimaçonnique.

Le succès a été grand. Dans sa conférence, qui a duré plus de deux heures, ont défilé, grâce à de puissantes projections, sous les yeux des spectateurs haletants d'attention, la plupart des mystères de la Franc-Maçonnerie : leurs temples, leurs insignes, leurs différentes réceptions, les personnages influents de la secte, soit en France soit à l'étranger, enfin, les scènes de profanation horrible, d'adoration satanique, qui ont jeté l'auditoire dans la surprise et l'indignation.

LE DIABLE A HAITI

(Suite)

LE CULTE DE L'OBÉAH (1)

La masse des nègres à Haïti est aussi complètement sauvage qu'en Afrique. Le christianisme les a incidemment touchés sans exercer sur eux une réelle influence. Ils n'ont fait qu'ajouter de nouveaux fétiches aux anciens, tout en réservant une plus entière confiance en ceux qui leur sont depuis plus longtemps familiers. Ils appartiennent à une race non encore développée, et trop peu avancée mentalement pour saisir nos distinctions dans les questions morales. Ils n'ont d'autre guide et d'autre contrôle de leurs actions que les perceptions purement sensibles. Leurs passions dominantes sont la gloutonnerie, l'indolence et la luxure, purs instincts égoïstes qui tendent à l'isolation de l'individu et dont les résultats naturels sont : la cruauté à l'égard du faible et une lâche terreur des forts. De là le fétichisme, qui est leur seule religion, la seule qu'ils puissent comprendre. L'ongle de fer, la coquille d'œuf, la plume de coq ou la griffe d'animal qu'il porte à son cou, sont autant de fétiches habités par quelque esprit qu'il s'imagine capable de le servir ou de lui faire du mal, s'il les offense. Aussi fait-il tous ses efforts pour se les rendre propices.

Secrets des prêtres de l'Obéah. — Le *grand Fétiche* n'habite que les ténébreuses solitudes des forêts, loin des demeures des hommes. C'est là que se rendent ses croyants pour y célébrer leurs incantations et leurs orgies, les rites nocturnes de l'Obéah, et on affirme qu'il y assiste en propre personne, visible à tous, prenant part à leurs exercices.

Il est très difficile à un blanc d'être témoin de ces orgies. Elles sont défendues par la loi ; mais la crainte de violer la loi n'est pas la cause principale du strict secret donné à ces réunions : mais je suis sûr, d'après de graves autorités, que les personnages officiels les plus éminents y assistent fréquemment et occupent un haut rang parmi les prêtres de l'Obéah. On croit que le grand fétiche serait fort irrité, si une autre personne qu'un croyant y était présent, et les fanatiques sauvages qui le servent n'hésiteraient pas à tuer l'intrus. Un jeune

(1) Ce récit, qui confirme si bien le précédent (voir le numéro de mai), est dû à la plume d'un illustre ethnologiste suédois, C. G. Anderssen, célèbre depuis quelques années par ses études sur le *Shamanisme* en Sibérie. Il a voulu donner un complément à ses études par ses observations sur le fétichisme à Haïti, et il est en ce moment retenu par les mêmes recherches dans les îles de la mer du Sud et à Alaska, d'où il compte être de retour dans l'automne de 97.

Français qui y réussit et fut surpris, fut tué, après avoir été cruellement torturé.

En dépit de cette leçon, je voulus à tout hasard être témoin d'une orgie Obéah. J'y parvins en achetant un noir avec une centaine de gourdes (monnaie d'argent de la valeur de 96 1/2 centimes de la monnaie américaine), à condition que j'en sortirais sain et sauf.

Quand je me fus soigneusement noirci la face, le cou et les mains, il me conduisit un jour à un endroit entièrement retiré, à une distance d'une demi-journée de Port-au-Prince, et là, à la tombée de la nuit, il me fit grimper avec lui sur un gros arbre, d'où l'on pouvait apercevoir une toute petite vallée à environ cent yards, et fort enfoncée. Les collines qui l'entouraient étaient hautes et escarpées. Les ténèbres y étaient intenses.

Après une heure d'attente, je vis deux hommes nus portant des torches, marchant lentement à travers la forêt. Ils passèrent à une distance de dix yards de moi, puis se penchèrent bien bas en murmurant je ne sais quoi. Ils traçaient le cercle magique. En même temps une petite flamme voleta, au milieu de l'espace ouvert au-dessous, entretenue par un autre homme. Bientôt d'autres apparurent, figures d'hommes et de femmes. Les flammes s'élevèrent en grandissant à mesure qu'ils jetaient du bois sur le feu. A l'aide de mes lunettes je pouvais les voir parfaitement. Une large chaudière de fer fut transportée d'un haut trépied sur le feu et certaines matières y furent jetées. Mon guide m'informa le lendemain que les matériaux solides de l'étuvée que j'avais vu faire, étaient la chair d'une chèvre, un serpent, une poule et un enfant; mais il professait en même temps son incapacité à me dire pourquoi ces matériaux étaient employés de préférence à d'autres. Des bouteilles de liqueur passèrent de main en main et furent rapidement vidées. Un chant étrangement magique s'éleva, grossissant de plus en plus, accompagné du mugissement de deux tambours magiques, larges tympans battus à force de mains et marquant le mesure.

Scène d'horreur. — Alors, deux par deux, puis par douzaines, hommes et femmes se levèrent et dansèrent autour du feu avec de violentes contorsions, des hurlements frénétiques, des bonds et des gestes sauvages. A mesure que leur excitation grandissait, le battement des tambours devenait plus fort, le chant plus étourdissant et la danse plus vertigineuse. Les vêtements furent rejetés; beaucoup ne gardèrent plus qu'une parure, et un grand nombre furent complètement nus. Autour des danseurs se tenaient d'autres hommes portant des calebasses et des bouteilles, que les danseurs de temps en temps saisissaient et vidaient... Soudain, la danse s'arrêta. Quelques-uns s'étendirent sur le sol pour se reposer; d'autres enlevèrent la chaudière de dessus le feu et en vidèrent le contenu dans des calebasses. Tous mangèrent de l'étuvée...

Il était près de minuit. La danse, le chant, le battement des tambours recommencèrent, mais ne durèrent que peu de temps, lorsqu'un prêtre obéah, portant un grand serpent vert pâle, s'élança sur le terrain laissé vide par les danseurs autour de lui.

Le serpent était enlacé autour de ses épaules, de son cou et de son bras droit, sa tête appuyée sur sa main droite levée. Il s'agenouilla sur un genou, chantant d'une voix sonore, dans une langue qui ne ressemblait en rien aux langues africaines que j'avais entendues; il semblait invoquer le tronc large et aux branches basses d'un arbre mort qui s'élevait devant lui, le séjour du Grand Fétiche. De temps en temps, les autres se joignirent à lui, en murmurant certaines syllabes, comme un refrain, d'une voix basse et sur un mode mineur, qui produisait un singulier frissonnement même à la distance où j'étais, et bien que je ne comprisse pas un mot, ni même le but dans lequel ce refrain était chanté, il me causa une impression d'horreur indéfinissable.

Après un assez long temps, un des tambours commença un sourd et lugubre roulement. L'homme qui avait battu de l'autre tambour le déposa par terre et se leva en poussant un cri de commandement. C'était bien le plus hideux bossu que j'aie jamais vu. Deux noirs s'élancèrent dans l'espace laissé par le feu, portant une jeune fille. Elle était svelte, plus légère en couleur qu'aucun de ceux de l'assistance, et, peut-être par le contraste qu'elle faisait avec ceux qui l'entouraient, elle semblait belle. Ses mains étaient attachées derrière elle, et elle avait pour seul vêtement une courte jupe autour des reins. Elle semblait paralysée par la terreur. Le bossu mit une de ses énormes mains sur son épaule et chanta d'une voix rauque, fixant instinctivement son regard sur ses yeux. Je crois qu'il l'hypnotisait. Tout-à-coup, il s'élança sur elle et lui coupa la gorge. Son sang inonda sa poitrine pendant que le bossu élevait son cadavre dans ses bras et le portait à la racine de l'abre mort, où il l'étendit en sacrifice au Grand Fétiche.

Le grand Fétiche apparaît. — Maintenant, que ce soit une illusion de mes nerfs bouleversés ou l'effet de mon horreur, vous croirez ce que vous voudrez; mais j'affirme positivement que j'ai vu assis sur la large fourche inférieure de l'arbre mort, à deux mètres audessus de la jeune fille assassinée, quelque chose qui ressemblait à une ombre et cependant parfaitement distincte, la figure d'un énorme

et affreux nègre. Le chant frénétique recommença, un chœur, auquel se joignirent tous les adeptes ; la danse devint plus folle et plus sauvage. Un peu après, je perdis de vue le corps de la jeune fille, les danseurs m'ayant empêché de voir quand et comment il avait été pris. On chargea le feu. Les danseurs vacillaient. Quelques-uns tombèrent. Pendant que l'orgie était à son comble, la chaudière fut remise sur le feu, et une heure au plus après, lorsque l'épuisement physique sembla tempérer la folie générale, le contenu en fut servi et mangé. Après quoi il n'y eut plus de danse. Peu à peu la foule diminua, et ce ne fut qu'aux premiers rayons du jour que la dernière figure noire s'évanouit dans les ombres de la forêt. Ils avaient tous disparu sans bruit. A quel moment la géante ombre noire, assise sur le tronc de l'arbre, disparut-elle ? Je ne sais, mon guide ne me permit pas de descendre de ma cachette avant qu'il fut grand jour. J'étais si éreinté que je pouvais à peine marcher. En retournant à la ville, je lui demandai :

— « Qu'a-t-on fait du corps de cette pauvre fille ?

— « C'était la seconde chaudière », me répondit-il.

Quand, après un jour et demi, je repassai tout cela dans ma mémoire, il me vint cette idée à la Don Quichotte, que mon devoir était d'en informer les autorités. Cette idée dans ma tête, j'allai trouver certain personnage *officiel*, que je supposais, d'après le titre de son office, être le seul à qui je dusse m'adresser directement. Mais je crus reconnaître en lui le porteur du serpent; et son secrétaire particulier, assis près de lui à un bureau, était, j'en suis certain, le hideux bossu. En accents mielleux et dans un excellent français, il me demanda l'objet de ma visite, et j'eus le bon sens de lui répondre :

— « Je voulais seulement vous offrir mes respects avant de quitter Haïti. »

Le Traducteur.

Une Lucifèrienne à l'Equateur

La *Revista Catolica* de Lima publiait dernièrement la nouvelle suivante :

« Les habitants de Manabé ont été fort étonnés de voir apparaître parmi eux une femme étrangère, qui se propose de convertir les Equatoriens au *Lucifèrianisme*, dont elle est une des prêtresses. Tout le monde sait que la Maçonnerie a établi le culte de Lucifer dans tous les grands centres de l'Europe. Rien d'étonnant qu'il vienne jusque dans nos contrées des apôtres du Prince des ténèbres. »

LA PSEUDO-COMMUNAUTE

ET

LES ANNALES DE LOIGNY

Le trop fameux scandale de Loigny, une des œuvres les plus évidemment sataniques dirigées contre l'Eglise catholique et contre Rome, a la vie dure. Les *Annales de Loigny*, cet ignoble ramassis de tout ce que peut inventer l'esprit infernal, pour salir la robe immaculée de l'Eglise du Christ, en est à son 85e numéro. On dirait que les condamnations et les anathèmes qui pleuvent sur elles ne font qu'exciter leur délire et leur rage.

Nous empruntons à la *Voix de N.-D. de Chartres* la dernière condamnation dont ces Annales et la sacrilège société d'où elles émanent, ont été l'objet :

M. l'abbé Legué, vicaire capitulaire de Chartres, vient de recevoir de S. Em. le cardinal Parocchi les documents suivants :

« Rome, du S. O., 29 avril 1896.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« En même temps que cette lettre, je transmets à Votre Grandeur des exemplaires imprimés du dernier Décret porté le mercredi 15 du courant mois par cette suprême Congrégation (de l'Inquisition), relativement aux extravagances (*circà deliramenta*) du pseudo-couvent (*pseudocommunitatis*) de Loigny, dans votre diocèse. Je vous prie de faire répandre ce Décret au plus tôt et de la manière que vous jugerez la plus opportune.

« Je forme les meilleurs souhaits pour vous devant Dieu.

« A l'Ill. et Rév. Seigneur, Ordinaire de Chartres,

« *Salutations fraternelles*

« L. M. Card. Parocchi. »

Décret de la S. Rom. et Univ. Inquisition

« Férie IV, le 15 avril 1896

« A tant d'autres énormités de cette coterie déjà condamnée, qui, depuis plusieurs années, sur la paroisse de Loigny, diocèse de Chartres, ne cesse, sans aucun égard pour la vérité et le respect dû à la hiérarchie ecclésiastique, de publier et de soutenir, avec une extrême effronterie, comme visions privées, révélations et prophéties, des délires d'esprit malade, est venu récemment s'ajouter un délit si audacieux qu'il serait incroyable, s'il n'était contenu dans le n° 85 du périodique intitulé : *les Annales de Loigny*.

« Dans ce numéro sont insérés des actes absolument inventés et faux, attribués aux Consistoires pontificaux des 29 novembre et 2 décembre 1895. On veut, par là, faire accroire que le Souverain Pontife, par un oracle de vive voix, a approuvé le susdit périodique et la

société établie à Loigny sous le nom d'*Epouses du Sacré-Cœur de Jésus Pénitent*, ainsi que les œuvres de cette société ; qu'il a levé l'interdit fulminé, par l'Ordinaire de Chartres, contre Mathilde Marchat, soi-disant Marie-Geneviève : que partant celle-ci, à titre de justice, a été réadmise aux sacrements et que ses prétendues visions ont été reconnues divines.

« Quoique déjà, soit par les actes de l'Ordinaire de Chartres approuvés et confirmés par cette Suprême Congrégation, soit encore et surtout par le décret du 27 juin 1894, condamnant la série de ces libelles mensongers ou *Annales de Loigny*, il ait été pourvu à ce que les fidèles ne soient pas déçus par tous ces mensonges ; néanmoins il a paru opportun de notifier, par une nouvelle déclaration, le nouveau piège tendu à la crédulité des imprudents.

« C'est pourquoi cette Suprême Congrégation instituée contre la perversité hérétique, sur ordre Exprès du Souverain Pontife N. T. S. Père le Pape Léon XIII, déclare et notifie, à tous et à chacun des fidèles en Jésus-Christ, que les actes du Consistoire pontifical, insérés dans le susdit libelle, sont totalement inventés et faux, et ordonne qu'ils soient tenus pour faux et trompeurs.

« A cette fin, la Suprême Congrégation déclare :

« Que, demeurant ferme la condamnation antérieure des susdites *Annales de Loigny*, le n° 85 de ces Annales a été et reste proscrit comme contenant des actes falsifiés des Consistoires et autres choses indignes ;

« Que tous les décrets émanés, soit de l'Ordinaire de Chartres, soit du Saint Siège, contre la pseudo-communauté de Loigny, sont ratifiés et confirmés ;

« Que la femme susnommée reste sous l'interdit des sacrements, et le pouvoir de l'absoudre, en cas de résipiscence, réservé au Sourain Pontife, sauf uniquement à l'article de la mort ;

« Que les visions, les révélations et les prophéties de Loigny sont complètement fausses et doivent être regardées comme telles par tous les fidèles ;

« Que les fauteurs de cette œuvre de mensonge, quel que soit leur sexe, leur état ou dignité, les connivents, les adhérents, tous ceux en un mot qui, sous forme quelconque, ont prêté à ladite œuvre aide et appui, sont incapables d'absolution et de réception des sacrements, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence.

« Et toutes ces déclarations, la Suprême Congrégation a commandé de les publier en la forme prescrite.

« Jos. Mancini,
« *Notaire* de la S. Rom. et Univ. Inquisition.
« L. ✝ S. »

NÉCROLOGIE

M. Edmond Lhuillier

La *Revue Mensuelle* s'associe de tout cœur aux regrets exprimés par la *Croix des Ardennes* au sujet de la mort de son bien aimé Directeur, le commandant Edmond Lhuillier. Nous ne pouvons oublier que le défunt si justement regretté était un de nos plus fidèles et de nos plus dévoués amis.

C'est sous l'étreinte d'une poignante douleur, auprès de la dépouille à peine refroidie de notre ami et notre rédacteur en chef, que nous écrivons ces lignes. Le lecteur nous pardonnera si parfois l'émotion fait trembler notre plume, rend notre langage moins correct ou nos souvenirs incomplets.

Monsieur Louis-Marie-Edmond Lhuillier naquit le 23 septembre 1846, à Melun, où son père exerçait les fonctions de notaire. La mort prématurée de celui-ci ramena bientôt à Charleville, près de l'aïeul maternel, la famille composée de la mère et de trois enfants.

En 1854, le jeune Edmond fut placé chez M. Rossat pour y faire ses études. Il se montra un des plus brillants élèves de cet établissement alors fort en renom, et en sortit avec le grade de bachelier ès-sciences et un fonds sérieux d'études littéraires qu'il complètera plus tard. Reconnaissant des services que lui avaient rendus ses premiers maîtres, monsieur Lhuillier en évoquait volontiers le souvenir. Pendant une fête donnée à l'Institution Saint-Remy, il prit la parole pour porter un toast plein d'à propos et de tact, rattachant le présent au passé, associant les vœux pour la prospérité de la maison nouvelle à la gratitude émue envers les maîtres anciens.

En 1864, le jeune Lhuillier entrait à l'école de la rue des Postes pour y suivre le cours de mathématiques spéciales. Ce foyer de sciences, de virilité morale et chrétienne, était en pleine floraison. Les Pères Jésuites qui le dirigeaient apprécièrent vite le trésor que leur envoyait la Providence. En cultivant l'intelligence du jeune homme, ils s'appliquèrent à asseoir ses convictions, à tremper son caractère, à orienter sa vie. Le résultat complet de leurs efforts et la fidélité d'attachement de leur élève furent leur plus belle récompense.

En 1866, Edmond Lhuillier entrait à l'école Polytechnique avec le numéro 15 et les galons de sergent. Les débuts répondirent aux espérances données par un classement si heureux. Mais bientôt le commencement de cette surdité, qui fut la dure épreuve de sa vie, lui fit perdre bien des détails des démonstrations enseignées ; son rang baissa ; il sortit dans l'artillerie. Il saisit joyeusement cette carrière ; d'ailleurs n'était-il pas là mieux dans sa vocation ?

Il y avait en effet, dans sa nature, plus du soldat que de l'ingénieur, plus de l'action militante que du calcul scientifique. Entré à l'école d'application de Metz, il en sortait au commencement de juillet 1870, avec le grade de lieutenant au 2e régiment d'artillerie.

A cette date la guerre éclatait. Le jeune lieutenant fit partie de la division du général Guyot de Lespare, dans le 5e corps d'armée commandé par de Failly. Il assista à une partie de la bataille de Frœschwiller, fut enveloppé dans le désastre de Beaumont, refoulé sur Sedan, où sa batterie vint s'établir sur les hauteurs de la Garenne. Là, dans la matinée du 1er septembre, on tint ferme jusqu'à la dernière heure. La batterie fut fortement endommagée, presque tous les hommes tués ou blessés. Debout et intrépide, le lieutenant mêlait aux appels du patriotisme quelques éclairs de sa foi religieuse. Enfin il dut, sur l'ordre de ses chefs, abandonner le terrain et se replier sur Sedan. Il fut quelques jours retenu prisonnier dans cette presqu'île d'Ige, nommée alors le camp de la misère, puis interné à Cologne jusqu'au printemps suivant. Pendant ces douloureux loisirs de la captivité, le jeune lieutenant suivait avec angoisse les péripéties des combats, étudiait la langue et les habitudes du pays où il était détenu, et utilisait pour l'avenir ces heures de pénible isolement.

Au mois de mai 1871, le lieutenant Lhuillier rejoignit le deuxième régiment d'artillerie à Grenoble où il resta deux ans, puis il alla à Clermont-Ferrand, à Montauban, où il fut nommé capitaine en 1874, à Toulouse. Il fut alors appelé à faire partie de l'état-major de l'école d'application d'artillerie et du génie à Fontainebleau.

La vigilance exacte sur tous les points de la discipline militaire, l'association de l'autorité et de la bonté, le sentiment de l'équité qui lui inspirait la défense des inférieurs en face des supérieurs quand les premiers lui paraissaient avoir raison, la maturité du caractère, la force de la volonté, des études approfondies sur les poudres, les projectiles, les fortifications, l'art de la défense, avaient attiré sur lui les regards des plus hautes autorités militaires. Le général Berge disait : « Si Lhuillier n'avait pas sa douloureuse infirmité, il arriverait prochainement à un rang fort élevé dans l'armée ». Le jeune officier avait d'ailleurs l'allure et le caractère d'un soldat d'élite. Son profil et ses traits rappelaient d'une manière frappante le type bien connu de Bonaparte à l'armée d'Italie. Son coup d'œil était sûr, sa décision prompte et hardie, son entrain joyeux, son caractère chevaleresque, ouvert et aimable.

Il avait de plus élargi ses horizons. Non content de ses études techniques, il avait exercé sa pensée dans le domaine de l'histoire et de la littérature; relu, la plume à la main, Thiers, Guizot, Augustin Thierry, Taine, Ozanam; pris le courant des œuvres contemporaines qu'il connaissait et appréciait sainement. Il avait complété ses études d'apologétique religieuse : médité de Maistre, Nicolas, Freppel, Montsabré; s'était fait un fonds de théologie très sûr avec les ouvrages du cardinal Gousset qu'il possédait fort bien et dont il exposait clairement les données et les discussions.

En même temps il était frappé de l'importance de la question sociale, douloureusement ému de cette situation du peuple qui souffre, qui peine, et qui est perpétuellement trompé par des exploiteurs et des politiciens sans entrailles. Il avait étudié la question du capital et du travail, des sources du revenu, de la condition ouvrière, des anciennes corporations; utilisé les études de Le Play, Périn, Léon Gautier, Harmel. Il s'était associé de cœur et d'action au mouvement si fructueusement lancé par MM. de Mun, de La Tour du Pin, de Marolles, etc., etc., puissants apôtres dont M. Lhuillier était le confident et l'ami.

Une autre question éveillait son attention : le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la société contemporaine. Par ses relations et ses études, M. Lhuillier était arrivé à se faire de la secte et de ses influences néfastes une idée fort juste.

Il pénétrait le caractère métaphysique et le côté pratique de cette société internationale. La connaissance de ses chefs, de son esprit, de ses agissements, lui donnaient une force d'induction, une science presque divinatoire parfois, qui étonnait, et dont il était impossible de contester les conclusions. Le dévouement au bien du peuple, l'ardeur à repousser le joug maçonnique furent, avec la foi et le patriotisme, les grandes et fortes passions de sa vie. Toutefois il savait associer la lutte pour les principes avec la plus parfaite charité envers les personnes, la défense de la vérité et du droit avec les procédés de la plus chevaleresque courtoisie. Il n'était assurément pas de ceux qui veulent avant tout tenir compte de l'infirmité des yeux malades, pour ne leur distribuer que le faible degré de lumière proportionné à leur débilité; il n'était pas l'homme des expédients, des compromis et des vains replâtrages. Il croyait que la société ne peut être guérie que par la plénitude de la vérité et de la lumière. Il les jetait à pleines mains aux yeux éblouis de ses amis et parfois des ennemis de ses croyances. On y répondait d'abord par une bruyante protestation; mais l'aimable et intelligent causeur, dirigeant habilement la charge, mêlait une fine ironie à d'intelligentes questions, faisait les concessions pratiques conciliables avec les

principes, amenait doucement le contradicteur à ses conclusions ; puis terminait le débat par un franc éclat de rire et par la plus cordiale poignée de main.

L'emploi si sérieux et si élevé des années de sa jeunesse méritait au jeune officier les bénédictions du foyer domestique. Le 28 septembre 1878, il épousait à Sedan Mlle Cornélie Piot, digne sous tous rapports d'associer sa vie à une aussi noble existence. Ensemble ils habitèrent Laon, puis Reims dès 1883. Les berceaux des nouveaux-nés multipliaient la lumière et la joie au foyer si chrétien du capitaine. Il était décoré de la Légion d'honneur le 14 juillet 1886.

Mais ce bonheur devait être éphémère. Le vaillant serviteur du Christ était destiné à participer largement aux souffrances du calvaire ; le 26 septembre il perdait la fidèle compagne de sa vie, la mère de ses tout petits enfants. Quelques semaines après, il vit également s'éteindre sa sœur bien aimée dont l'âme si semblable à la sienne avait toujours été sa confidente et son soutien. Quelque temps brisé par ces terribles adversités, il se releva bientôt avec toute l'énergie de sa foi surnaturelle ; il reprit la direction de sa petite famille avec l'aide et le concours de sa mère, cette ferme et vaillante chrétienne si fréquemment éprouvée et si digne d'avoir été la mère d'un tel fils. En décembre 1888, M. Lhuillier était nommé chef d'escadron.

Toutefois, les horizons de la vie avaient pris une teinte bien austère ; la surdité s'était aggravée ; le Commandant sollicita et obtint sa retraite en octobre 1891, et peu après vint se fixer à Charleville. Il y apparaissait comme un auxiliaire trop précieux pour que l'on ne songeât pas à utiliser son concours. Invité à prendre part à la rédaction de la *Croix des Ardennes*, il y occupe bien vite le premier rang. Dès le début, son talent se révèle avec un caractère vraiment magistral. Aucun apprêt, aucun art. C'était le soldat qui, sans transition, quittait l'épée pour la plume. Mais la clarté des idées, la chaleur du sentiment, la vivacité et la finesse de la réplique lui firent atteindre du premier bond un idéal fort élevé. Plusieurs de ses articles de fond sont des modèles de doctrine, de justesse et d'entrain. A la fois ardent et pondéré, il se défie des tentatives hasardeuses, tient sa route entre les extrêmes, et dans la brûlante question du capital et du travail, il est toujours pour l'union étroite entre le patron et l'ouvrier.

Sans trève il se dévoue à l'œuvre entreprise avec une générosité souvent excessive. Au travail de la rédaction, il joint celui de l'administration, de la correspondance, de la propagande. Non seulement il s'acquitte de ces charges multiples avec un désintéressement parfait, sans accepter jamais la moindre rétribution, mais il y met largement de sa bourse, emploie ses journées, parfois une partie de ses nuits, encourage, exhorte, ne se lasse jamais. Ni les échecs, ni les mécomptes, ni les basses injures ne le déconcertent. Que lui importe ! Il lutte pour la vérité et pour la Foi.

Il puise dans ses pratiques religieuses cet indomptable courage. Chaque année, il va à Lourdes, s'y fait, pendant plusieurs jours, le plus actif et le plus humble des brancardiers, servant les malades avec une touchante sollicitude, se rendant compte des miracles avec ce sangfroid, cet esprit de loyale observation qui lui étaient habituels. Il demande sa guérison à la sainte Vierge, non pas tant pour lui-même, dit-il, que pour le bien de quelques amis incrédules, lesquels lui ont promis de revenir complètement à Dieu s'il trouve, à Lourdes, la guérison de son infirmité. Il y trouve mieux que cela : l'héroïsme de la patience et du sacrifice. A son dernier voyage, il y fut sérieusement indisposé. C'était, disait-il, un maternel avertissement de la sainte Vierge. Sa vie depuis fut, s'il se peut, encore plus recueillie, plus fervente et plus mortifiée.

Mais comme cette piété et cette austérité s'allient à l'amabilité la plus gracieuse ! Dans les réunions de famille et de société, on était émerveillé de voir avec quelle facilité, triomphant de son infirmité, il prenait sa large part dans la conversation, causait, discutait, semait les anecdotes piquantes, les histoires les plus variées, les traits heureux, surtout les témoignages d'affectueuse bonté. La moindre marque d'intérêt éveillait de sa part une gratitude qui ne s'effaçait plus. Singulièrement fidèle dans ses amitiés, il devinait toutes les nuances, toutes les délicatesses du sentiment, consolait tendrement, dissipait les tristesses, prévenait tous les découragements. Ayant beaucoup souffert, il avait don et grâce pour consoler autrui. Au contact de ce cœur d'apôtre et de soldat, on sentait renaître et grandir sa force morale ; on se reprenait toujours à espérer et à marcher en avant, avec pleine confiance en Dieu. C'était à cette dernière pensée que nous ramenait, avec une étonnante spontanéité, cette âme vraiment supérieure. Il aimait à répéter le mot de Jeanne d'Arc : « Les hommes batailleront ; Dieu seul donnera la victoire. » Aussi il ne comptait sur le succès de rien sans la prière et la foi : tout effort purement naturel lui semblait une agitation vaine et purement stérile. Dans le journal *La Croix*, il voyait avant tout une œuvre surnaturelle qui ne peut prospérer que par la prière et la bénédiction de Dieu.

Cependant l'époque des élections municipales approchait. A Charleville, en présence de la coalition des radicaux francs-maçons

avec les socialistes, il se fit une union de tous les honnêtes gens respectueux de la liberté religieuse et de la tranquillité de chacun, et désireux de conjurer le péril commun. Cette union de tous les esprits modérés était le terrain de combat que souhaitait depuis longtemps M. Lhuillier. Il multiplia les efforts pour y grouper ses amis, et signala à tous, avec une franchise entière, rude peut-être, mais admirablement patriotique, le péril de la Franc-Maçonnerie unie au Socialisme. La loge en fut troublée, car elle concentra toutes ses colères contre *La Croix*. Son dernier cri fut un appel violent aux haines antireligieuses contre les *Protégés de La Croix*. *La Croix*, c'était, sous le signe du Christ, le rédacteur en chef, M. Lhuillier. En réalité, il ne se posait en protecteur de personne. Il faisait ses réserves, gardait toute l'indépendance de sa pensée; mais il tendait loyalement la main à tous les hommes sages contre le péril social. En tout cas, protection pour protection, celle du vaillant et intègre commandant valait bien certaines protections toutes différentes. D'autres lui furent associés dans le torrent d'injures qui tomba sur son drapeau. Ils ont été trop fiers de l'honneur de cette compagnie pour songer à séparer leur cause de la sienne.

Mais les derniers bruits de la bataille n'arrivèrent pas à son oreille. Déjà se levait pour lui l'aube de l'éternité. Un développement inattendu de la maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps, une complication de péritonite, mirent promptement sa vie en péril. Le lundi matin, 11 mai, une crise subite fit craindre au malade un dénouement immédiat. Vite, il manda le prêtre, fit rapidement ses adieux aux siens, et attirant auprès de lui son plus jeune fils, le seul de ses enfants qui fût, en ce moment, présent : « Mon cher enfant, « lui dit-il, tu vas me jurer en ton nom, au « nom de ta sœur et de tes frères, sur le cru- « cifix qui est ici, que vous resterez bien fidèles, « toujours, à l'éducation chrétienne que je vous « ai donnée. »

Cependant, les médecins arrivèrent et purent ajourner le danger. Mais le lendemain, le malade ne garda plus d'illusion. Il demanda les sacrements de l'Eglise qu'il reçut avec une piété touchante, répondant lui-même à toutes les prières de la liturgie.

Il fallait voir ce juste se frapper la poitrine, s'humilier et demander pardon. Il y eut pourtant dans l'âme de ce bon serviteur de Dieu, comme dans celle des plus grands saints, à cette heure solennelle, un moment d'angoisse et de religieuse frayeur. Mais elle se dissipa bien vite, pour faire place à la plus douce confiance. Saisissant son crucifix, pour ce dernier combat, comme il eût saisi une épée en un jour de bataille, il le considérait, le baisait affectueusement et lui murmurait ses dernières confidences. A l'exhortation qui lui était adressée d'être soumis à la volonté de Dieu : « Oui, « répondait-il, je fais mon sacrifice, si pénible « soit-il, je le fais complètement... sans res- « triction... au pied de la croix, pour mon « salut... pour ma famille... pour l'Eglise... « pour la France. — Courage et confiance, « lui répondait-on, vous les avez vaillamment « servis. — Ne dites pas cela, reprit-il; je « n'ai presque rien fait. Demandez beaucoup « de prières pour moi. Mais pas de fleurs sur « mon cercueil, pas de couronnes, pas de « soldats ». Puis, un moment après, avec un paisible sourire : « Ce soir, je vais voir le bon « Dieu. *Magnificat anima mea Dominum* ».

L'intelligence du moribond avait une admirable et sereine lucidité; son ouïe avait retrouvé une perception étonnante. « *In te, Domini speravi*; Seigneur, j'ai espéré en vous, » lui disait le prêtre. Et le malade d'achever : « *Non confundar in æternum;* je ne serai pas confondu dans l'éternité. » — « *Lætatus* « *sum in his quæ dicta sunt mihi*; je me suis « réjoui à la parole qui m'a été dite » — Et le malade, achevant lui-même le verset : « *In* « *domum Domini ibimus*; nous irons dans la « maison du Seigneur ». Puis récitant les paroles du *Salve Regina*. il en savourait doucement les derniers mots : « *O clemens*, *o pia*, « *o dulcis Virgo Maria*, » — Ses regards attendris à la vue des siens, se reportaient avec une expression de calme surnaturel et héroïque sur le Crucifix. Dans les étreintes de la souffrance, il redisait le mot de saint Paul : « *Quis me liberabit a corpore mortis hujus?* « Qui me délivrera de ce corps de mort? » Et le prêtre lui suggérant la parole de l'apôtre : « *Cupio dissolvi*, je désire mourir », il achevait : « *et esse cum Christo*, pour être avec le « Christ ». Ensuite il demanda à sa famille de se mettre en prière. Tandis que l'on récitait le chapelet, il releva encore la tête, envoya à sa mère un doux et bon sourire, se recueillit de nouveau, puis dans un souffle à peine perceptible, il rendit à Dieu son âme vaillante.

Cher et sympathique commandant, longtemps encore nous vous verrons avec cette physionomie fine et distinguée, cette expression sérieuse et réfléchie, sur laquelle les épreuves de la vie et le vif sentiment des malheurs de la Patrie et de l'Eglise répandaient parfois un voile d'austère mélancolie; avec ce regard vif et intelligent, ce bon et gracieux sourire qui épanouissait vos traits. Longtemps encore nous entendrons l'accent de cette parole si nette et si française, si expressive, si juste et si facilement émue. Nous surtout, qui avons eu la consolation d'assister à vos derniers instants,

nous vous reverrons avec ce visage transfiguré par la lumière du Christ, dans cette attitude simple mais héroïquement chrétienne de votre dernier sacrifice.

En confiant votre dépouille à la terre, au lendemain de l'anniversaire glorieux de l'Ascension du Sauveur, nous vous saluons dans la gloire et le repos du Paradis. De là, vous serez le protecteur d'une famille en deuil, dont vous fûtes l'honneur, le conseiller toujours écouté et le centre le plus tendrement aimé. Vous serez le consolateur de votre mère, vous serez l'ange gardien des chers petits enfants que vous laissez orphelins. Vous serez le défenseur de nos efforts et de nos œuvres, la providence de cette *Croix des Ardennes*, dont vous étiez le vaillant et incomparable soutien.

Messes de réparations

L'Union Antimaçonnique de France communique à la *Revue Mensuelle* la note suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Préoccupé de la situation actuelle et comprenant chaque jour davantage qu'à l'action il faut joindre la prière, le *Conseil central de l'Union antimaçonnique* de France fait appel aux catholiques et particulièrement aux prêtres pour l'établissement d'une Messe quotidienne, en réparation des sacrilèges maçonniques et en vue d'obtenir la conversion des Francs-Maçons.

L'importance de ce double objet n'est pas à démontrer. Les révélations les plus récentes et les plus authentiques ont ému les âmes chrétiennes à la pensée des profanations de toutes sortes dont la Franc-Maçonnerie est l'inspiratrice. La conversion des Francs-Maçons mérite également notre sollicitude. Le Conseil central de l'*Union antimaçonnique* propose seulement une organisation spéciale de la prière à ces deux intentions.

Il suffit pour arriver au résultat désiré, d'assurer une trentaine de Messes par mois. Nous pensons qu'un certain nombre de prêtres et de personnes pieuses répondront à notre appel. Afin que chacun puisse s'unir par la prière ou la communion à l'offrande du Saint Sacrifice, nous demandons aux personnes qui auraient cette pensée d'envoyer avant le 20 de chaque mois, à M. l'abbé de Bessonies à Notre-Dame des Victoires, Paris, l'indication pour un jour du mois suivant, soit de la localité, soit de la paroisse s'il s'agit d'une ville, où le Saint Sacrifice sera offert à ces intentions.

Chaque mois la *Franc-Maçonnerie démasquée* indiquera pour les jours du mois suivant l'endroit où la Messe sera célébrée. Il pourra sans doute se trouver des jours où elle le sera plusieurs fois et d'autres où elle ne le sera pas, mais nous espérons arriver bientôt à réaliser la Messe vraiment quotidienne. Parfois peut être, et particulièrement là où existent des Sections de l'*Union antimaçonnique,* les fidèles pourront se réunir pour assister à la Sainte Messe offerte ainsi en esprit de réparation et de demande. Puissent ces prières multipliées apaiser la colère de Dieu et attirer sa miséricorde !

Le Conseil central de l'Union antimaçonnique prie instamment les *Semaines religieuses* et les journaux catholiques de reproduire cet appel.

JEANNE D'ARC A REIMS

Nous empruntons aux *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* l'ode suivante, vibrante d'enthousiasme chrétien et patriotique, œuvre d'un jeune prêtre originaire du beau pays de Savoie, en nous associant au vœu des *Annales :* que les espérances du poète trouvent bientôt aux pieds de sainte Jeanne de Domrémy leur entière et splendide réalisation !

Céleste vision ! — Reims ! — le matin du Sacre !
Après les jours sanglants de honte et de massacre
Où le fer disputait aux dents du Léopard
Des lambeaux de pays fouillés de part en part,
Après tant de labeurs, de luttes, de souffrance
Endurés vaillamment pour la « très douce France »,
Jeanne, modeste, est là, debout, près de l'autel,
Le front irradié d'un reflet immortel !
Une main enlacée aux plis de sa bannière,
L'autre montre son cœur sous l'armure guerrière
Battant son plein pour Dieu, la Patrie et son Roi,
Le pauvre Charles VII hier au désarroi,
Aujourd'hui triomphant sous l'or du diadème
Dans ce temple où Clovis reçut l'eau du baptême !

Reims !.. le matin du Sacre ! — ô blanche Vision !

Jeanne, « Fille de Dieu », toute à la mission
Qu'elle reçut des voix de ses Saintes aimées
Rend grâces dans son cœur au Seigneur des armées,
Grâces pour saint Michel consolant ses douleurs
Aux champs de Domrémy, grâces pour Vaucouleurs,
Pour Bourges, où trois mois, sous la voûte ogivale,
Naïve, elle invoqua la Vierge triomphale,
Pour Mehun où, jadis, au soleil du Berri,
A manier le fer son bras s'est aguerri,
Grâces pour le salut d'Orléans, pour les villes
Qu'elle arracha de force à leurs destins serviles !
Le glaive de Fierbois se balance à ses flancs,
Sur sa cotte de maille aux légers filets blancs ;
A ses pieds délicats chaussés de fer, le heaume
Dont la vue expulsa l'ennemi du royaume,
Casque dont Dieu lui-même arma son jeune front,
Repose sur le sol, vierge de tout affront !..

Et sublime à l'autel comme aux champs de bataille,
C'est un ange vêtu d'une armure à sa taille,
Un ange porte-glaive autour du Roi des cieux,
Tant le céleste brille au profond de ses yeux !
Telle dût apparaître au camp de Béthulie
La vaillante Judith de bravoure ennoblie...
Holopherne n'est plus qu'un cadavre amputé,
Et l'Anglais, comme lui, s'est vu décapité !

Sonnez, cloches de Reims, sonnez la délivrance !

O cœur de Jeanne d'Arc, sois le cœur de la France,
Cœur ardent et loyal entre les cœurs français,
Intrépide à la lutte, humble dans le succès !

— O Peuple ! acclame-la ta vaillante Pucelle !
Jette-lui ces vivats que ton âme recèle
Depuis tantôt vingt ans de défaite et de deuil !
— Soldats, applaudissez celle qui d'un coup d'œil
Tant de fois dans vos mains électrisa le glaive !
Et vous ! Fils des croisés ! que votre voix s'élève,
Plus vibrante qu'aux jours des périlleux combats,
Jusqu'à cette humble enfant qui dirigea vos pas !

— O Roi que le Pontife a marqué du Saint-Chrême,
Acclame Jeanne à qui tu dois ton diadème,
Jeanne dont la valeur te frayant le chemin
Jusqu'au couronnement t'a conduit par la main !

— France ! toi que le bras de la noble héroïne
« De par le Roy du ciel » sauva de la ruine,
Entonne à sa louange un hymne triomphant,
Car ta gloire est liée au sort de cette enfant !

Hélas ! plus que jadis, ô France, ma patrie !
Tu gémis sous le joug de tes bourreaux, meurtrie
Dans ta foi, dans ton culte et dans ta liberté !
L'avenir se fait sombre et le ciel irrité
Est sillonné d'éclairs précurseurs de l'orage...
... Plus de chef obéi... presque plus de courage...
Et l'athéisme impur, à la face des cieux,
Arrache aux cœurs français le Credo des aïeux,
Cependant qu'aux bas-fonds, ainsi que d'un cratère,
La révolte s'agite et fait trembler la terre !

O martyrs d'Arménie, affrontez le trépas !
Votre appel jusqu'à nous, hélas ! n'arrive pas !

O France, qu'as-tu fait de ta vaillante épée ?
As-tu donc renié ton antique épopée,
Sublime d'héroïsme, écrite avec le sang
De tes preux, — sur le sol où règne le croissant ?

Debout ! par Jeanne d'Arc, debout, France chré- [tienne !]
Et que son âme ardente électrise la tienne !
Prends son glaive en ta main et dans ton cœur sa foi,
Puis, vers ta destinée, alors va sans effroi !
Va, renouant le fil de ta vaillante histoire
Lutter pour Dieu ! — Son cœur t'assure la victoire !
Loin de ce Cœur divin trop faibles sont nos bras
Et Dieu même l'a dit : « Par ce Cœur tu vaincras ! »

Oui, va, sous l'étendard qui défit l'Angleterre,
Va retremper ton âme aux eaux du baptistère,
A Reims, où Jeanne d'Arc debout près de l'autel
T'invite à ressaisir ton destin immortel,
Beau destin qui faisant de toi la Fille aînée
De l'Eglise du Christ, ô France prosternée
Sous le sceptre de Pierre au trône incontesté,
Fut, des siècles, ta gloire et ta prospérité !
Et nous, ô Vénérable ! ô vaillante guerrière !
Nous inclinons nos fronts sous ta blanche bannière
Qui renferme en ses plis deux noms victorieux !
Guide nos pas, ô Jeanne, au sentier glorieux
Où tu marchas toi-même aux dépens de ta vie,
Et si de l'auréole, un jour, Dieu glorifie
Ton front brillant encore de tes seules vertus,
Ce jour, nous chanterons, Jeanne : Gloire à Jésus !

UN TÉMOIN DE LA FÊTE.

Action Anti-Maçonnique

Sous ce titre, la *Rivista antimassonica* de Rome publiait dans son numéro du 15 mai le remarquable article que nous nous empressons de traduire pour nos lecteurs. On verra que si l'Italie a été lente à secouer le joug maçonnique, elle ne le cède aujourd'hui à aucune nation catholique dans l'ardeur et l'enthousiasme, que doit inspirer à toute âme véritablement chrétienne le saint désir de détruire par tous les moyens la secte infernale.

Nous étions au temps où les plus misérables charlatans, se donnant pour les paladins du peuple, agitaient convulsivement le drapeau de la Révolution et de la discorde, proclamant une ère nouvelle sous le masque du plus louche patriotisme ; l'hydre maçonnique était au comble de la joie !

Le fanatisme religioso-politique faisait un grand nombre de prosélytes, pendant que, taupe sinistre, la plus criminelle et la plus lâche secte qu'ait enfantée l'enfer, se frayait son chemin en conspirant dans les souterrains et les méandres obscurs de la société, inconnus de la tourbe inconsciente des profanes.

Cette taupe, ce monstre ami des ténèbres et de l'ombre, comme la chrysalide du ver à soie, se transformait tout à coup en un oiseau de proie, voltigeant sur les sanctuaires des familles, et ululant lugubrement sur les cadavres mutilés de la mère patrie, humant avec volupté l'odeur du sang encore chaud !

Triste époque !

On vit renaître l'esclavage de l'antiquité païenne,

et les sectaires, nouveaux Méphistophélès, éclatèrent de rire à la vue des peuples écrasés sous le joug pesant et ignominieux de la maçonnerie ; de nouveaux Nérons chantèrent sur la lyre la démolition de la moralité publique et privée, la dérision des hautes vertus de la foi, la ruine du plus sacré patrimoine de nos illustres ancêtres !

Personne n'osa élever la voix, emboucher la trompette de la résistance, personne ne s'émut devant les *plaies mortelles* de notre malheureuse patrie, si lyriquement et si sublimement montrées à l'amour filial des Italiens par l'infortuné Leopardi ; personne ne voulut regarder en face cette bête infernale, qui déchirait cyniquement tous ceux qui cherchaient à lui barrer le chemin ; seul, la plus grande, la plus illustre victime de la tyrannie maçonnique, l'immortel Pie IX, déchira l'épais nuage du mystère, et jeta un peu de vive lumière sur ces affreuses cavernes, où se réfugiaient les ennemis de l'ordre social, de la foi et de la patrie.

Plus tard, un illustre champion de l'Eglise, le Père Bresciani, jeta dans le public ses irréfutables romans, fit pâlir les bourreaux et les sicaires des Loges, secoua le corps social refroidi, narcotisé par les charlatans et les baladins de la secte, par les alchimistes du patriotisme à bon marché.

Plus tard encore, quelques-uns commencèrent à ouvrir les yeux, à jeter au feu les tabliers et les statuts de la secte scélérate ; d'autres encore plus hardis et plus courageux fouettèrent jusqu'au sang les adorateurs de Satan, en révélant au moyen de la presse toutes les corruptions et les turpitudes des sectaires, dont ils avaient été complices ou témoins.

La bête féroce, sous le fer rouge, hurla en maudissant, en se tordant dans les spasmes de la douleur ; mais, comme le lion de la fable, dut se résigner à recevoir le coup de pied de l'âne.

L'infâme secte cosmopolite commençait à descendre la parabole !

*
* *

Le sang des victimes et des martyrs tombés sous les coups des sicaires maçonniques n'avait pas été répandu en vain ; après les bacchanales du 20 septembre 1870, la secte vit s'écrire sur les murs de Rome sa sentence de mort ; son horreur accrut sa témérité !

Elle rassembla tous ses efforts ; mais aujourd'hui, grâces à Dieu, elle reconnaît son impuissance, en voyant se dresser devant elle rangés en bataille, non seulement l'armée entière des catholiques militants sous l'éclatante bannière du Pape, mais un escadron compact de libéraux de toute nuance, décidés à la combattre sans trève et jusqu'à la mort.

Aujourd'hui, du haut des tribunes parlementaires, des hommes, qui ne sont rien moins que tendres pour le cléricalisme, n'hésitent pas à accuser hardiment la secte de tous les fléaux qui ont épuisé et ruiné notre Italie ; aujourd'hui, dans les colonnes des journaux les plus enragés de progrès et de libéralisme, a disparu la rubrique agressive contre les *ennemis de la patrie* et les odieux *Obscurantistes*, pour faire place aux plus sévères reproches, aux plus écrasantes accusations, aux plus hostiles sarcasmes contre cette secte qui, culbutée du piédestal où l'avaient élevée les événements politiques, rampant dans la poussière, essaie, mais en vain, de ronger petit à petit les bases granitiques de l'Eglise.

Quel changement !

Il fut un jour où le mot de *franc-maçon* était le meilleur passeport, le meilleur titre pour un homme à *idées nouvelles* ; aujourd'hui être appelé *franc-maçon* par la presse équivaut à une offense, à une calomnie, justiciable même devant les tribunaux.

Il fut un temps où l'on ignorait ce qui se cachait sous la peau de l'agneau, quels scandales et quelles fourberies s'abritaient sous le manteau de la liberté, du patriotisme et de l'unité ; aujourd'hui tout le monde sait que dans le laboratoire maçonnique seul se confectionnent tous ces oripeaux grossiers, qui ont rendu à jamais célèbres les aventures du Kentucky, de la Banque romaine, des dernières fournitures militaires, et des deux Sénateurs aujourd'hui poursuivis.

Il fut un temps où la myopie des passions politiques ne nous permettait pas de distinguer la marque caractéristique de la bande maçonnique ; aujourd'hui il suffit de voir dans un personnage haut placé les mains sales, le ventre arrondi et sur les lèvres gonflées les douces paroles de philanthropie et de patrie, pour reconnaître *a priori* le F∴, le Vénérable∴, et le 33e de la Haute-Maçonnerie.

Il fut un temps où la secte put ériger dans le sang de ses frères italiens sa colonne d'infamie ; aujourd'hui, c'est au milieu des scandales, des escroqueries et des ordures de ses satellites qu'elle a planté le trophée de sa gloire !

Il fut un temps où la secte put, à force d'absolutisme et de terreur, fermer la bouche à toute la presse nationale ; il y a dix ans, aucun journal libéral n'osait proférer contre la Maçonnerie la moindre parole désagréable ; aujourd'hui, les journaux les plus dévoués au libéralisme et les plus autorisés, tels que l'*Opinione*, la *Gazzetta di Ve-*

nezia, le *Corriere della sera*, la *Gazzetta di Parma*, la *Sera*, la *Gazzetta Piemontese*, le *Corriere dell'Isola*, la *Stampa*, et tant d'autres, non seulement savent à l'occasion mettre les points sur les i ; mais, plus compétents dans la matière, savent offrir au public quelque primeure, quelque petite chapelle d'un nouveau genre.

Comme on le voit, la secte a beaucoup perdu, et la cause catholique en revanche a beaucoup gagné. Quelle satisfaction pour ceux qui ont contribué à ce triomphe ! Quelle honte au contraire pour ceux qui au premier assaut ont tourné les épaules et fait défection !

Il y a beaucoup de fait, sans doute ; mais il reste encore plus à faire ; unissons-nous dans une sainte croisade, et disciplinons-nous de plus en plus, prêts à passer au premier signal le Rubicon !

*
* *

Et pour en venir à notre modeste œuvre de l'*Union Antimaçonnique*, quelle reconnaissance ne devons-nous pas au Seigneur de tout le progrès qu'il nous a donné de faire, au profit de ses enfants et à sa propre gloire !

Notre *Union*, munie de peu d'éléments, mais d'éléments courageux, n'eut pour organe à sa naissance qu'un petit journal de petit format *Fede e Patria*. Saluée avec joie par un petit nombre d'hommes qui dans les petites choses entrevoient le germe des grandes entreprises avec l'aide du Ciel ; accueillie avec un sentiment d'indifférence et de pessimisme par certains catholiques à l'eau de rose, elle put présager son triomphe, sa marche victorieuse, quand, à peine née, elle eut à souffrir affronts et persécutions de la part du Gouvernement judaico-maçonnique. Sans se laisser effrayer, elle poursuivit son œuvre avec ardeur et abnégation, et aujourd'hui elle peut marcher, légitimement fière d'avoir considérablement élargi la carrière antimaçonnique, d'entretenir une *Revue* importante, et de compter dans son sein les meilleurs et les plus généreux de ceux qui, voyant dans la secte la cause de tout mal et de toute ruine, s'appuyant sur l'ancienne devise : *pro fide et pro patria libertas*, ont juré de lutter jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Et que dire de l'initiative du premier Congrès Antimaçonnique International ? Elle suffirait pour nous mériter la sympathie de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens de tous les partis. En disant cela, nous ne songeons pas à caresser notre amour propre ; si nous le rappelons, ce n'est que pour adresser à nos collègues de la presse catholique une chaude et instante prière : qu'ils veuillent bien faire connaître de plus en plus notre sainte œuvre, et coopérer avec nous à cette féconde et chrétienne mission.

A tous les catholiques qui nous lisent, ou qui font partie des sections antimaçonniques nous adressons cette autre prière : qu'ils nous aident, en se faisant les apôtres de notre union. Que quiconque tient une plume l'emploie à notre propagande ; que ceux qui ont reçu du Seigneur les biens de la fortune, y apportent généreusement leur obole ; que chacun fasse connaître à ses amis et connaissances l'esprit de notre Ligue, les invite à s'y associer, provoque des conférences et des discours, s'emploie à répandre le plus possible la presse antimaçonnique, à fonder là où il n'y en a pas encore, quelque section nouvelle, à aggréger à l'Union quelque cercle catholique...

Il faut agir, combattre, ainsi que nous l'enseigne notre Chef du Vatican, avec les mêmes armes que celles de nos adversaires, sans manquer à notre consigne, sans jamais reculer, sans nous retrancher jamais dans la coquille de notre *moi*.

Unis dans la foi et dans un idéal commun, n'étouffons pas, de grâce, l'impérieuse voix de la conscience et du devoir, mais pleins d'ardeur et de hardiesse imperturbable, descendons dans l'arène, où, s'il ne nous est pas donné de cueillir la glorieuse palme du martyre et d'écrire avec notre sang le *credo* du martyr saint Pierre, nous trouverons au moins la grande satisfaction d'avoir arraché des mains des sectaires le noir et sinistre étendard des légions infernales, pour enrichir d'un nouveau laurier les trophées de l'Eglise.

Ne nous montrons pas inférieurs aux libéraux dans ce combat contre la Maçonnerie ; mais profitons de ce vent favorable pour prendre plus d'haleine et accélérer le jour du triomphe final.

Les païens de l'antiquité établirent les Vestales pour alimenter le feu matériel ; Dieu, dans son infinie sagesse, a voulu faire naître à Rome, dans la ville des hauts destins, une Ligue de catholiques courageux appelés à alimenter et à répandre le feu moral de l'action antimaçonnique.

Eh bien, secondons ses desseins, appuyons-les de toutes nos jeunes forces, et quand nous le croirons opportun, ou plutôt quand il plaira au Seigneur, nous nous présenterons résolument en face de la Maçonnerie, et, comme le Varus de la Rome Antique, nous lui crierons : rends-nous nos légions, rends-nous nos fils, que tu as su enchaîner dans tes filets ! Retourne à l'enfer, d'où tu es sortie : Dieu le veut !

*
* *

L'appel du Saint Père : *Abattons la Maçonnerie* ; l'appel de tout l'épiscopat : *chassons*

Satan de la Société, l'appel des peuples : *à bas la Maçonnerie*, s'adressent à tous, et personne se vantant d'être catholique ne peut le décliner.

Que la parole de nos Chefs ne tombe pas en vain, et pour ne pas démentir l'héroïsme des chrétiens, prenons nos armes, et courons occuper les positions les plus difficiles.

Centuplons nos efforts, éclairons les aveugles, encourageons les timides de la parole, de la plume, de l'exemple, du sacrifice ; de mille façons imprimons une activité plus énergique à la campagne contre la secte de Lucifer : *motus est vita !*

Que tout ordre, tout exemple partant de Rome soit accueilli avec obéissance et dans l'unité d'action marchons toujours en avant, nous appliquant à démanteler la partie la plus faible de la citadelle Maçonnique, ses abominables mystères.

Une fois mise à nu, la Maçonnerie n'aura plus de raison d'être, et sur ses ruines nous pourrons faire monter vers le Ciel le plus bel hymne de victoire qui soit sorti de nos poitrines dans ce dernier siècle de l'esclavage Maçonnique.

Une fois qu'on aura montré la Maçonnerie telle qu'elle est réellement, on verra tomber par enchantement le léger enduit qui couvre encore ses turpitudes, nous laissant assez de vide pour inscrire son épigraphe.

Ce n'est point ici le produit de quelque fantaisie délirante ou de quelque envolée pindarique, mais la reproduction fidèle des gestes glorieux de l'Eglise, qui pendant dix-neuf siècles a vu abattus à ses pieds les plus redoutables ennemis, et qui dans sa lutte triomphale n'a jamais eu une tente pour se reposer, mais toujours des armes et des gens armés pour se défendre.

Le moment est solennel, ô mes frères : luttons et prions !

Retrouvons le sublime élan des anciens croisés, renouvelons la sublime fraternité des premiers chrétiens, soyons, comme nos martyrs, prêts au sacrifice. Ayons pour cri, pour unique mot d'ordre : Mort à la Maçonnerie ! Dieu le veut !

Jésus-Christ est mort pour nous sur une potence ignominieuse, qui refusera aujourd'hui d'offrir son bras pour la défense de son épouse mystique, l'Eglise ?

Paolo Scrimali.

L'abondance des matières nous force à remettre au prochain numéro la suite de l'article : *Trente-cinq années du Grand-Orient de France.*

Petite correspondance

Réponse à M. F. A. a. n.

1° Les démons qui apparaissent dans les loges ou ailleurs sont vapeurs ou autre matière, à leur gré, ou plutôt en revêtent l'apparence.

2° Les Francs-Maçons ne sont pas tenus d'être logiques ni sincères dans leurs prétentions dogmatiques.

3° Il suffit aux démons d'exercer sur la terre leur funeste ministère ; ils se gardent bien de révéler les éternelles justices de Dieu sur eux.

4° Que les personnes dont vous parlez appartiennent ou non à la Franc-maçonnerie, il y a toujours danger à fréquenter des athées endurcis.

5° Il est défendu par l'Eglise de consulter des guérisseurs qui peuvent être raisonnablement soupçonnés de sorcellerie.

6° D'après les coïncidences singulières que vous signalez, il ne peut qu'être bon et utile de faire bénir la métairie et la maison.

7° Le cas de la personne en question n'est pas rare dans les annales de la vie des saints ; ce peut être une vue de Dieu sur elle pour éprouver sa foi et rendre sa victoire plus complète.

Caillou Talisman

Sous ce titre, M. Félicien Pascal raconte sur M. de Morès, l'héroïque pionnier africain, dont la mort vient de jeter une si vive émotion dans la presse, l'anecdote suivante :

Son souverain mépris du danger n'avait pas tellement annihilé toute prudence en lui qu'il ne réunit, avant de courir l'aventure, toutes les précautions qui en pourraient assurer le succès. Il a employé deux ans à préparer son expédition.

Je dinais un soir, avec lui, en tête-à-tête, en son hôtel du boulevard Suchet. Il me confia l'économie de ce projet et me dit les relations qu'il avait nouées déjà avec les principaux chefs des tribus du désert. Il alla même prendre, dans un meuble, un caillou blanc de la grosseur d'un œuf de pigeon, sur lequel il me fit voir des caractères arabes gravés.

— Ce caillou, me dit-il, m'a été envoyé par le chef arabe dont l'autorité s'étend sur tout le désert. Je n'aurai qu'à le montrer pour que partout on me livre passage.

Morès a-t-il perdu ce signe qui devait le rendre inviolable ? Ou ce talisman ne lui avait-il été transmis que pour l'attirer plus sûrement dans la guet-apens où il vient de trouver la mort? Tout demeure mystérieux en cette aventure romanesque où ce vaillant homme semble s'être engagé sous l'influence d'une fatalité qui donne à sa mort une si belle allure d'héroïsme.

(*La Croix de Paris*, 20 juin.)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III

Djazouia-Aissaouà *(suite)*

Je demandais un jour, en effet, à un Aïssaoua des environs de Tunis, si rien de semblable n'était pratiqué dans leur secte. Je vis bien, à sa figure, que cette question le gênait un peu, « mais il m'avoua que vraiment les affiliés de Tunis, quand ils vont chaque année faire leur pèlerinage à Sid-Bou-Saïd, immolent non pas un bouc mais un mouton ; à part cette différence, la scène est la même, et l'animal est dépecé et mangé cru par les assistants au milieu d'un délire frénétique. Mais, ajoutai-je, il y a des pays où à la place du mouton (Kebeh), on immole un bouc (Atrouch), appuyant bien sur ces deux mots pour lui faire sentir la différence et voir s'il me comprenait. Oui, me répondit-il, j'ai aussi entendu dire qu'il y avait des pays où cela se faisait : mais à Tunis je ne l'ai pas vu faire. » C'est ce même individu qui m'affirmait avoir vu des affiliés manger du verre, des serpents et scorpions : mais à un, mal lui en prit : il eut une indigestion d'un scorpion : et il en mourut : jamais mon interlocuteur ne voulut convenir qu'il fût mort empoisonné par le venin de cet animal : à son avis, il était mort d'une indigestion de viande crue de mouton : il est à croire que, comme le nègre qui éventra le bouc à belles dents et mangeait tout, l'Arabe avala la laine, la peau et la viande : malgré l'élasticité de son estomac et la force de sa pepsine, il ne put digérer le morceau.

Grande a toujours été la vénération que les adeptes de Satan ont eu pour cet animal immonde que nous appelons le bouc ; et nous savons que l'ange des ténèbres apparaît souvent sous cette forme. Il est curieux de retrouver en Afrique, avec la vénération dont l'entourent les peuples adonnés au satanisme, le baisement sur l'endroit spécifique : comment expliquer cette rencontre, est-ce le hasard ou faut-il y voir de préférence la main de Satan ? Nous ne voulons pas, dans de vaines considérations, il nous semble, que le même esprit dirige des hommes qui ont les mêmes pratiques : que ce soient des hommes du grand monde, fréquentant les premiers salons de la capitale, s'abaissant jusqu'à baiser le derrière d'un bouc, ou un pauvre Musulman ignorant et à moitié stupide, à notre avis les deux individus agissent sous la même impulsion, sous l'impulsion de démon, et tous les deux lui rendent un culte plus ou moins avoué. L'homme le plus ignorant du monde sait bien qu'en tuant un animal, il ne peut pas naturellement obtenir la guérison de ses maux : s'il obtient cette faveur. Il devra admettre l'intervention d'une puissance surnaturelle.

Le bouc, pour les lucifériens, est encore le symbole de la visibilité, le mariage est une obligation pour tout homme, et la chasteté est un crime envers l'humanité. La plus grande gloire pour un homme c'est d'engendrer un être semblable à lui, par lequel il se survivra : c'est par ce moyen que l'humanité résiste au Dieu mauvais qui a ordonné à ses Prêtres de garder la chasteté. On dirait que cette théorie développée tout au long par les rituels de la franc-maçonnerie féminine divulgués par Léo Taxil, n'est qu'un écho ou a trouvé son écho dans les ordres religieux musulmans. La plus grande injure, en effet, que vous pussiez dire d'un Arabe, c'est de l'appeler bégel, mulet ; le mulet est hybride et ne peut engendrer ; il est aux yeux des Arabes le symbole de la stérilité et de l'impuissance, à leurs yeux, l'acte suprême, c'est l'union de l'homme et de la femme, et beaucoup seraient tentés de dire que l'acte sexuel est l'acte le plus agréable à la divinité : maudit celui qui est incapable d'engendrer : maudite la maison qui reste toujours vide d'enfants : c'est ce qui nous explique pourquoi la polygamie est en honneur chez eux : pourquoi la naissance d'un garçon est une joie pour la famille, tandis que la fille, en venant au monde, non seulement n'aura pas un sourire de son père, mais heureuse sera-t-elle s'il ne la maudit pas, et s'il ne bat pas sa femme.

Quand on viendra maintenant nous parler des belles théories de Ben-Aïssa sur l'amour mystique, nous saurons ce que nous devons en penser. Toutes ces belles paroles me font le même effet que lorsque je lis, dans les auteurs francs-maçons, leurs beaux discours sur la femme, ou sur la fraternité. On sait ce qu'il faut en penser. Nous regretterions cependant de ne pas mettre sous les yeux de nos lecteurs la théorie de l'amour qu'on pourra ranger à côté des cantiques cités par De la Rive, composés par les frères pour se distraire dans leurs travaux avec leurs sœurs.

« Prier et jeûner dans la solitude et n'avoir aucune compassion dans le cœur, cela s'appelle dans la bonne voie, de l'hypocrisie. » Mettez à côté de ces paroles telles autres citées par De la Rive, et faites la comparaison: car il ne faut pas

que nos lecteurs oublient que les femmes peuvent entrer dans cette société. Partout où il y a le diable, ne faut-il pas aussi que la femme paraisse.

« L'amour est le degré le plus complet de la perfection. Il y a quatre sortes d'amour: l'amour par l'intelligence, l'amour par le cœur, l'amour par l'âme, l'amour mystérieux. L'amour par l'intelligence s'appelle l'amour spirituel, l'amour par le cœur s'appelle passion, l'amour par l'âme s'appelle désir de concomitance, l'amour secret s'appelle identification avec l'objet. L'amour par l'intelligence ou amour spirituel c'est l'amour perpétuel de Dieu, l'amour qui remplit l'être intérieurement et extérieurement, il donne naissance au désir de se confondre avec l'objet aimé, de le posséder, de le prier. Le désir de posséder l'objet aimé amène les frissons de la chair, les palpitations du cœur, les larmes, les soupirs... L'amour par le cœur qui s'appelle passion se montre lorsqu'il arrive à la face extérieure du cœur. Il se traduit alors par de la langueur, des regrets, des lamentations, l'oubli du monde, le désir de Dieu, la compassion, le mystère et ses inquiétudes, les larmes, la faim, la patience, la solitude et le penchant à la soumission à Dieu. L'amour par l'âme se traduit par l'embarras, l'étonnement, le regret, les sanglots, la soif, la frénésie, l'anéantissement de soi-même en Dieu, la suspension de ses facultés, la présence de Dieu sans trêve, l'amour de l'obéissance, l'abandon à Dieu et à son Envoyé, la renonciation au libre arbitre, l'abaissement en Dieu, la pauvreté. De toutes ces vertus naît une lumière blanche, résultant de la prière et de l'amour, et qui s'échappe du trône divin.

« A l'apparition de cette lumière, le cœur s'ouvre aux fureurs de l'amour. Une lumière jaune lui succède, elle sort du trône de Dieu lui-même. Le cœur, en le recevant, est enveloppé de feu : sa frénésie augmente avec ses soupirs et son émotion. Dieu se manifeste alors et se réunit à l'âme. L'épouvante cesse par le jeûne: le cœur se calme par la faim ; la vue s'éclaircit à la clarté de la lumière intérieure, l'oreille se ferme aux bruits extérieurs ; l'âme se repait de sa souffrance et se réjouit de ~~sa~~ douleur; la solitude plaît; l'existence et le néant se confondent. » (Cité par Rinn, pages 318-319.)

Nous avons analysé seulement la dernière phrase, et nous y avons trouvé une doctrine monstrueuse; nous avons vu que le vrai Dieu de l'Islam et des Aïssaoua est un être réunissant en lui seul les deux dieux de Manès. Tout ce qui précède est un mélange d'aspirations ardentes vers le ciel, de soupirs vers une beauté qu'il ne peut atteindre, en même temps qu'on y reconnaît l'influence de la philosophie indienne; a-t-on remarqué ces mots : « l'âme se repaît de sa souffrance et se réjouit de sa douleur ; la solitude plaît. » On se croirait transporté dans le temple de Mac-Benac ou de la pourriture ; on croirait, d'après ces paroles, que, dans leurs pratiques sataniques, les Aïssaoua souffrent en se mutilant : enfermés dans ces solitudes ou plutôt ces tombeaux où ils doivent évoquer les âmes de leurs Cheikh et passer dans les jeûnes et les prières de longues semaines et de longs mois, il nous semble que ces hommes doivent souffrir des supplices atroces qu'ils s'imposent pour se rendre leur dieu propice, l'âme d'un damné se repaît de sa souffrance et se réjouit de sa douleur comme le chrétien se repaît de la joie et se réjouit de son bonheur. On ne pouvait, à notre avis, exprimer d'une manière plus catégorique l'état de ces âmes ; car nous sommes persuadé que si, un jour, on pouvait pénétrer dans ces demeures du satanisme musulman, on trouverait des choses aussi extraordinaires que dans l'Inde. Nous avons montré plus haut que les Aïssaoua ne sont qu'une branche des Haidarya, des Saadya, etc. ; que, comme ces fakirs orientaux, ils se roulent dans le feu, et ont autant de pratiques diaboliques. Pourquoi ne les suivaient-ils pas jusqu'à la fin ? Satan veille sur son œuvre, et l'Islamisme est, à notre avis, le dernier refuge où Satan se retirerait s'il venait à être vaincu partout ailleurs.

Malgré tout le respect que nous portons à no[s] lecteurs, et même à cause de ce respect nous de[v]ons tout expliquer : si les femmes sont admise[s] dans cet ordre, évidemment ce n'est pas pour le[s] laisser à la porte du lieu de réunion. Il suffit d[e] constater leur présence dans ces scènes de dia[bolisme] pour que nos lecteurs intelligents, qu[i] auront lu les auteurs francs-maçons et auron[t] deviné le sens de certains mots, de certaine[s] phrases que nous avons citées de la théorie d[e] l'amour, sachent le but que l'on se propose en l['] admettant. Puisque Ben-Aïssa a su si bien com[prendre] la vraie notion de Dieu d'après Mahome[t] il a dû aussi savoir que la femme n'était qu'u[n] instrument de plaisir.

Nous nous sommes arrêté bien longtemps s[ur] cet ordre, qui, à notre avis, n'est pas à redoute[r] pour notre influence autant que les Rahmany[a] et surtout les Snoussya ; mais c'est l'ordre sat[a]nique par excellence, et nous espérons bien qu[e] ce chapitre ne sera qu'une sorte d'introduction [à] une étude plus sérieuse que nous ferons de c

ordre. Il sera curieux d'observer l'influence de l'Inde sur l'Europe sous le rapport du mal, de suivre la marche du mal et du satanisme se répandant progressivement des bors du Gange et de l'Indus jusqu'au Nil et à l'Atlantique. Ce que nous avons dit suffit déjà pour montrer quelle différence il y a entre cet ordre et les deux dont nous avons parlé précédemment ; celui-ci, à notre avis, est essentiellement satanique : sa notion de la divinité, l'évocation des morts, les pratiques en usage parmi les affiliés ne peuvent être l'œuvre de Dieu.

Si ce n'est pas parmi les Aïssaoua que nous rencontrerons peut-être le plus de résistance politique, il ne faudrait pas croire non plus que nous pourrons nous en faire ses alliés. Ils sont aussi ennemis que n'importe quel Musulman, de tout progrès et de toute civilisation. S'ils laissent les Français assister aux séances qu'ils donnent dans nos villes d'Algérie et de Tunisie, il ne faudrait pas croire que ce soit par sympathie, c'est plutôt pour nous tromper, pour nous montrer que nous ne devons pas les craindre. Mais ils sont d'autant plus à craindre que leurs pratiques sataniques, leurs rapports avérés avec les esprits leur attirent l'admiration et l'enthousiasme des musulmans. Il suffirait d'un de ces illuminés pour mettre le pays à feu et à sang.

On compte, en Algérie, cinq à six mille affiliés. Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de ces chiffres, ils sont faux. Chaque Arabe, ou peu s'en faut en effet, appartient à une confrérie, et si l'on s'en tenait aux chiffres officiels, 250.000 Musulmans algériens, sur plus de 3.000.000 seraient affiliés aux sectes.

CHAPITRE IV.

Les Ouled-sidi-Cheikh, ou Cheikkya.

Tout homme qui a suivi avec un peu d'attention les progrès de notre colonisation en Afrique a remarqué combien souvent nous avons dû combattre une tribu du désert appelée les Ouled-sidi-Cheikh. Nous voudrions dire quelques mots de cette tribu, qui forme une société musulmane. Elle est loin, sans doute, d'avoir l'importance des trois ordres dont nous avons parlé dans cette étude, mais elle a joué dans la conquête de l'Algérie un rôle aussi actif que les Qadrya, et bien plus actif que les Chadelya et les Aïssaoua. Nous ne parlerons pas de leurs doctrines : elles sont les mêmes que celles de Chadelya : nous ne voulons faire mention de ces Khouan que pour faire comprendre à nos lecteurs le sens qu'il faut donner à ces belles protestations de désintéressement et de fuite des grandeurs humaines, dont font parade les fondateurs, et qu'ils prescrivent à leurs disciples. De plus, comme en écrivant cette étude nous avons voulu travailler pour notre patrie, nous ne pouvons omettre de parler de cette confrérie qui nous a fait tant de mal, et qui peut-être, à la prochaine insurrection, sera celle qui entraînera par son influence les tribus indifférentes ou même favorables à notre cause.

Sur un espace égalant presque le quart de la superficie de la France, à l'entrée du désert dont ils semblent vouloir garder les portes, les Ouled-sidi-Cheikh promènent leurs tentes et leurs troupeaux. Des frontières du Maroc à la province de Constantine, du Touat au Mzab, leur autorité s'exerce sans conteste, et une grande partie des tribus leur paient une sorte de redevance pour reconnaître leur autorité; deux fois ils ont mis notre domination en Algérie à deux doigts de sa perte, et ils sont plutôt domptés que soumis; à la première occasion, ils se lèveront en masse et nous rejetteront dans le Tell et le Sahel, avec l'aide des autres congrégations.

Leur origine remonte jusqu'à Abou-Beker, le premier Khalife, et leurs ancêtres s'appelaient Ouled-bou-Beker, ou encore, Bou-Bekkerga, en souvenir de cette illustre descendance. Chassés de La Mecque à la suite de discussions religieuses, ils vinrent chercher, dans l'Occident, le respect et la considération que leur refusaient leurs compatriotes ; établis d'abord dans le sud Tunisien, traités avec beaucoup d'honneur par les souverains de Tunis, ils émigrèrent encore plus à l'ouest, entraînant avec eux quelques tribus qui s'étaient faites leurs vassales, et vinrent s'établir dans le grand Atlas par le 33° de latitude et le 2e de longitude ouest ; c'est là, entre le Djebel Chegga au sud, et le Djebel Guerdjouma au nord, qu'ils placèrent le berceau de cette famille qui devait un jour être la plus puissante du sud Algérien. Ce fut Maâmer-ben-Sliman-el-Alia qui les conduisit des bords de la Méditerranée dans le désert Algérien ; et sa Koubba, la première qui fut élevée à un membre de cette famille, en Algérie, fut construite à El-Arba-et-Tahtani, au commencement du IXe siècle de l'hégire : vers 1400 de notre ère. Ce fut autour de cette tombe que s'élèveront bientôt les mausolées de Aïssa-Bou-Lala, Bel-Haïa, ses fils. Sliman, son arrière-petit-fils, mourut à Figuig, tandis que son père était mort en Egypte. Ce fut ce Sliman-ben-bou-Smargha, qui fut le père de Sidi-Mohammed, père du grand Sidi Cheikh.

Le grand Sidi Cheikh naquit en 950 de l'hégire (1544 de l'ère chrétienne). Il se fit un grand renom

de sainteté, et toute sa vie se passa dans la paix et la solitude, remplissant avec zèle, piété et ferveur, les fonctions que lui imposait son titre de Moqaddem des Chadelya. Par ce moyen, sans jamais recourir aux armes, il devint le roi de la contrée, et exerçait sur ses concitoyens une autorité incontestée. Son prestige était immense, et sa réputation de justice et de sainteté le firent le *grand justicier du Sahara* : tous les différends entre tribus étaient apportés à son tribunal, et jamais il ne donna tort à quelqu'un injustement. Il se fit le protecteur des faibles et des opprimés, et jamais les écumeurs du désert n'osèrent franchir le seuil du refuge qu'il avait accordé aux malheureux. Il exerçait sans conteste une autorité vraiment royale, et tous les nomades, dans un rayon de plus de 80 lieues, reconnaissaient son pouvoir. Il arriva alors ce qui est toujours arrivé dans de pareilles circonstances, les pauvres et les malheureux ne veulent plus abandonner celui qui leur a sauvé la vie, e sidi Cheikh Abd-el-Kader se trouva chef de nombreux partisans sans avoir jamais désiré autre chose que vivre en paix dans la solitude, observant de son mieux les obligations que lui imposait la règle des Chadelya et sanctifiant son âme.

Ce fut alors qu'il créa à El-Abiod, le premier des Ksours, celui qui s'appelle Ksar G'erbi (1) ou Ksar Sid-el-Hadj Abd-el-Kerim. Ce fut, avec la réputation de ses vertus et de sa sainteté, tout ce qu'il laissa à ses successeurs. Ce ne fut donc pas, à proprement parler, un fondateur d'ordre, et rien dans sa vie ne semble indiquer qu'il eût voulu établir une nouvelle branche greffée sur le tronc des Chadelya. Aussi, en mourant, il recommanda à ses enfants de ne rien changer aux pratiques de l'ordre dont il avait toujours été le fidèle affilié et le Moqaddem zélé, et de dire seulement comme diker spécial, en plus des cinq prières obligatoires, trois fois la fatiha. Et il s'éteignit à l'âge de 84 ans.

Après sa mort, la paix ne dura pas longtemps dans cette famille, et bientôt ce ne furent que guerres et escarmouches entre deux partis. Le motif est le même que celui qui a scindé de nos jours les lucifériens : le désir de posséder les revenus de l'ordre et de les administrer, afin de pouvoir ne pas être dans la nécessité. Sidi Cheikh, en mourant, désigna pour lui succéder le troisième de ses fils (il en avait eu dix-huit) El-Hadj-bou-Hafs, celui-ci mourut en 1070 de l'hégire (1660 de J.-C.); et comme il ne laissait que neu enfants en bas âge, il confia la charge de supérieur général à son frère, quatrième fils du grand Sidi Cheikh Si-el-Hadj Abd-el-Hakem, qui transmit l'héritage à son fils. Les enfants de Bou-Hafs avaient grandi, et ils étaient capables de diriger la zaouia, et d'administrer l'ordre ; ils réclamèrent leur part : alors commença cette guerre fratricide, dont cette lutte ne fut que le prélude, pour ainsi dire pacifique, car le grand maître donna sa démission en faveur de son cousin et partit pour l'Orient, où il mourut ; la grande maîtrise rentra donc dans la famille de Bou-Hafs par son fils El-Hadj-ed-din : ses enfants n'en furent pas longtemps paisibles possesseurs : la guerre commença, une guerre de razzia sous le gouvernement de El-Oubi, petit-fils de El-Hadj-ed-din.

Nous avons dit de quelle grande réputation avait joui pendant sa vie le grand Sidi Cheikh. Après sa mort, sa gloire s'accrut encore, et bientôt toutes sortes de présents et de richesses affluèrent sur son tombeau. Parmi les fils du diable, la charité n'existe pas, et El-Arbi prenait pour lui et pour les siens tous les revenus de la zaouia. Les descendants de Abd-el-Hakem, alléguant le passage momentané de leurs ancêtres au souverain pouvoir, disant que la grande maîtrise n'était sortie de leurs mains que par ce que le fils de Abd-el-Hakem avait consenti à leur céder la place, réclamaient une partie des revenus. Pour appuyer ses prétentions, Sliman-ben-Kado'our, chef de la branche opposée, prit les armes, malgré sa jeunesse (il avait à peine dix-neuf ans), et après avoir gagné sa cause sur les Hamyan, il razzia les troupeaux des Ouled-El-Hadj-bou-Hafs. Appuyant ses droits à la grande maîtrise des mêmes arguments, El-Arbi opéra une excursion sur le territoire de ses parents devenus ses ennemis et usa de représailles. Après une longue série de combats entre les deux maisons rivales, la victoire resta aux R'eraba ou partisans de Sliman-ben-Kaddour, et le grand maître de l'ordre dut consentir au partage des revenus du tombeau de leur ancêtre. Ben-Kaddour fonda alors une zaouia sous le vocable de son ancêtre Sid-el-Hadj-Abd-el-Hakem et la paix fut rétablie pour un moment entre les deux grandes fractions.

Elle fut de courte durée : les partisans de El-Arbi se crurent lésés dans leurs droits, surtout par la construction de cette zaouia ; ils en construisirent une autre dédiée à El-Hadj-bou-Hafs, et la guerre recommença. Nouvelles razzia, nouveaux

(1) Nous écrivons ainsi G'erbi et non R'erbi, parce que nous croyons qu'il est plus facile de rendre par le g dur le ع aïn') de l'alphabet arabe. Nous avons écrit Gouts et non R'outs pour la même raison. D'ailleurs, il nous semble que cette transcription est déjà un usage assez répandu ; ainsi nous écrivons Mostaganem et non Mostarianem ; Boghar et non Boz'ar. Pour bien prononcer cette lettre, il suffit de grassayer comme le font les Parisiens.

combats : cette fois, cependant, les Cheraga ou partisans des Ouled-bou-Hafs semblèrent l'emporter. Quand on voulut faire la paix, on convint que les revenus seraient partagés en trois parts égales : une part pour chaque zaouia ; en somme, les Cheraga eurent deux parts. Depuis cette époque, ces deux branches des Ouled-Sidi-Cheikh sont restées les familles principales ayant sous leur autorité les descendants du grand Cheikh ; entre eux, ça n'a été qu'une longue suite de guerres intestines, qui n'ont cessé que lorsque leur haine contre les chrétiens les a poussés à s'opposer à nos progrès en Algérie. Les Cheikkya, en effet, sont l'un des ordres que nous avons eu le plus à combattre ; nous retracerons bientôt les longues campagnes que nous avons dû diriger contre eux dans leur désert.

Grâce à la réputation de sainteté de leur aïeul, leur prestige est immense dans le Sud Oranais et Algérien ; malgré les rivalités de famille, ils restent toujours, aux yeux des Arabes, les fils du grand justicier, du marabout fidèle, qui, mettant en pratique toutes les prescriptions du Coran, sut, par son équité, mériter l'estime de leurs ancêtres ; du Moqaddem, fidèle aux prescriptions des Chadelya, qui passa sa vie dans la retraite et la solitude, uniquement occupé de la sanctification de son âme, et de lui procurer le doux bonheur de l'extase. A leurs yeux, les Cheikkya sont toujours les descendants d'Abou-Beker, le premier Khalife, celui qui, après le prophète, occupa la place d'imam, et fut le premier vicaire de Dieu sur la terre. Leur influence est immense, non à cause de leurs propres mérites, mais à cause de leurs aïeux. Quelques familles qui ont voulu abandonner le lieu où leur père avait planté ses tentes, pour finir les luttes fratricides dont nous venons de parler, et se sont retirées vers le Tell, ces familles, disons-nous, pratiquent par nécessité, la pauvreté qu'ils devaient pratiquer par vertu. Ils n'ont, pour toute subsistance, que les quelques aumônes ou ziara que leur font quelques Khouan qu'ils sont parvenus à affilier. Ces Moqaddem passent pour avoir surtout le don de satisfaire tous les vœux que peuvent former leurs affiliés. Quand un de ceux-ci, se trouvant sans enfant mâle, veut cependant se procurer un héritier, il va trouver son chef spirituel, apportant, cela va sans dire, quelques présents. Quand il les a offerts à son Cheikh, il lui expose l'objet de sa requête : celui-ci lui fait alors réciter le diker des Chadelya, puis lui fait demander lui-même ce qu'il désire obtenir : « O Dieu, donnez-moi un enfant mâle !... ô Dieu, donnez-moi une bonne récolte ? » etc. Aussitôt, le Cheikh, reprenant chacun de ces vœux, prononce les mêmes paroles : « O mon Dieu, donnez-lui, etc., » et, grâce à la baraka que le grand Sidi Cheikh a transmise à tous ses Moqaddem, l'affilié est sûr d'être exaucé.

Les Cheikkya ne forment pas un ordre distinct, tout au plus pourrait-on dire qu'ils forment une branche des Chadelya, et encore, à notre avis, ce serait s'avancer beaucoup. La preuve n'est pas dans ce que même les chefs se font affiliés à d'autres ordres ; ainsi Sliman-ben-Kaddour, l'ancien agha de Geryville (Sud Oranais) qui était le chef des R'eraba, c'est-à-dire de la famille rivale de celle qui possède la grande maîtrise, était affilié aux Taibya, et comme tel était dépendant du grand maître d'Ouezzan. Il est ordinaire, en effet, qu'un chef se fasse affilier à plusieurs ordres, et nous verrons que Snoussi était affilié à presque tous les ordres, de même que Ben-Aïssa était affilié aux Haidarya. Tout en s'affiliant ainsi à plusieurs congrégations, ils demeurent cependant les vrais Khouan de l'ordre qui les a adoptés, dont ils suivent les prescriptions, récitent le diker et auquel ils paient la ziara. Les Cheikkya n'ont, qu'une chose pour laquelle ils pourraient se faire regarder comme un ordre religieux : ils perçoivent la ziara : mais nous avons déjà vu que les Moqaddem qadrya percevaient les dons des affiliés, sans que pour cela ils formassent un ordre ou même une branche à part. Il y a loin de cet ordre aux Derqaoua ou aux Madanya qui, comme nous l'avons dit, ne forment qu'une branche des Chadelya : ils ont un diker spécial, et même un but spécial ; tandis que les Ouled-Sidi-Cheikh ont le diker-Chadelien et suivent toutes les prescriptions de cet ordre. C'est donc plutôt une tribu, un ordre politique qu'un ordre religieux ; tous les actes d'ailleurs de ses chefs tendent à le montrer.

Notre but n'est pas de raconter les diverses expéditions que l'armée d'Algérie a dû diriger contre les Cheikkya ; mais comme nous nous sommes proposé, en écrivant cette étude, de faire voir les dangers que court dans le Nord de l'Afrique notre domination, nous n'avons pu omettre de parler de cette branche des Chadelya, et nous voulons montrer, par quelques exemples, combien nous les devons craindre. Le plus terrible ennemi, en effet, que nous ayons à combattre, ce ne sont pas les Ouled-Sidi-Cheikh, ce sont les fatigues sans nombre d'une campagne dans le désert : la soif, nous allons le voir, par l'insurrection qui eut lieu de 1865 à 1869.

Déjà un complot contre les Roumis avait été tramé à Djelfa, plusieurs avaient succombé. Quand Mgr Pavy, évêque d'Alger, entra dans la ville, en tournée pastorale, il ne rencontra pour lui rendre leurs hommages qu'un sacristain, le bras fracassé par un coup de fusil, et un jeune enfant de chœur dont la tête était entourée d'un mouchoir qui cachait une horrible blessure faite avec un yatagan. Heureusement, de Sonis éteignit les premières étincelles de cet incendie qui devait mettre le feu à toute la colonie, et, arrivant inopinément, il se saisit de cinq ou six des conjurés et les fit exécuter. Il fallait s'y attendre, la presse juive et franc-maçonne d'Algérie blâma sévèrement une telle conduite, fut indignée de ce qu'un officier français eût à ce point méconnu les lois de l'humanité, eût montré une telle sévérité et n'eût pas eu pour ces révoltés une plus grande indulgence. Inutile de dire que cette même presse applaudira aux persécutions mesquines dont les catholiques seront l'objet dans la colonie. Si entre les Musulmans et les francs-maçons il n'y a pas union de doctrines, il y a, on le voit, une grande propension entre les deux Sociétés, preuve que Satan n'y est pas étranger.

Ce coup de main hardi stupéfia les Khouan et ils attendirent encore quatorze à dix-huit mois. Alors éclata la grande insurrection de 1864 qui ne devait finir qu'en 1869 pour recommencer, hélas ! presque aussitôt. C'est alors qu'eurent lieu les massacres d'Aiouinet, de Mekhabet et d'El-Menya, qui étaient, nous pouvons le dire, le digne pendant de ceux que les Druses venaient d'accomplir, il y avait quatre ans, sur les pauvres chrétiens du Liban. Pressés de toutes parts par Youssouf, poursuivis partout, ils se réfugièrent dans le désert, bien loin de nos postes.

Alors, les Ouled-sidi-Cheikh lèvent le masque et soulèvent tout le désert jusqu'à Aïn-Madhi, sous la conduite de Si-Lalla. Ce fut dans cette campagne que de Sonis se révéla tel qu'il était : cavalier intrépide, poursuivant sans relâche un ennemi toujours invisible grâce à la vitesse de ses méhari, le harcelant sans cesse par des marches et des contremarches et le repoussant de partout. Toujours il se montra le brillant cavalier qui avait excité l'enthousiasme des Arabes, et ce n'est pas peu dire. Rien ne peut l'arrêter ; poursuivant, avec les goums restés fidèles à notre cause, les révoltés, il leur donne la chasse jusqu'au cœur du désert, s'empare de Metlili qui doit reconnaître notre autorité et payer une forte amende. Là, il suspendit sa marche, mais Si-Lalla n'était pas soumis. Ce fut l'affaire d'une seconde expédition, où la colonne tout entière faillit périr de soif au milieu du désert. Traqué de toutes parts comme une bête fauve, poursuivi sans cesse par deux colonnes volantes, Si-Lalla échappait toujours. Fatigué de cette lutte où tout l'avantage devait nous rester grâce à la supériorité de notre armement et de notre tactique, voyant aussi que l'appui des ordres lui manquait, Si-Lalla fit sa soumission, mais à la manière d'Abd-el-Qader. Il fit la paix pour mieux faire la guerre qu'il allait préparer, et, cette fois, avec le concours des Tidjanya.

En 1869, tout fut prêt pour l'extermination des Français. Après avoir ravagé le sud oranais, certain de l'appui du grand maître des Tidjanya, Si Lalla alla camper à quelques lieues de Laghouat, la ville d'Aïn-Madhi, la forteresse du Sahara, dont nous parlerons dans le chapitre suivant, lui avait été livrée par le grand maître de l'ordre ; sûr de ce point d'appui qui devait servir de base à ses opérations, appuyé par une armée de plus de 15.000 hommes, il se croit sûr du succès : qu'il triomphe, et demain Laghouat est pris, et nous devons reculer jusque dans le Tell. Heureusement que le colonel de Sonis les arrêta, et leur infligea sous les murs d'Aïn Madhi une terrible leçon. Mais leur prestige ne diminua pas, et, quelques années après, nous les voyons de nouveau s'armer contre nous. Ils ont été mêlés à toutes les insurrections du sud oranais ; mais, comme nous n'écrivons pas l'histoire de l'Algérie, et que nous ne voulons que montrer l'influence des ordres religieux et les entraves qu'ils apportent sans cesse à nos progrès, nous ne nous arrêterons pas à raconter ces expéditions. En 1881, le colonel Négrier, pour réprimer l'insurrection, détruisit le tombeau d'El-Abiad, et transporta les os du saint à Geryville. Depuis ce moment, les Ouled-sidi-Cheik ont vécu avec nous dans une paix plus ou moins parfaite. Nous ne nous serions même pas arrêté à l'expédition d'Aïn-Madhi si nous n'avions voulu montrer combien les ordres les plus divers et les plus opposés sont cependant toujours unis quand il faut combattre le Chrétien.

(A suivre.) **Ad. Ricoux.**

Saint-Etienne, imp. R. NEYRET Le Gérant : J. CLARET